

Provincial Judges'

JOURNAL

des juges provinciaux

ÉTÉ 2015 SUMMER – VOLUME 38 N° 1



LaRue

**RENDRE JUSTICE EN ZONE
RURALE AINSI QUE DANS
LE NORD CANADIEN**



The Canadian
Association of
Provincial Court
Judges

L'Association
canadienne des
juges de cours
provinciales

**JUDGING
IN RURAL AND
NORTHERN CANADA**

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES THE CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

DIRECTEURS / DIRECTORS

Alberta

The Honourable Judge Kathleen D. Williams

Provincial Court of Alberta
PO Box 1900
4707 - 50th Street
St. Paul, Alberta T0A 3A0
Tel / Tél. : (780) 645-6324
Fax / Télécopieur : (780) 645-6273

British Columbia / Colombie-Britannique

Judge Lisa Mrozinski

Provincial Court of British Columbia
850 Burdett Avenue
Victoria, BC V8W 1B4

Tel / Tél. : (250) 356-1025

Manitoba

Judge Timothy J. Killeen

Provincial Court of Manitoba
5th Floor - 408 York Avenue
Winnipeg, MB R3C 0P9
Tel / Tél. : (204) 945-7137
Fax / Télécopieur : (204) 945-0552

New Brunswick / Nouveau-Brunswick

Juge Brigitte Volpé

Provincial Court of New Brunswick
C.P. / P.O. Box 5001
Suite 235, Carrefour Assomption
121, rue de l'Église Street
Edmundston, NB E3V 3L3

Tel / Tél. : (506) 735-2026
Fax / Télécopieur : (506) 735-2396

Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Judge Michael Madden

Provincial Court of Newfoundland and Labrador
215 Water Street
St. John's, NL A1C 6C9

Tel / Tél. : (709) 729-2482
Fax / Télécopieur : (709) 729-6272

Northwest Territories / Territoires du Nord-Ouest

Judge Garth Malakoe

Territorial Court of the Northwest Territories
P.O. Box 550, Courthouse, 4093 - 49th Street
Yellowknife, NT X1A 2N4

Tel / Tél. : (867) 873-7604
Fax / Télécopieur : (867) 873-0203

Nova Scotia / Nouvelle-Écosse

Judge Theodore K. Tax

Provincial Court of Nova Scotia
200-277 Pleasant Street
Dartmouth, Nova Scotia B2Y 3S2
Tel / Tél. : (902) 424-0386
Fax / Télécopieur : (902) 424-0677

Ontario

Justice Joe De Filippis

Ontario Court of Justice
150 Bond Street East, 6th Floor
Oshawa, ON L1G 0A2

Tel / Tél. : (905) 743-2820
Fax / Télécopieur : (905) 743-2802

Prince Edward Island / Île du Prince-Édouard

Judge Jeffrey E. Lantz

Provincial Court of P.E.I.
Summerside Law Courts
108 Central Street
Summerside PEI C1N 3L4

Tel / Tél. : (902) 888-8195
Fax / Télécopieur : (902) 888-8222

Québec

Juge Yvan Poulin

Cour du Québec - Chambre criminelle et pénale
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame est
Bureau 5.42
Montréal, QC H2Y 1B6

Tel / Tél. : (514) 393-2584
Fax / Télécopieur : (514) 228-0490

Saskatchewan

Judge Barbara J. Tomkins

Provincial Court of Saskatchewan
4th Floor, 1815 Smith Street,
Regina, Saskatchewan S4P 2N5
Tel / Tél. : (306) 787-3995
Fax / Télécopieur : (306) 787-3933

Yukon

Judge Peter Chisholm

Territorial Court of Yukon
Judges' Chambers P.O. Box 2703, J-3E
Whitehorse, YT Y1A 2C6

Tel / Tél. : (867) 667-5438
Fax / Télécopieur : (867) 393-6400

CONSEIL DE DIRECTION / EXECUTIVE COUNCIL

President / Présidente

Judge Lee Ann Martin
Provincial Court of Manitoba
5th Floor - 408 York Avenue
Winnipeg, MB
R3C 0P9

Tel / Tél. : (204) 945-3461
Fax / Télécopieur : (204) 945-0552

1st Vice-President / 1^{er} Vice-président

Judge David Walker
Provincial Court of New Brunswick
41 King St.,
St. Stephen, NB
E3L 2C1

Tel / Tél. : (506) 466-7507
Fax / Télécopieur : (506) 466-7508

Treasurer / Trésorier

Justice Russell J. Otter
Ontario Court of Justice
1911 Eglinton Avenue East
Toronto, ON
M1L 4P4

Tel / Tél. : (416) 325-7203
Fax / Télécopieur : (416) 325-0987

Past President / Président sortant

Judge Patrick Kennedy
Provincial Court of Newfoundland and Labrador
Box 126, 47 Marine Drive
Clareville, NL
A5A 1M5

Tel / Tél. : (709) 466-2635
Fax / Télécopieur : (709) 466-3147

2nd Vice-President / 2^e Vice-président

Judge Mayland McKimm
Provincial Court of British Columbia
3001 - 27 Street
Vernon, British Columbia
V1T 4W5

Tel / Tél. : (250) 549-5457
Fax / Télécopieur : (250) 549-5621

3rd Vice-President / 3^e Vice-président

Judge Robert David Gorin
Territorial Court of the Northwest Territories
P.O. Box 550
4903 - 49th Street
Yellowknife, NT X1A 2N4

Tel / Tél. : (867) 873-7604
Fax / Télécopieur : (867) 873-0203

Secretary / Secrétaire

Juge Jacques A. Nadeau
Cour du Québec
410, rue de Bellechasse Est #4-223
Montréal, QC
H2S 1X3

Tel / Tél. : (514) 495-5803
Fax / Télécopieur : (514) 940-2483

www.judges-juges.ca

ÉTÉ 2015 SUMMER – VOLUME 38 N° 1

Le Journal des juges provinciaux est une publication de l'Association canadienne des juges de cours provinciales. Ce journal est publié deux fois par an et distribué à plus de 1500 exemplaires. Les commentaires et opinions qu'il contient ne peuvent pas être considérés comme l'expression de la position de l'Association canadienne sauf indication à cet effet.

The Provincial Judges' Journal is a publication of the Canadian Association of Provincial Court Judges. Views and opinions are not to be taken as official expressions of the Canadian Association's policy unless so stated. The Journal is published twice a year and has a distribution of over 1500 copies.

Coéditrice / Co-Editor

Juge Silvie Kovacevich
Cour du Québec
Chambre criminelle et pénale
Palais de Justice
1, rue Notre-Dame Est
Bureau 3.24
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Courriel/E-mail : silvie.kovacevich@judex.qc.ca

Coéditeur / Co-Editor

Judge Ross Green
Provincial Court of Saskatchewan
120 Smith Street East
Yorkton, SK. S3N 3V3
Courriel/E-mail : rgreen@skprovcourt.ca

Coordination de la production, design graphique et gestion de l'envoi postal : Graphic Design, Production Coordination and mailing:

Fleur de lysée design graphique
5711, 4^e Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2V8
514 528-8618

Traduction / Translation

Anglais-français/English-French
Lorraine Boudreau (Saint-Bruno, Qc)
Français-anglais/French-English
Michèle Nadeau (Lachine, Qc)



Page couverture :

L'illustration de la page couverture a été créée par le juge Jean La Rue, de la Cour du Québec à Saint-Jérôme. Le juge La Rue est un artiste bien connu dont les œuvres ont été exposées dans certaines galeries du Québec.

Cover page:

The illustration on the cover was created by Judge Jean La Rue of the Cour du Québec in St.-Jerome. Judge La Rue is a noted artist whose works have been displayed in several Quebec galleries.



SOMMAIRE / CONTENTS

JUDGING IN RURAL AND NORTHERN CANADA

ÉDITORIAL	ÉDITORIAL
LES DÉFIS ET PÉRIPLÉS DE RENDRE JUSTICE 4-5 Juge Silvie Kovacevich, <i>Cour du Québec</i>	JUDGING IN RURAL AND NORTHERN CANADA Judge Ross Green, <i>Provincial Court of Saskatchewan</i>
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 6-7 Juge Lee Ann Martin <i>Cour provinciale du Manitoba</i>	PRESIDENT'S REPORT Judge Lee Ann Martin <i>Provincial Court of Manitoba</i>
RAPPORT DU SECRÉTAIRE – PRINTEMPS 2015 8-9 Juge Jacques A. Nadeau <i>Cour du Québec</i>	SECRETARY'S REPORT – SPRING 2015 Judge Jacques A. Nadeau <i>Court of Quebec</i>
RAPPORT DU TRÉSORIER 10-11 Juge Russell J. Otter <i>Ontario</i>	TREASURER'S REPORT Justice Russell J. Otter Ontario
RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION 12-13 Juge Robin Finlayson <i>Cour provinciale du Manitoba</i>	THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE REPORT Judge Robin Finlayson <i>Provincial Court of Manitoba</i>
BROMONT 2015 42-43	BROMONT 2015
LA CHRONIQUE JUDICIAIRE	GORMAN'S COLUMN
UNE DÉCISION D'UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES JUGES DE LA COUR PROVINCIALE : 44-45 R. V. BORNKY, 2015 BCCA 28 Juge Wayne Gorman <i>Cour provinciale de Terre-Neuve et Labrador</i>	OF PARTICULAR INTEREST TO PROVINCIAL COURT JUDGES: R. V. BORNKY, 2015 BCCA 28 Judge Wayne Gorman <i>Provincial Court of Newfoundland and Labrador</i>
SESSION DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES BROMONT 2015 46-47	TRAINING SESSION FOR NEW JUDGES BROMONT 2015
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE Juge Lori-Renée Weitzman, <i>Cour du Québec</i>	PRESIDENT'S REPORT Judge Lori-Renée Weitzman <i>Court of Quebec</i>
L'ONTARIO DÉCERNE SA PLUS HAUTE DISTINCTION À LA JUGE MARYKA OMATSU 50	JUSTICE MARYKA OMATSU RECEIVES THE ORDER OF ONTARIO
LA CHRONIQUE INFORMATIQUE	COHEN'S COMPUTER CORNER
RÉFLEXIONS D'UN RESPONSABLE DE SITE WEB 52-53 Juge Gary Cohen <i>Colombie-Britannique</i>	MUSINGS OF A WEB-MANAGER Judge Gary Cohen <i>British Columbia</i>
NOTES DE LECTURE	BY THE BOOK
PRINCIPES ET PRAGMATISME 54 Juge Gilles Renaud <i>Cour de justice de l'Ontario</i>	PRELIMINARY INQUIRY HANDBOOK Justice Gilles Renaud <i>Ontario Court of Justice</i>

LES DÉFIS ET PÉRIPLÉS DE RENDRE JUSTICE

ÉDITORIAL

Rendre justice en zone rurale et dans le Nord Canadien est le thème de cette édition. Les articles proviennent de différentes provinces canadiennes et permettent de constater à quel point les défis sont grands et enrichissants.

Nous remercions les juges John Joy (Terre-Neuve et Labrador), Paul Scovil (Nouvelle-Écosse), Bernadette Schmaltz (Territoires du Nord-Ouest), Daniel Bédard (Québec), Peter Bishop (Ontario), Brent Stewart (Manitoba), Inez Cardinal et Bob Lane (Saskatchewan), Dennis Morgan (Colombie-Britannique), Peter Chisholm (Yukon), Henrik Tonning (Nouveau-Brunswick). Nous sommes convaincus que leurs récits ainsi que les photographies qui les accompagnent sauront capter votre intérêt.

Un remerciement particulier au juge Jean La Rue pour son œuvre qui orne notre page frontispice. Cette illustration capte bien l'imaginaire de tous les kilomètres parcourus pour rendre justice au Canada.

De plus, les contributeurs réguliers au Journal sont de retour avec la rubrique en informatique du juge Cohen, la revue littéraire du juge Renaud, la chronique judiciaire du juge Wayne Gorman ainsi que tous les juges qui collaborent au nom de l'ACJCP. Nos sincères remerciements à vous tous.

Il s'agit d'une édition fort intéressante et révélatrice des défis, périples et expériences enrichissantes vécus par les juges qui siègent à l'extérieur des grands centres.

Le juge Green et moi-même anticipons avec enthousiasme et intérêt la conférence annuelle de l'ACJCP qui aura lieu à St. Andrews sur mer au Nouveau-Brunswick.

Au plaisir de vous y voir.

Bonne lecture!

Silvie Kovacevich
Cour du Québec



Juge Silvie Kovacevich

REMERCIEMENTS

L'Association canadienne des juges des cours provinciales (ACJCP) désire réitérer sa profonde gratitude au ministère de la Justice du Canada pour son nouvel octroi d'un montant de 100 000 \$. En dépit d'énormes contraintes financières, le ministère a de nouveau approuvé la subvention pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016. Cette somme permettra à l'ACJCP de budgétiser et d'organiser ses activités annuelles. Cette subvention sert exclusivement à défrayer les coûts des nombreux services de traduction dont la traduction simultanée lors des programmes de formation et la traduction des divers outils de communication tels le *Journal des juges provinciaux*, les procès-verbaux corporatifs, les services en ligne et les rapports des comités, permettant ainsi à l'ACJCP de remplir son important mandat constitutionnel d'exercer l'ensemble de ses affaires en français et en anglais. Sans l'apport continu de cette aide, la viabilité financière de l'ACJCP serait sérieusement compromise.

L'ACJCP demeure grandement reconnaissante de cette inestimable aide financière.

ACKNOWLEDGMENT

The Canadian Association of Provincial Court Judges (CAPCJ) once again wishes to acknowledge its enormous gratitude for the Federal Department of Justice for continuing to provide a grant in the sum of \$100,000.00. Notwithstanding tremendous financial restraints, for the fiscal year April 1st, 2015 to March 31st, 2016, the Department has approved the grant. This enables CAPCJ to organize and budget for its annual activities. This grant is used exclusively for the numerous translation services including simultaneous translation at all its educational programs, several communications such as the Provincial Judges' Journal, corporate minutes, web site services and reports of all our committees. This permits CAPCJ to discharge its important constitutional mandate of conducting all its business in English and in French. Without this continued financial assistance, the fiscal viability of CAPCJ will be severely restricted.

CAPCJ remains truly appreciative of the continued financial assistance.

JUDGING IN RURAL AND NORTHERN CANADA

EDITORIAL

The theme of this edition is *Judging in Rural and Northern Canada*. We hope our readers will find the enclosed articles, stories and pictures, to be both interesting and edifying. We thank those provincial and territorial judges who wrote the articles, and sent their pictures, all about the experience of judging in the hinterlands: Judge John Joy (Newfoundland and Labrador); Judge Paul Scovil (Nova Scotia); Judge Bernadette Schmaltz (Northwest Territories); Juge Daniel Bédard (Québec); Justice Peter Bishop (Ontario); Judge Brent Stewart (Manitoba); Judges Inez Cardinal and Bob Lane (Saskatchewan); Judge Dennis Morgan (British Columbia); Judge Peter Chisholm (Yukon) and Judge Henrik Tønning (New Brunswick).



Judges Ross Green

We, again, thank Juge Jean La Rue for creating such a masterful cover to this edition. We also thank a host of regular contributors, including: Judge Gary Cohen (*Cohen's Computer Corner*); Justice Gilles Renaud for his book review; Judge Wayne Gorman (*Of Particular Interest to Provincial Court Judges*) and those judges reporting on behalf of CAPCJ: Juge Jacques Nadeau (Secretary), Justice Russ Otter (Treasurer), Judge Lee Ann Martin (President), and Judge Robin Finlayson (Education Committee Chairperson).

As well, we thank other valued contributors: Juge Lori-Renée Weitzman, for her report and pictures from the New Judges Education Program in Bromont and those reporting on behalf of the NJI.

Lastly, I thank co-editor Juge Silvie Kovacevich for her many talents and her contributions to this edition, and for being ever-patient with me. Together, Juge Kovacevich and I look forward this September and CAPCJ 2015 in St. Andrews by-the-Sea, New Brunswick.

Our winter edition will focus on that conference.

Judge Ross Green
Provincial Court of Saskatchewan

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Juge Lee Ann Martin
Cour provinciale du
Manitoba

Au moment de la parution de cette édition du *Journal*, mon année à la présidence tirera à sa fin. Après la rafale de voyages et de discours de l'automne, j'ai mis l'accent sur le renforcement des relations et l'ouverture de dialogues sur des sujets d'intérêts nationaux et mutuels. Au fil de mes rencontres avec les juges des cours provinciales et territoriales à travers le pays, force est de constater que l'ACJCP a un rôle important à jouer dans l'administration de la justice, un rôle qu'à mon avis nous pouvons davantage exercer.

L'ACJCP regroupe environ 1 000 juges de partout au pays, lesquels sont aux premières loges pour observer la multitude de problèmes dont souffre la société ainsi que les difficultés du système de justice actuel à réagir face à ces problèmes. Nous avons développé notre propre expertise que nous partageons au niveau régional, à l'intérieur des limites de nos tribunaux et de nos comités, ou au niveau national par le biais de notre jurisprudence et nos programmes de formation. De plus, à travers l'ACJCP, nous avons créé une association qui nous permet de partager cette expertise et offre un terrain propice au dialogue et au changement potentiel. Elle permet également de regrouper nos efforts pour cerner et défendre les enjeux liés à l'indépendance judiciaire.

Le réseau de l'ACJCP permet aux membres dispersés à travers le pays de dialoguer rapidement et facilement. Les membres des différents comités, les présidents, directeurs et membres du comité de direction de l'ACJCP se consultent régulièrement et diffusent l'information avec les autres membres de l'ACJCP.

Les comités de l'ACJCP permettent d'engendrer une réflexion plus approfondie sur des questions d'intérêts communs en lien avec la rémunération, l'accès à la justice, l'égalité et la diversité, l'indépendance judiciaire, la déontologie ou les amendements législatifs. Le travail accompli par les comités de l'ACJCP est important et pourtant, il semble qu'il ne soit pas aussi partagé ou accessible qu'il le devrait. Bien que certains de ces comités aient joué un rôle crucial dans notre vie, à titre d'exemple les comités sur la rémunération et la formation, d'autres ont œuvré d'arrache-pied à l'ombre des projecteurs. À mon avis, le travail des comités doit faire l'objet d'une plus grande diffusion afin que s'instaurent un meilleur dialogue et une meilleure coordination. Je crois également que nous devons davantage promouvoir l'énorme travail accompli par ces comités. Nous travaillons actuellement pour améliorer notre site Internet. À terme, le site Internet de l'ACJCP permettra non seulement de naviguer plus facilement, mais permettra aux membres d'avoir aisément accès aux travaux des comités, améliorant ainsi la transmission d'informations, ouvrant la porte à un meilleur dialogue et aux outils de référence.

Au-delà d'une meilleure communication, je crois que plusieurs comités de l'ACJCP devraient assumer un rôle plus important pour s'attaquer aux problèmes systémiques qui affectent notre système de justice. Bien sûr, nous ne pouvons régler seuls tous les problèmes, mais nous pouvons prendre une plus grande place dans le dialogue par la voix de notre

comité de direction. L'administration de la justice est notre responsabilité individuelle et collective. Tous, nous faisons face à des rôles surchargés et sommes les premiers spectateurs des problèmes systémiques qui causent les délais au sein de notre système de justice et compromettent l'accès à la justice; divulgation inopportune, retards dans les demandes d'aide juridique, individus non représentés, délais pour l'obtention des rapports d'expert, manque de ressources communautaires ayant un impact sur les libérations sous conditions, absence de disponibilité des avocats, des greffiers, des salles d'audience, des juges et audiences restreintes dans les communautés éloignées. Voilà quelques facteurs parmi d'autres, qui entraînent des délais. La liste est longue. Nous devons nous lever, prendre part au dialogue et faire partie de la solution. Individuellement, nous devons trouver des façons de raccourcir les délais dans les causes que nous avons devant nous. Collectivement, nous devons discuter de la meilleure façon de répondre aux problèmes systémiques, à travers les calendriers des tribunaux et de nouvelles initiatives. Les dialogues ne peuvent qu'être grandement améliorés par la voix des comités de l'ACJCP, laquelle peut apporter une perspective nationale dans les échanges au sein de chaque juridiction. Ils peuvent également être une tribune ouvrant de nouveaux dialogues entre le comité de direction de l'ACJCP et le Conseil canadien des juges en chef, l'Association du Barreau canadien et le ministre fédéral de la Justice, en souhaitant que tous ensemble, au plan national, nous avançons dans la même direction, dans le respect des principes de l'indépendance judiciaire.

À la base, je crois que l'ACJCP est une ressource inexploitée. Nous avons la capacité de jouer un rôle beaucoup plus actif et efficace dans l'administration de la justice. Telle était la vision de ces juges qui, il y a 41 ans, ont créé l'ACJCP. Vous n'avez qu'à lire le préambule de notre Constitution qui stipule que l'indépendance de la magistrature est la pierre angulaire d'une société libre et démocratique, et qu'il incombe à l'ACJCP d'assurer la sauvegarde et le maintien du principe de l'indépendance de la magistrature au bénéfice de tous les Canadiens, tout en étant vouée au maintien et à l'amélioration du système judiciaire canadien. Nous avons beaucoup accompli et avons parcouru beaucoup de chemin pour faire respecter le principe de l'indépendance judiciaire. Le temps est venu de faire un autre pas en avant afin d'apporter les améliorations nécessaires au sein de l'administration de la justice au bénéfice de tous les Canadiens que nous servons. ▀



Judge Lee Ann Martin
Provincial Court
of Manitoba

PRESIDENT'S REPORT

By the time this edition of the Journal is published, my year as President will soon be at an end. After the flurry of travel and speeches in the fall, I have turned my attention to strengthening relationships and opening dialogues on matters of national and mutual interest. As I continue to meet with provincial and territorial court judges across the country, it strikes me that CAPCJ has an important role to play in the administration of justice, a role, in my view, that we could exercise more fully.

CAPCJ unites approximately 1000 judges across the country, judges that see the problems of society *en masse* and the difficulties of the current system to adequately respond to these problems. We have developed our own expertise which we share locally within the confines of our courts and committees, or nationally through our case law and educational programs. As well, through CAPCJ, we have created an association which allows us to share that expertise and provide a forum for dialogue and potential change and to group our efforts to raise and defend issues of judicial independence.

The CAPCJ network allows for quick and easy dialogue with members across the country. Committee members, chairs, directors and members of the CAPCJ executive often consult one another and share information that is passed along to other CAPCJ members.

The CAPCJ committees allow for deeper reflection on issues of mutual interest, whether it be with respect to compensation, access to justice, equality and diversity, judicial independence, ethics, or legislative amendments. The work done by the CAPCJ committees is important and yet it seems that it is not shared nor accessed as much as it should be. While some of these committees have assumed a pivotal role in our lives, such as the compensation and education committees, others have toiled away without much fanfare. It seems to me that the work of the committees needs to be shared more fully so that better dialogue and coordination between the committees occurs. It also seems to me that we need to do a better job promoting the tremendous work all of these committees do. Efforts are currently underway to improve our website. With time, the CAPCJ website will not only become easier to navigate but it will also be a place where the committee work will be located so that members can have easy access to it, improving the flow of information and allowing for increased dialogue and access to resource tools.

In addition to increased communication, it is my view that many of the CAPCJ committees should assume a stronger role in addressing the many systemic issues that plague our

justice system. Admittedly we cannot solve all of the problems ourselves but we can take on a stronger voice in the dialogue through the CAPCJ executive. The administration of justice is our individual and collective responsibility. We all face lengthy dockets and see firsthand the systemic issues that lead to delay in the justice system and decreased access to justice— untimely disclosure, delays in processing legal aid applications, unrepresented litigants, delays in obtaining expert reports, lack of community resources that impact bail plans, unavailability of counsel, clerks, courtrooms, judges, and limited court sittings in remote communities. These are but some of the reasons for delay. The list is long. We need to step up and be part of the dialogue and part of the solution. Individually, we need to find ways to shorten the delays we see in the cases before us. Collectively, we need to discuss how we can better address systemic issues through court scheduling and initiatives. These dialogues can only be enhanced by the CAPCJ committees which can bring a national perspective to the dialogues taking place in each jurisdiction. They can also be a conduit through which the CAPCJ executive can engage in further dialogue with the Canadian Council of Chief Judges, the Canadian Bar Association or the federal Minister of Justice, hopefully ensuring that nationally we can all move in the same direction all the while respecting the principles of judicial independence.

When it comes down to it, it is my belief that CAPCJ is an untapped resource. We have the ability to play a more active and efficient role in the administration of justice. This was the vision of those judges who moved to create CAPCJ over 41 years ago. You just have to look at the preamble to the CAPCJ Constitution where it states that the independence of the judiciary is the cornerstone of a free and democratic society and that CAPCJ is responsible for protecting and maintaining the principle of judicial independence for the benefit of all Canadians, as well as being committed to maintaining and improving the Canadian system of justice. We have done much and come far in upholding the principles of judicial independence. It is time that we take another step forward to address the needed improvements in the administration of justice itself for the benefit of all Canadians that we serve. ▀

RAPPORT DU SECRÉTAIRE – PRINTEMPS 2015

Juge
Jacques A. Nadeau
Cour du Québec

Il me fait plaisir d'avoir l'occasion de communiquer avec l'ensemble des membres de l'ACJCP pour la première fois depuis ma nomination à titre de Secrétaire au mois de septembre 2014 à Winnipeg.

Ma première expérience avec l'ACJCP fut lors du Séminaire sur la formation des juges nouvellement nommés à Carling Lake au Québec au printemps de 2009. Aux Conférences annuelles subséquentes de l'ACJCP au fil des ans, j'ai eu l'occasion de renouer connaissance avec plusieurs des collègues que j'avais alors rencontrés tout en échangeant avec plusieurs autres juges provinciaux et territoriaux.

À la Conférence annuelle de l'ACJCP qui s'est tenue à Halifax en 2010, on m'a demandé de me joindre au comité du *Bulletin électronique* en tant que représentant pour le Québec et je fus également invité à être conférencier et à présider une table ronde lors de la Conférence annuelle de l'ACJCP qui a eu lieu à Régina en 2011.

Ces expériences furent très enrichissantes et m'ont incité à poursuivre mon implication auprès de l'ACJCP. Au mois de juin 2011, j'ai été désigné par la Conférence des juges du Québec pour occuper le poste de Directeur pour le Québec au Conseil d'administration de l'ACJCP. Ceci m'a donné l'occasion de me familiariser avec les questions d'intérêt particulier pour les juges provinciaux et territoriaux.

Depuis ma nomination à titre de Secrétaire, je me suis consacré à l'implantation du processus de transition de l'information avec mon prédécesseur, le juge Russell Otter. Mon adjointe et moi avons rencontré le juge Otter ainsi que son adjointe le 27 octobre 2014 à Toronto afin de revoir les diverses attributions de cette fonction et je tiens à les remercier pour leur aide inestimable visant à assurer une transition harmonieuse.

Tel que le prévoit la Constitution de l'ACJCP, l'Association vise notamment à faciliter la communication entre tous les juges canadiens, tout en faisant la promotion de l'utilisation des deux langues officielles dans toutes les activités de l'Association. Ceci implique qu'il faille s'assurer que chaque membre de l'Association puisse participer à ces activités dans la langue officielle de son choix tout en ayant accès à toutes les communications destinées aux membres de l'Association dans les deux langues officielles. L'ACJCP vise également à accroître le bilinguisme des juges et des tribunaux.

À titre de dépositaire des procès-verbaux des dossiers ainsi que des archives de l'Association, j'estime qu'il s'agit là de principes directeurs auxquels il faut adhérer de façon stricte.

Il est important de noter que la subvention annuelle de 100 000 \$, accordée par le ministère fédéral de la Justice et dont l'ACJCP a bénéficié depuis maintenant de nombreuses années, est utilisée prioritairement afin de remplir notre

mandat de mener nos affaires et programmes de formation dans les deux langues officielles.

Mes fonctions à titre de Secrétaire comprennent également la responsabilité d'agir à titre de liaison avec d'autres organismes judiciaires ainsi qu'avec certaines entités du monde juridique.

À cet égard, nous vous encourageons à devenir membres de l'Association du Barreau canadien. En effet, l'ABC soutient plusieurs de nos activités, dont notamment les procédures relatives à la rémunération judiciaire. De plus, elle peut assurer un soutien éventuel advenant que l'ACJCP choisisse de se prononcer dans le cadre d'incidents internationaux qui ont trait à la question de l'indépendance judiciaire, tel que celui impliquant la juge Maria Lourdes Afiuni au Vénézuéla.

L'American Judges' Association incite ses collègues canadiens à se joindre à leurs rangs. L'adhésion est gratuite pour la première année suivant votre nomination. Il y a actuellement plus de 200 juges canadiens qui sont membres de l'AJA. Si vous désirez y adhérer, vous pouvez le faire en vous rendant au site aja@ncsc.dni.us et en remplissant le formulaire d'adhésion.

Au mois d'octobre 2016, la Conférence annuelle de l'AJA aura lieu à l'hôtel Marriot au centre-ville de Toronto. L'AJA nommera probablement son premier juge canadien à titre de Président.

L'ACJCP a également envoyé une délégation d'environ 15 juges au Japon et en Corée du Sud du 27 avril au 12 mai 2015 dans le cadre d'un voyage éducatif qui comprendra des visites des tribunaux à Tokyo ainsi qu'à Séoul.

La réunion annuelle printanière du Conseil d'administration de l'ACJCP a eu lieu à Montréal les 18 et 19 avril 2015, comme à tous les ans, de concert avec le Séminaire sur la formation des juges nouvellement nommés qui aura lieu à Bromont du 19 au 24 avril 2015.

Les membres du Bureau de direction ont participé au souper d'ouverture de ce Séminaire le 19 avril 2015 et le lendemain se sont rendus à Ottawa afin de rencontrer le ministre fédéral de la Justice et d'échanger sur des sujets d'intérêt mutuel.

Prendre part aux activités de l'ACJCP est une excellente façon de compléter notre routine quotidienne en tant que juges, car cela permet d'échanger quant aux meilleures pratiques élaborées dans d'autres provinces et territoires tout en partageant de l'information sur des questions d'intérêt mutuel et en développant des relations durables avec des collègues d'autres juridictions. Je vous encourage à vous impliquer. ▀



Judge
Jacques A. Nadeau
Court of Quebec

SECRETARY'S REPORT – SPRING 2015

I am pleased to have the opportunity to communicate with CAPCJ's membership at large for the first time since my appointment as Secretary last September in Winnipeg.

My first exposure to CAPCJ was at the New Judges' Training Seminar in Carling Lake, Québec in the spring of 2009. At subsequent CAPCJ annual conferences over the years, I have had the pleasure of getting reacquainted with several colleagues whom I had met then while also exchanging with several other provincial and territorial judges.

At the 2010 CAPCJ annual conference in Halifax, I was asked to join the *Newsletter* Committee as the contributing member for Québec and was also invited to speak and chair a panel for the 2011 CAPCJ conference in Regina.

These were very rewarding experiences which made me want to pursue my involvement with CAPCJ.

In June of 2011, I was designated by the Conférence des juges du Québec to assume the position of Director for Québec on CAPCJ's Board of Directors. This has given me the opportunity to become familiar with issues of particular concern for provincial and territorial judges.

Since my appointment as Secretary, I have been hard at work at implementing the information transition process with my predecessor, Justice Russell Otter. My assistant and I met with Justice Otter and his assistant on October 27th, 2014 in Toronto to go over the various facets of this function and I wish to thank them both for their valued help in ensuring a smooth transition.

As the constitution of CAPCJ states, the association seeks in particular to facilitate communication among all Canadian judges while also promoting the use of both official languages in all activities of the Association. This involves ensuring that all members of CAPCJ understand its workings in the official language of their choice and have access to all communications intended for the general membership in both official languages. CAPCJ also aims at increasing the bilingual capability of both judges and the Courts.

As the custodian of all minutes, records and archives of the Association, I believe that these are guiding principles which should be strictly adhered to.

It is important to note that the annual \$100,000 grant from the federal Ministry of Justice which CAPCJ has benefited from for the past several years is used primarily to fulfill our

mandate of conducting our business and education programs in both official languages.

As part of my duties as Secretary, I am also responsible for liaison with other judicial and legal organizations.

In this regard, you are encouraged to become members of the Canadian Bar Association. Indeed, the CBA is very supportive of many of our activities, including judicial compensation proceedings. It can also provide eventual support should CAPCJ choose to speak out concerning international incidents that relate to the issue of judicial independence, such as the case of Judge Maria Lourdes Afiuni in Venezuela.

The American Judges' Association urges its Canadian counterparts to join their association. Membership is free for the first year after you are appointed. There are currently more than 200 Canadian judges who are members of the AJA. If you wish to join, you can do so by going to aja@ncsc.dni.us and filling out the application form.

In October of 2016, the AJA annual conference will be held at the Marriott Hotel in downtown Toronto. The AJA will probably appoint its first Canadian judge as President.

CAPCJ also sent a delegation of about fifteen judges to Japan and South Korea from April 27th to May 12th, 2015 as part of an educational visit which will include court visits in Tokyo and Seoul.

CAPCJ's annual spring board meeting was held in Montreal on April 18th and 19th, 2015 as is customary in conjunction with the New Judges' Training Seminar which was held in Bromont from April 19th to the 24th, 2015.

The members of the executive participated at the opening dinner of this seminar on April 19th 2015 and travelled to Ottawa the next day to meet with the federal Justice Minister to discuss topics of mutual concern.

Getting involved in CAPCJ's activities is an excellent way to complement our daily routine as judges by sharing the best practices developed in other provinces and territories while also exchanging information on issues of mutual interest and forging durable relationships with colleagues from other jurisdictions. I encourage you to get involved. ▀

RAPPORT DU TRÉSORIER

Juge Russell J. Otter
Ontario

Le conseil de direction de l'ACJCP a approuvé, en avril 2014, le budget pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015. Au 31 décembre 2014, le budget de l'Association affichait un surplus significatif, résultant, en partie, du remboursement du prêt au montant de 15 000\$ octroyé à l'Association des juges de la cour provinciale du Manitoba.

C'est avec plaisir que je vous annonce que le gouvernement fédéral a accepté notre demande annuelle de subvention, au montant de 100 000 \$. Nous sommes très reconnaissant pour l'octroi de celle-ci. Cette somme permet de financer nos nombreux programmes de formation et les coûts de traduction inhérents aux exigences de notre mandat constitutionnel.

Le conseil de direction, lors de sa rencontre du printemps à Montréal les 18 et 19 avril 2015, examinera le budget de l'exercice financier pour la période qui s'échelonne du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Le fonds de réserve et le fonds dédié à la formation demeurent inchangés et continuent d'assurer la stabilité et la saine situation financière de l'ACJCP.

La nomination du nouveau trésorier de l'ACJCP est prévue lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra à Saint Andrews

sur mer, au Nouveau-Brunswick, en septembre 2015. Un certain délai sera ensuite nécessaire pour régler les modalités de transition (nouvelle résolution bancaire, transferts des comptes, conciliations bancaires, transferts des autorisations pour signature, livres de comptes, etc.).

J'ai offert au conseil de direction mon entière collaboration afin d'assurer une transition complète et en douceur. Après 12 ans à cette fonction, je compte ensuite me retirer totalement du conseil de direction de l'ACJCP.

Je suis très heureux d'avoir travaillé durant toutes ces années pour cette organisation dynamique qui regroupe un grand nombre de bénévoles dévoués. ▀

Adieu,
Russ

Le conseil exécutif de l'ACJCP lors de sa réunion printanière tenue à Montréal au mois d'avril dernier.

CAPCJ's executive at the spring board meeting held in Montreal last April.



De gauche à droite: Russell Otter, Mayland McKimm, Robert Gorin, Lee Ann Martin, Jacques Nadeau, David Walker et Patrick Kennedy.

From left to right: Justice Russell Otter, Judge Mayland McKimm, Judge Robert David Gorin, Judge Lee Ann Martin, Judge Jacques A. Nadeau, Judge David Walker and Judge Patrick Kennedy.



Justice Russell J. Otter
Ontario

TREASURER'S REPORT

In April 2014, the C.A.P.C.J. Board of Directors approved its annual budget for the fiscal year April 1, 2014 to March 31, 2015. As of December 31, 2014, the Association was operating on a significant surplus under the budget. This involved repayment in full, by the Manitoba Provincial Judges Association, of CAPCJ's grant in the amount of \$15,000.00.

I am pleased to report that our annual application to the Federal Government, for a grant of \$100,000.00, has been approved. We gratefully acknowledge receipt of this grant. This money is used to fund our numerous education programs and translation requirements pursuant to our constitution.

The Board of Directors at its Spring Board meeting in Montreal, April 18 and 19, 2015, considered and passed the budget for the upcoming fiscal year of April 1, 2015 to March 31, 2016.

The reserve and education trust funds are unchanged for some time and continue to ensure the financial stability and soundness of CAPCJ's overall financial position.

In September 2015 at CAPCJ's Annual Assembly meeting at St. Andrews by the sea in New Brunswick, it is anticipated

that a new Treasurer will be appointed. The transition requirements to a new Treasurer will take some time (e.g. new banking resolution, transfer of accounts, bank reconciliations, transfer of signing authority, ledgers, etc.).

I have agreed with the Executive to assist fully to ensure a smooth and complete transition before I fully withdraw from CAPCJ executive after 12 years in that role.

I am truly appreciative to having worked with and for such a vibrant organization with so many dedicated volunteers for all that time. ▴

Adieu,
Russ

Toges et accessoires vestimentaires pour profession juridique et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements de tout genre

Confection
DE LAVOY
depuis 1980

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6

Tél. 514 842-3901
1 800 831-3901
Télec. 514 842-7148

Robes and apparel accessories for legal professionals and judges

Rental and sale of
tuxedos and accessories,
academic gowns, mortar-boards,
and academic hoods

Dry-cleaning and repair
of all types of clothing

www.delavoy.ca



RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION

Juge Robin Finlayson
Cour provinciale du
Manitoba

« Le Comité national de formation et le conseil de direction de l'Association canadienne des juges de cours provinciales ont à cœur d'améliorer la qualité et la diversité de la formation continue offerte à l'ensemble de nos juges. »

Le président et le vice-président du Comité national de formation sont nommés chaque année par le président de l'ACJCP. Le président, le vice-président et l'officier de liaison désigné par le conseil de direction de l'ACJCP composent le conseil exécutif du Comité national de formation. La vice-présidente du Comité est la juge Martha Zivolak de la Cour de justice de l'Ontario et l'officier de liaison est la présidente de l'ACJCP, la juge Lee Ann Martin, du Manitoba. Le Comité national de formation se compose également des présidents des comités de formation de chaque province et territoire, du président du Programme de formation des nouveaux juges, du président du Programme de formation des Prairies et Territoires et du président du Programme de formation des provinces de l'Atlantique.

Le Comité national de formation demeure l'un des piliers de l'ACJCP depuis sa création. Pendant des décennies, le Programme de formation des nouveaux juges a été l'élément vedette au sein de notre organisation. Chaque année, en avril, des juges nouvellement nommés provenant de partout au Canada prennent part à cette semaine de formation qui contribue à faciliter la transition entre la pratique du droit et le rôle de juge. Ce programme demeure l'un des fleurons de notre succès.

Par ailleurs, d'autres programmes de formation ont été créés, contribuant ainsi à modeler la carrière de nos collègues. À Niagara-on-the-Lake, le Programme fondé sur les aptitudes à l'intention des nouveaux juges des cours provinciales et territoriales est offert depuis dix ans. Ce programme s'est avéré un élément essentiel dans l'acquisition des aptitudes nécessaires pour devenir un meilleur juge. En conséquence, l'ACJCP augmentera le financement accordé à l'Institut national de la magistrature, organisateur de ce séminaire annuel. Souhaitons que cet appui renouvelé permette de réitérer le succès que connaît le programme, pour encore plusieurs années.

De plus, tel qu'annoncé précédemment, la conférence annuelle 2016 qui se tiendra à Vancouver en Colombie-Britannique présentera, dans son volet formation, un séminaire en droit civil et familial. Les deux coprésidents, la juge Rita Bowery de Colombie-Britannique et le juge Jeffrey Edwards du Québec ont été mandatés pour mener à bien ce programme

permettant à notre conférence annuelle de rejoindre un plus grand nombre de juges de la cour provinciale.

Entre-temps, je suis impatient de rencontrer plusieurs d'entre vous à la conférence annuelle qui aura lieu à la fin septembre, au Nouveau-Brunswick.

L'actuel Comité national de formation paraît en page suivante.

CONFÉRENCE ANNUELLE 2015 DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES

La conférence de l'ACJCP qui se tiendra cet automne à St Andrews sur mer, au Nouveau-Brunswick, saura plaire à tous.

COURANTS PORTEURS D'AVENIR 2015 permettra de découvrir la pleine mesure de l'hospitalité des Maritimes. Attendez-vous à d'énormes homards et à une soirée acadienne enlevante, dans le décor pittoresque de l'hôtel Algonquin, situé au cœur de la station balnéaire de St Andrews sur mer.

Le programme de formation offrira un menu varié axé sur les domaines de droit ayant subi de récents amendements, dont la légitime défense. Un autre séminaire proposera une étude pratique des pouvoirs policiers en vertu de la *Common law*. Les questions relatives à l'admissibilité de la preuve à l'ère des nouvelles technologies et des réseaux sociaux constituent des enjeux pour les juges; venez entendre les experts.

Des ateliers porteront sur la présence du syndrome d'alcoolisation fœtale en salle d'audience : comment développer les meilleures pratiques. Pour compléter le tout, le juge Kenkel présentera les développements récents en matière de conduite avec facultés affaiblies. ▀

DATES À RETENIR

1^{er} au 3 octobre 2015 St Andrews sur mer, Nouveau-Brunswick	Conférence annuelle de formation.
15 au 20 novembre 2015 Niagara-on-the-Lake, Ontario	Programme fondé sur les aptitudes à l'intention des nouveaux juges provinciaux et territoriaux.
17 au 22 avril 2016 Bromont, Québec	Programme de formation des nouveaux juges.



Judge Robin Finlayson
Provincial Court of
Manitoba

THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE REPORT

“The National Education Committee and the Executive of the Canadian Association of Provincial Court Judges are dedicated to improving the quality and diversity of continuing legal education available to all of our judges.”

The Chair and Vice-Chair of The National Education Committee are appointed annually by the President of CAPCJ. The Chair, the Vice-Chair and the Designated Liaison Officer from the Executive of CAPCJ constitute the Executive Committee of the National Education Committee. The Vice-Chair of the NEC is Justice Martha Zivolak of the Ontario Court of Justice and the Liaison-Officer is President Judge Lee Ann Martin from Manitoba. The remaining members of the NEC are the Education Chairs of the Provinces/Territories, the Chair of the New Judges Education Program, the Chair of the Prairie Provinces and Territories Education Committee and the Chair of the Atlantic Education Committee.

The National Education Committee has been a cornerstone for CAPCJ since its inception. For decades the New Judges Education Program has been the shining star in our organization. Each April new judges from across Canada attend this one week long program which helps prepare them for their transition from practitioner to judge. This program continues to form a part of our annual success story.

However, there are other education programs which also assist in molding the careers of our colleagues. The Newly Appointed Provincial & Territorial Judges Communication Skills Program in Niagara-on-the-Lake has been in existence for over 10 years. It has proven to be an essential contributor in providing our judges with the skills to be even better judges. Accordingly, CAPCJ will be increasing its funding to the National Judicial Institute which organizes this annual seminar. Hopefully this renewed support will ensure the continued success of this seminar for many years to come.

In addition, as previously outlined, the 2016 Annual Conference, which is scheduled for Vancouver, British Columbia, will feature both a civil and family education seminar as part of the educational component of the conference. The two Co-chairs, Judge Rita Bowery, of British Columbia and Judge Jeffrey Edwards of Quebec, have been mandated to bring these programs together so that our Annual Conference may appeal to a wider number of Provincial Court Judges.

IMPORTANT DATES FOR THE FUTURE

October 1 – 3, 2015 St. Andrews-By-The-Sea, New Brunswick	Annual Education Conference
November 15 - 20, 2015 Niagara-On-The-Lake, Ontario	Newly Appointed Provincial & Territorial Judges Communication Skills Program
April 17 – 22, 2016 Bromont, Quebec	New Judges Education Program

In the meantime I look forward to seeing many of you at the Annual CAPCJ Conference in New Brunswick at the end of September.

The current membership of the National Education Committee is as follows:

Président du Comité national National CAPCJ Chair	Robin Finlayson
Vice-présidente/Vice - Chair	Martha Zivolak
Représentant INM/ NJI Liaison	Lee Ann Martin
Colombie-Britannique/British Columbia	Rita Bowry
Alberta	John Henderson
Saskatchewan	Marylynn Beaton/Jeff Kalmakoff
Manitoba	Catherine Carlson/Robin Finlayson
Ontario [Family/Famille] [Criminal/Criminelle]	Elaine Deluzio/Wendy Malcolm Carol Brewer
Québec	Sylvie Durand
Nouveau-Brunswick/New Brunswick	Gerri Mahoney
Nouvelle-Écosse/Nova Scotia	Peter Ross
Île du Prince-Édouard/ Prince Edward Island	Nancy K. Orr
Terre-Neuve et Labrador Newfoundland and Labrador	John Joy/ David Orr/ Wynne Anne Trahey
Yukon	Karen Ruddy
Territoires du Nord-Ouest / Northwest Territories	Christine Gagnon
Prairie Provinces and Territories Education Committee Chair Programme de formation des Prairies et Territoires	Marlene Graham
Atlantique/ Atlantics	Gerri Mahoney
Vice-présidente - Co-Chair (Droit familial/Family)	Rita Bowry
Vice-président - Co-Chair (Droit civil/Civil Law)	Jeffrey Edwards

CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES' ANNUAL CONFERENCE 2016

The CAPCJ conference in St. Andrews, New Brunswick this fall will have something for everyone.

CATCH THE TIDE 2015 will offer downhome Maritime hospitality at its best. Expect sumptuous lobster and a rousing Acadian *soiree*, all amidst the picturesque Algonquin Resort in St. Andrews- By- The- Sea.

The education program includes a varied menu focusing on areas of the law that have recently undergone changes, including self-defence. Another session will practically examine the common law powers of the police. Evidentiary issues arising in this age of technology and social media provide challenges to judges ruling on admissibility—hear from the experts.

There will also be sessions on the manifestation of FETAL ALCOHOL SYNDROME in the courtroom and how to develop best practices. Rounding out the field, Justice Kenkel is expected to enlighten on developments in the area of drug impaired driving. ▀

LA MOSAÏQUE DE NOS VIES EN TANT QUE JUGES : NOS RÉCITS EN PROVENANCE DES ZONES RURALES ET DU NORD DU CANADA

Juge Ross Green
Cour provinciale
de Saskatchewan

L'un de mes professeurs à la Faculté de droit parlait souvent du parcours unique que chacun d'entre nous accomplit. Réfléchissant à tout l'éventail de relations que nous créons, tous les endroits que nous visitons durant notre court périple sur terre et ce dont je me souviens le plus de mon professeur, c'est ce qu'il appelait la mosaïque de nos vies. C'est-à-dire le portrait imbriqué des expériences et des récits dont nous

nous souvenons et que nous laissons à notre famille, nos amis, nos collègues. Cela prenait tout son sens à l'époque, et je le réalise encore plus aujourd'hui, car à la fin de notre parcours, mais également à la fin de notre carrière, une large partie de ce que nous laissons derrière, ce sont nos histoires sur les joies, les défis, les endroits où nous nous sommes rendus pour siéger, les causes que nous avons entendues, les personnes que nous avons vues au tribunal ou rencontrées dans notre travail.

Je suis juge en zone rurale. Lors de l'élaboration du thème de cette édition, j'ai pensé au grand plaisir de lire les récits et les comptes-rendus des expériences vécues par des juges provenant de partout au Canada et qui siègent en dehors des grands centres, dans des zones rurales ou dans le Nord canadien. Bien qu'il s'agisse d'une minorité de juges, ils sont néanmoins un nombre significatif, chacun avec un point de vue et une expérience unique sur la vie de juge au sein de communautés rurales et nordiques.

Ce sujet regroupe plusieurs aspects de la vie d'un juge, tels que :

- (1) **Les expériences vécues par les juges et le personnel de la cour lors des voyages sur les circuits** : Que ce soit en voiture, par avion ou par bateau, plusieurs juges voyagent à travers le Canada pour aller siéger. Ces voyages sont source de plusieurs aventures; des bonnes et des mauvaises. Je suis certain que tous les juges de circuits ont une anecdote ou deux, et probablement davantage, à raconter concernant les aller-retours au tribunal;
- (2) **L'accès à la justice dans ces communautés** : Bien que la technologie ait modifié la manière de faire au sein des tribunaux du Canada, bien que le téléphone et les liens vidéos aient diminué les frais liés à la présence devant le tribunal, « être sur place » est

important et je crois que cela est apprécié par les communautés desservies;

- (3) **Siéger dans les communautés autochtones** : L'alinéa 718.2(e) du *Code criminel*, tel qu'interprété par la Cour suprême du Canada dans *R. c. Gladue*, [1999] 1 R.C.S. 688 et *R. c. Ipeelee*, [2012] 1 R.C.S. 433, exige que les juges portent une attention particulière aux circonstances dans lesquelles se trouvent les délinquants autochtones. Je crois que ces circonstances sont mieux comprises dans le contexte de leur communauté d'origine; et
- (4) **L'engagement de la communauté et le caractère unique de siéger au sein d'une communauté tricotée serrée** : Siéger dans une petite communauté et siéger dans un centre urbain sont deux choses bien différentes. Je le sais puisque j'ai vécu les deux expériences et tout particulièrement celle de tenir des audiences dans un certain nombre de communautés tricotées serrées. Les auteurs des prochains articles sauront décrire cette réalité avec plus de détails.

Voici une petite anecdote illustrant la vie de juge en zone rurale. Durant les onze dernières années, j'ai siégé à Kamsack, situé à environ une heure de route au nord de Yorkton. C'est une ville agricole du centre est de la Saskatchewan, implantée près de trois communautés des Premières nations. Le palais de justice est situé dans un vieil édifice, servant autrefois d'hôpital. Nous entrons par la même porte que tous les autres, prenons un long corridor qui était sans aucun doute un corridor d'hôpital. Pour faciliter mon trajet entre ma voiture et le tribunal, je mets ma toge dans une housse dont on m'a dit qu'elle ressemblait à celle utilisée par un petit homme rondouillard habillé de rouge, affublé d'une barbe blanche et conduisant un traîneau. Je me souviendrai toujours du moment où, une fois rendu au bout de ce corridor à Kamsack et voyant tous ces gens qui attendent pour entrer dans la salle de Cour, je suis accueilli par quelqu'un qui exclame « Le Père Noël est arrivé »! Les rires alors résonnent et quelqu'un m'ouvre la porte du tribunal. Bien qu'avant la fin de la journée plusieurs verront en moi « le Grincheux », c'est assurément une expérience unique que je ne peux comparer à aucune autre vécue dans un grand centre urbain.

Alors, voici les juges des zones rurales et du nord du Canada. J'espère que vous apprécierez leurs récits. ▲



L'arrivée au Palais de justice de Kamsack: Le Père Noël ou le Grincheux?

Arriving at court in Kamsack: Santa or the Grinch?



Judge Ross Green
Provincial Court
of Saskatchewan

THE MOSAIC OF OUR LIVES AS JUDGES: OUR STORIES FROM RURAL AND NORTHERN CANADA

A professor of mine from law school often talked about the unique journey each of us is on. Reflecting back on all the relationships we experience, and all the places we visit during our short time on earth, what I remember most from my professor was what he termed the mosaic of our lives. He described this as an interwoven portrait of the experiences and stories we remember and leave with our family, friends and colleagues. It all made sense to me then, and even more so it does now. That is because, at the end of the day, and even at the end of our judicial careers, a big part of what we leave behind is our stories: about the joy, the challenges, the places we have travelled to conduct court, the cases we have presided over, and the people we have seen in court or met in the course of being a judge.



L'entrée de la ville
de Kamsack
The entrance to the
town of Kamsack

I am a rural judge. My thinking in coming up with the topic for this edition, was what I saw as the great value in hearing the stories and the experiences of judges across Canada who preside outside of urban areas, either in rural areas or in Canada's north. This is clearly a minority of our judges, but nevertheless this is a

significant group, each with a unique insight and experience about judging in rural and northern communities.

This topic encompasses many aspects of rural and northern judging, such as:

- (1) **The circuit court and the experiences of its judges and court services staff travelling on the circuit:** Whether by road, air or water, many judges travel to conduct court across Canada. That leads to many experiences, both in the good and bad categories. I am sure all judges who travel the circuit will have a story or two, and likely more, to tell about getting to and from court;
- (2) **Access to justice in these communities:** While technology has effected the way court is conducted all across Canada, and while telephone and video connections have reduced the cost of people attending court, nevertheless actually "being there" does matter, and I would suggest it is appreciated by the local community;
- (3) **Judging in aboriginal communities:** Section 718.2(e) of the *Criminal Code*, as interpreted by the

Supreme Court of Canada in *R. v. Gladue*, [1999] 1 S.C.R. 688 and *R. v. Ipeelee*, [2012] 1 S.C.R. 433, requires judges to pay particular attention to the circumstances of aboriginal offenders. I believe those circumstances are best understood in the context of their home community; and

- (4) **Community engagement and the uniqueness of judging in a small tightly knit community:** Judging in a small community is different than judging in a city. I say that having done both, and in particular having experienced the uniqueness of doing court in a number of small close-knit communities. The judges whose articles follow will describe this reality in greater detail.

As only one story about judging in a rural community, for the past eleven years I have taken my turn presiding in Kamsack, located about an hour north of Yorkton by road. This town is a farming town, located close to three First Nations in east central Saskatchewan. The courtroom there is in an old building which was formerly a hospital. We enter through the same door everyone else does, down a long hall which no doubt was previously used as a medical corridor. To simplify the trip up from my vehicle, I carry my robe in a garment bag, which I am told is reminiscent of the one used by a white-bearded chubby fellow dressed in red who drives a sled. A memory I will always have is



La route vers Kamsack / The road to Kamsack

that, as I arrive down this hallway in Kamsack and see the people lined up waiting to get into the court, I am greeted with the words: "Santa Claus in here"! Laughter then erupts and someone opens the courtroom door for me. Despite the fact many of these people will rather view me as the Grinch by the end of the day, it is nevertheless a unique experience which I cannot compare to any I have had in an urban court setting.

So here's to the judges of rural and northern Canada. I hope you will enjoy their stories. ▀

SIÉGER AU YUKON

Peter Chisholm
Cour territoriale
du Yukon

Vivre et travailler au Yukon doit certainement être l'un des meilleurs modes de vie au Canada. Le territoire est vaste et magnifique. Les résidents viennent de partout au Canada et d'ailleurs, et sont très accueillants. Le territoire est étonnant, magnifié par une impressionnante combinaison d'art et de culture et propose une multitude d'activités sportives.

Être juge au Yukon est un travail très gratifiant. Bien que le rythme de travail soit moins effréné que dans les grands centres, il pose des défis. L'un des aspects les plus intéressants de notre travail est la cour de circuit. La cour territoriale siège de manière régulière dans 14 communautés à travers le Yukon. Bien que les déplacements et le travail peuvent parfois s'avérer difficiles, plusieurs aspects sont positifs, entre autres, le côté humoristique de certaines situations.

Nous avons recensé quelques anecdotes de la vie sur le circuit qui, nous espérons, sauront vous faire sourire.

Le juge Faulkner s'était rendu dans la communauté de Pelly Crossing. Une des activités à l'ordre du jour était une rencontre avec le comité de justice communautaire. La fille d'un des aînés s'est approchée du juge Faulkner

et a indiqué qu'elle servirait d'interprète auprès de son père. Le juge Faulkner s'est alors approché de l'aîné et lui a dit qu'il était très heureux de faire sa connaissance. Il a fait signe à la fille de traduire son message. La femme s'est approchée de son père, a formé un cornet de ses mains autour de son oreille et a répété en anglais d'une voix très forte : « **LE JUGE DIT QU'IL EST TRÈS HEUREUX DE FAIRE VOTRE CONNAISSANCE!** »

Le juge Lilles siégeait à la cour de circuit, plus précisément dans la communauté de Teslin. Une des affaires inscrites au rôle impliquait un individu qui n'était pas inconnu du tribunal. Il était non-assisté d'un avocat. Au cours des représentations de la Couronne, l'accusé s'est offusqué d'une information transmise à la cour. Il s'est alors penché vers le procureur et lui a dit : « Voulez-vous que nous allions dehors régler ça tout de suite? »

Quelques années plus tard, toujours à Teslin, ce même individu a comparu devant la juge Ruddy qui, imposant une ordonnance de ne pas troubler la paix, s'est adressée à l'accusé pour expliquer le comportement attendu en vertu de l'ordonnance. L'accusé a indiqué qu'il comprenait, mais a ajouté : « Votre honneur, en tant qu'ancien toxicomane, mais aussi en tant qu'ancien trou de c@#, je rechute de temps en temps! »

Au début des années 1990, par une matinée d'été, l'équipe judiciaire était arrivée par avion à Old Crow (une communauté

éloignée d'environ 200 personnes). Sur le trajet, vers le centre communautaire où la cour devait siéger, tous ont remarqué une tente isolée, installée aux abords de la rivière Porcupine. C'était surprenant puisqu'il était très rare à cette époque de voir des visiteurs. En passant près de la tente, les membres du tribunal ont vu un jeune avocat de la défense en sortir vêtu d'un habit froissé, mais prêt pour la cour.

La meilleure salle communautaire du Yukon se trouve sans aucun doute à Dawson City. Il s'agit de l'ancien édifice du parlement (alors appelé le Conseil du territoire du Yukon) des années 1940 et 1950, alors que Dawson était la capitale du Yukon.

En plus de la salle d'audience historique, l'édifice abrite également le musée de la ville de Dawson qui est ouvert au public de mai à septembre. Ainsi, il n'est pas inusité de voir des touristes s'arrêter pour assister aux audiences durant l'été. Lorsqu'ils voient le juge arborant toge et rabat, plusieurs touristes entrent dans la salle pensant assister à un procès historique fictif et sont surpris de constater qu'il s'agit de réels procès.

La juge Ruddy a aussi appris que Dawson City était l'endroit parfait si vous êtes en manque de compagnie. Après une journée à la cour, l'équipe judiciaire s'est rendue au Diamond Tooth Gertie's, un casino local qui a pour thème la ruée vers l'or, où un accusé ayant comparu durant la journée s'est fait très insistant pour offrir une boisson au juge avec l'espoir qu'elle accepte un rendez-vous avec lui. Bien que la juge Ruddy ait poliment refusé son offre généreuse, il a fallu l'aide du shérif pour faire comprendre à l'accusé qu'un rendez-vous n'était tout simplement pas dans les cartes!

Le *Yukon Sourdough Rendezvous* est un festival d'une semaine qui se tient tous les ans au mois de février à Whitehorse, pour célébrer l'histoire de la ruée vers l'or. Ces dernières années, il n'était pas rare d'y croiser des participants habillés en costume d'époque. Pendant la semaine du *Rendezvous*, un jeune homme, lors de sa comparution devant le tribunal, s'est fait demander s'il avait retenu les services d'un avocat. Ayant répondu par l'affirmative, la cour lui a demandé le nom de son avocat. Sa réponse : « Je ne connais pas son nom, mais c'est celui qui marchait costumé au *Rendezvous*! » Lorsque le procureur de la Couronne a convoqué cet avocat, il a découvert qu'il s'agissait d'un avocat de la défense qui revenait de la Cour suprême, vêtu de son veston et de son rabat.

L'équipe judiciaire se rendait à Old Crow pour la suite d'un procès pour une affaire de drogues, lorsque l'avion fut détourné vers Fairbanks, Alaska, en raison de la météo. Le problème? Une importante quantité de drogues, déposée comme pièce à conviction lors du procès, était dans l'avion sous la garde du greffier. Allez donc expliquer cela aux douaniers américains! ▀



Sur la route vers
Atlin, C.B.

*Caribou on the
road on the way
to Atlin, BC*



Judge Peter Chisholm
Territorial Court
of Yukon

JUDGING IN THE YUKON

Living and working in the Yukon has to be one of the best lifestyles in Canada. The territory is vast and magnificent. The welcoming residents come from every corner of the country and beyond. The territory is vibrant, combining impressive art and cultural activities with a multitude of sporting options.

Being a judge in the Yukon is very rewarding work. Although the general pace of work is slower than in bigger cities, there are challenges. One of the more interesting aspects of our work in the Yukon is circuit court. The Territorial Court regularly sits in 14 communities across the Yukon. Although circuit court travel and work may, at times, be onerous, there are many redeeming aspects, including the humorous side of the job.

We have compiled some anecdotes of circuit life that may bring a smile to your face.

Judge Faulkner was on circuit in the community of Pelly Crossing. Part of the agenda was a community justice meeting. The daughter of one of the elders approached Judge Faulkner and said she would translate for him when he spoke to her father.

Judge Faulkner approached the elder and said he was very pleased to meet him. Judge Faulkner nodded at the elder's daughter for a translation. The woman approached her father and cupped her hands around his ear and said in English in a very loud voice: **'THE JUDGE SAYS HE IS VERY PLEASSED TO MEET YOU'**

Judge Lilles was on circuit in the community of Teslin. One of the matters on the docket involved an individual who was not a stranger to court. He was unrepresented. During the course of the Crown's representations, the accused took offence to something that had been said to the court. The accused leaned over towards the Crown prosecutor and said, 'Do you want to go outside with me now and settle this?'

Some years later in Teslin, that same individual was before Judge Ruddy who, in imposing a peace bond, spoke to the accused about what behaviour was expected of him under the order. The accused acknowledged that he understood, but said, "Your Honour, as a recovering addict, and, well, as a recovering a#@hole, every once in a while I just slip!"

The court party arrived in Old Crow (a remote community of approximately 200 people) by plane early one summer morning in the early 1990s. As they were being transported to the community centre where court was to be held, they observed a lone tent on the banks of the Porcupine River.

This was a surprising sight as it was very rare at that time to see visitors in the community. As the court party passed the tent, they observed a young defence lawyer exiting the tent in a rumpled suit, ready for court.

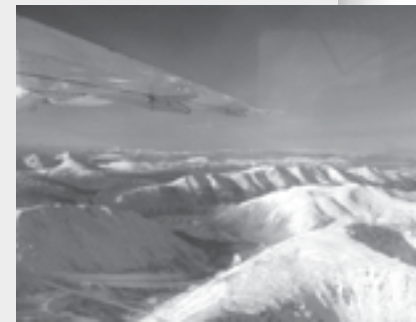
Dawson City has undoubtedly the best community courtroom in the Yukon.

It is the former legislative assembly chambers (then called the council of the Yukon Territory), dating back to the 1940s and early 50s when Dawson was the capital of the Yukon. In addition to the historic courtroom, the building also houses the Dawson City Museum which is open to the public from May to September. It is not uncommon to have tourists drop by to view court proceedings in the summer months. Upon seeing the judge attired in robes and tabs, many tourists enter the courtroom with the belief that we are conducting an historical mock trial, and are surprised to learn that it is an actual court proceeding.

Judge Ruddy has also learned that Dawson City is the place to be should you be short on company. Following a day in court, the court party adjourned to Diamond Tooth Gertie's, a local gold rush themed casino, where an accused who had appeared in court earlier became quite insistent on buying Judge Ruddy a drink in the hopes that she would go on a date with him. While Judge Ruddy politely declined his generous offer, the assistance of the sheriff was required to persuade the accused that a date was simply not in the cards!

Yukon Sourdough Rendezvous is a week long winter festival held each February in Whitehorse, celebrating the Yukon's gold rush history. In years past, it was not uncommon to see people dressed in period costumes during the course of the week. During one Rendezvous week, a youth who was appearing in court was asked if he had retained counsel. He replied in the affirmative. When asked by the Court the name of his counsel, he stated 'I don't know his name, but he's the one walking around in the rendezvous suit!' When the Crown went to summons this lawyer, he discovered defence counsel who was coming from a Supreme Court matter, dressed in his vest and tabs.

The court party was headed to Old Crow for the continuation of a drug trial, when they were advised that they would be diverted to Fairbanks, Alaska due to bad weather. The problem? A significant quantity of drugs had been filed earlier as an exhibit in the trial and was on the plane in the custody of the court clerk. Try explaining that to U.S. Customs!



Vol au-dessus des montagnes
du Yukon à bord l'avion assurant
notre transport

Flying in a small circuit plane over the
Yukon mountains



Juge Michael
Cozens à côté de
la rivière Porcupine
à Old Crow.

Judge Michael
Cozens standing
beside the frozen
Porcupine River
in Old Crow

JUGER ET RÉSIDER DANS UNE PETITE VILLE MINIÈRE DU NORD QUÉBÉCOIS

Juge Daniel Bédard
Cour du Québec

La fonction de juge est certainement l'une des expériences les plus enrichissantes dans la vie d'une personne, mais cela dit, et dans un contexte d'une petite ville minière du Nord québécois, l'exercice de la fonction demande une dextérité juridique redoublée, des compromis professionnels et une préoccupation constante du tissu social dans lequel on vit.

La plupart du temps, un juge en milieu urbain, préside dans une seule chambre et un seul palais, contrairement aux juges qui, dans un district comme l'Abitibi-Nord-du-Québec, président les sessions de cour dans les chambres criminelle et pénale, jeunesse et civile. Ils se déplacent dans plusieurs des six palais en plus de présider cinq semaines en territoire cri et inuit, c'est-à-dire 20 communautés autochtones qui demandent 85 semaines de cour, réparties parmi les 10 juges de la région et complétées par des juges de l'extérieur.



Vue de Kuujuaq
View of Kuujuaq

Présider dans les trois divisions requiert du juge une mise à niveau continue et implique qu'il ne développe que très rarement des réflexes automatiques, souvent associés aux juges qui ne président que dans une seule matière, par exemple en matière de *Charte*. Un mois typique se traduit souvent par une semaine à la chambre criminelle et pénale, suivie d'une semaine en protection de la jeunesse avec une dernière semaine aux petites créances. Pour ensuite recommencer le mois avec une semaine en territoire inuit. Par conséquent, l'impression de confort, associée à l'acquisition d'une expertise dans une matière, n'est pas chose courante pour le juge qui se déplace continuellement d'une chambre à l'autre, de palais en palais.

Si avec le temps, acquérir, développer et maintenir une expertise dans une division est un objectif réalisable, il en va, sauf exception, tout autrement pour un juge qui préside dans les trois divisions en alternance et de manière discontinue.

Voyager dans les communautés autochtones, loger et prendre ses repas, faute de restaurants, au même endroit que le personnel de cour et les avocats, amène une proximité. Il en va de même lorsque le juge se déplace dans les petites

villes pour la semaine. Si dans ce contexte, l'accessibilité au juge est une attente légitime, il n'en demeure pas moins qu'une trop grande proximité peut donner ouverture à du potinage de tout acabit. Le devoir de réserve et l'obligation de retenue sont de mise et doivent demeurer une préoccupation constante, même si le volet socialisation est sur le plan individuel agréable et enrichissant.

Pour un juge, une petite ville signifie une absence d'anonymat à laquelle s'ajoute une grande visibilité. Le juge est connu tout comme le lieu de sa résidence.

La conduite du juge, son comportement ainsi que celui des membres de sa famille immédiate sont souvent, dans une petite ville, sujets à examen de la part des uns et des autres. Toute activité culturelle, sociale ou sportive nécessite souvent de la part du juge, une vérification afin d'éviter tout problème qui peut provoquer une perception négative du juge, fondée ou pas.

Assis à une table dans un restaurant et se rendre compte que la personne à l'autre table, prend un verre de vin alors que le mois précédent, vous lui avez imposé une probation, peut gâcher votre soirée. Prendre place dans l'avion et vous rendre compte que la personne assise à vos côtés est celle que vous avez déclarée coupable d'agression sexuelle, la semaine précédente et pour laquelle vous avez reporté l'audition sur la détermination de la peine, crée un inconfort extrême.

Se rendre un samedi matin chez Canadian Tire et vous retrouver face à face avec une mère fâchée, parce qu'en début de semaine vous lui avez retiré ses enfants, commence très mal votre weekend.

Il est impossible d'éviter ces situations et on doit donc apprendre à composer avec. Il en va de même pour les membres de votre famille. C'est une question de survie et d'harmonie.

On vit proche de la nature, souvent à l'extérieur de la ville. Aucun trafic digne de ce nom. Tout est à proximité. Les villes dans le district vont de 5 000 à 40 000 résidents. Se rendre au palais ne prend que quelques minutes.

Certains considèrent que vivre dans une petite ville, en région éloignée, est un avantage et argumentent la qualité de vie qu'on y retrouve. D'autant plus lorsque parents de très jeunes enfants.

Je dirais plutôt qu'il y a des bénéfices et des désavantages dont l'ampleur de chacun variera avec le passage du temps, de sorte qu'un bénéfice au départ peut devenir un obstacle et vice versa.

Au bout du compte, l'endroit importe peu, lorsque le juge est bien dans sa peau. Dans le cas contraire, aucun endroit ne fera la différence. ▀



Judge Daniel Bédard
Court of Quebec

JUDGING AND LIVING IN A SMALL NORTHERN TOWN

Even if being a judge is overall, one of the most challenging and fulfilling experience in one's life, it is also, in a small and remote northern mining town, an exercise demanding additional legal dexterity, increased social awareness and professional compromises.



Le Centre de facilitation de la Justice à Chisasibi
Chisasibi Justice Facility Center

Contrary to urban cities where judges exercise their skills in one Chamber and mostly in one courthouse, a judge in the district of Abitibi-Nord-du-Québec presides over court sessions in the Criminal, Civil and Youth Chamber. The judges not only travel between six courthouses

located in the district, they also preside at least five weeks in Nunavik and James Bay to render justice in Inuit and Cree communities. A total of 20 communities necessitating 85 weeks of court sessions divided between the 10 judges of the district and completed with judges from other districts.

Presiding court sessions in three different Chambers requires that the judge keeps up to date in each field and implies that he rarely develops automatic reflexes, for example "Charter reflexes", often characteristic of judges exercising in one field.

For a typical month, it is quite possible to preside criminal trials the first week of the month, then sit in youth protection matters the following week and finish the month in the small claims division, to

restart the next month up north, in an Inuit community. Consequently, the feeling of being at ease in a field of law is not overly developed amongst judges who continuously travel and preside in different Chambers, week after week. Reaching a decision can be and is often more time-consuming.

Becoming extremely knowledgeable in one field when you solely practice in one Chamber is with time, an achievable objective for the judge. Becoming the same when you preside in three Chambers and at the same time, travel through the district and in native communities is, in my opinion, a major obstacle even if feasible for some.

As a judge in the above context, you often travel with the staff and the lawyers to northern native communities and you also are, once off the plane, lodged in the same complex and take your meals in the same kitchen area, since restaurants are rarely available.

When you travel to the different courthouses in the southern part of the district, you also are nearer to the court staff that sees you arriving at the beginning of the week and looks forward to socialize with you. If in that context, accessibility to the judge is a legitimate expectation, one must always keep in mind that a too close proximity can give rise to gossip of whatever nature. Thus, restraint is the key and must remain a constant preoccupation.

A small town means for the judge, high visibility thus lack of anonymity. The judge is well known as is his place of residence.

His conduct and his behaviour in the community, as well as the conduct of the members of his family, are highly scrutinized. Social, cultural and sporting activities can pose a problem if prior screening is not taken into account. Going to a restaurant with friends and seeing that the person sitting at the table beside yours is the person to whom you impose a probation order the week before, does not guarantee the best evening. Taking the plane to Montreal and realizing that sitting in the seat next to you, is the person you declared guilty of a sexual offence and for whom you postponed the sentence to next month equals to extreme discomfort.

Going to Canadian Tire on a Saturday morning and coming face to face with the angry mother whose children you have placed in a foster family is a bad start for a weekend.

With time and it does not take too long, you realize that you can't avoid the situations described above and that you have to learn to deal with them. Evidently, and to some extent, the members of your immediate family also have to deal with these uncomfortable situations.

The cities in the district have populations ranging from 5,000 to 40,000 people. Nature is much closer and often offers the possibility to live outside of town. It takes 10 to 20 minutes to access the courthouse and traffic is more of a concept than a reality. When everything is near or nothing is far, your day to day life is much more pleasant.

I would say that being a judge in a small and northern city brings benefits and disadvantages. The scope of each will vary with time and at one point a benefit can become an obstacle and vice versa.

The bottom line is that the place doesn't really matter, as long as you're at ease with yourself, and no place will suit you, if the contrary. ▀



Indications géographiques de certaines communautés autochtones
Geographical indication of certain Native communities

LA VIE D'UN JUGE DE CIRCUIT DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

Juge Peter Bishop
Cour de justice de
l'Ontario

J'ai été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en septembre 1994. Je suis rattaché au tribunal de Dryden/Sioux Lookout et j'entends des causes de droit criminel, familial et de protection de la jeunesse. Notre tribunal dessert par avion six communautés Ojibwé et Oji-Cri, ce qui pose parfois des défis de transport. Lorsque j'ai commencé à pratiquer le droit en 1982, le tribunal desservait ces communautés deux fois par année avec des avions équipés de skis ou de flotteurs, selon la saison. De nos jours, toutes ces communautés éloignées ont des aéroports bien entretenus et ouverts à l'année. Les audiences ont lieu sur une base régulière et continue. Le juge est accompagné d'un greffier et d'un

points de vue, tant positifs que négatifs, concernant le comportement de l'individu dans la communauté et de faire des recommandations sur la peine. Aucun représentant de Big Trout Lake n'est habituellement au tribunal, mais je m'efforce de rencontrer le chef et les conseillers à chacune des audiences pour examiner tout sujet de préoccupation. Un dialogue respectueux et coopératif s'est instauré à Kitchenuhmaykoosib Inninuwug. La communauté aimerait que la cour s'occupe de traiter ses dossiers sans ingérence, même si de temps à autre le chef ou un conseiller peut se présenter pour parler au nom d'un individu. Le chef et le conseil de bande de Kasabonika s'avèrent d'un grand soutien pour la cour; ils participent à toutes les audiences et formulent des suggestions avisées et utiles.

Certaines communautés désirent qu'un aîné récite une prière au début et à la fin de l'audience. Cette pratique fait partie de leur culture et de leurs traditions et est autorisée. La Corporation des services juridiques de Nishnawbe-Aski a développé avec succès un programme de justice réparatrice qui fait appel à des conseillers parajudiciaires parlant couramment le dialecte local. Ces conseillers font le suivi avec les aînés et agissent à titre de conciliateurs au sein des cercles où se rencontrent les victimes et les agresseurs, lesquels se terminent souvent par des excuses et l'obligation de faire des travaux communautaires. La cause peut être ajournée pour plusieurs mois pour permettre l'atteinte de tous ces objectifs; un rapport est alors inséré au dossier et les accusations sont soit retirées, soit suspendues. Dans certains cas particuliers, l'emprisonnement, une amende, une condamnation avec sursis ou une ordonnance de travaux communautaires se sont avérés de réels défis. La cour, avec le consentement du contrevenant, a alors ordonné la création d'une œuvre d'art dont l'auteur fera don au palais de justice, à un hôpital, une école, au bureau du conseil de bande ou à une organisation caritative.

Dans le cas de crimes majeurs, comme un homicide ou la négligence criminelle causant la mort, un grand nombre de participants issus des familles de l'accusé et de la victime seront présents à l'audience. Ils auront l'occasion de s'exprimer sur l'impact du crime sur la communauté et pourront offrir leur point de vue sur la suite des procédures. Un grand sens du pardon prévaut et veut que le rétablissement de la communauté prime sur la punition ou le châtement du contrevenant. La vengeance semble totalement inexistante et cette approche peut être perçue comme fataliste.

À Weagamow, chaque automne, la culture autochtone est célébrée au cours de la semaine de la famille où un



Des viandes d'orignal, de canard et d'oie sur le fumoir.
Smoking racks with moose, duck and goose

rapporteur judiciaire ainsi que d'un traducteur qui parle couramment la langue de la communauté desservie. Depuis quelques années, les services administratifs de la cour ont mis en place de nouvelles technologies de sorte qu'en cas de météo défavorable, une approche coopérative permet d'afficher les avis dans la salle communautaire afin que la cour puisse siéger par conférence téléphonique (Polycom) ou vidéoconférence. La police locale réunit les personnes et les avise du lieu où comparaître pour répondre à certains de leurs chefs d'accusation. Cela évite les remises et les délais.

La participation au sein du tribunal est tributaire de la volonté de la communauté et des instructions du chef et du conseil de bande. À Wapekeka, le chef et le Comité de justice siègent avec le tribunal et émettent des recommandations lors de la détermination de la peine. À Weagamow, un protocole similaire est en place, permettant aux membres du Comité de justice de faire part au tribunal de leurs

Suite à la page 24 ►



Justice Peter Bishop
Ontario Court of
Justice

THE LIFE OF A CIRCUIT COURT JUDGE IN NORTHWESTERN ONTARIO

I was appointed to the Ontario Court of Justice in September of 1994. My base court is Dryden/Sioux Lookout, and I hear criminal, family, youth, and child protection cases. Our court serves six remote fly in Ojibwa and Oji-Cree communities, which presents transportation challenges from time to time. When I first started practicing as a lawyer, in 1982, the court served these remote communities twice a year by float or ski plane, depending on the season. Now, each remote community has an all season and well maintained runway.

There are regular and consistent court appearances. The judge travels with a court clerk and a monitor as well as a translator who is fluent in the dialect of the community we serve. Over the last number of years court services have instituted advancements in video court so that, when weather goes down, there is a co-operative approach to have notices posted at the community hall so that court will be conducted by poly-com teleconference or video conference. The local police assist in assembling people and advising them of where to attend so that they may have some their charges dealt with. This prevents further court appearances and delay.

Court participation varies depending upon the wishes of the community and direction of the Chief and Council. In Wapekeka, the Chief and Justice

Committee sit with the court and make recommendations on sentence. In Weagamow, a similar protocol has been arranged whereby Justice Committee members advise the court on their view on the individual in the community both positive and negative and make recommendations on sentence. Big Trout Lake usually does not send a representative to court, but I make an effort to meet with the Chief and Councillors on each and every court appearance to address any concerns. There is a respectful co-operative dialog and Kitchenuhmaykoosib Inninuwug really would like the court to do its business without interference but from time to time the Chief or Councillor may come and speak on individual's behalf. The Chief and Council in Kasabonika are very supportive of the court, always attend and make informed helpful suggestions.

Some communities request that an elder perform an opening and closing prayer, and that is accommodated as it is a part of their culture and tradition. Nishnawbe-Aski Legal Services

Corporation has developed a successful program of restorative justice employing court workers fluent in the community's dialect. The community court workers monitor counselling with elders, facilitate a circle where victim and perpetrator meet, which often ends in an apology and to performance of community service hours. There may be a several month adjournment to accomplish all these goals; at which time a report is filed and the charges are either withdrawn or stayed. In some special circumstances jail, a fine, probation or community hours may present challenges, so the court has imposed dispositions, with the offender's consent, to create a work of art to be donated to a court house, hospital, school, band office, or charity.

In very serious matters, such as manslaughter, or criminal negligence causing death, a large number of participants from the accused's and victim's family will attend and are given an opportunity to speak about how the offence has affected the community and their vision on proceeding in the future. There is an overriding sense of forgiveness in that the community's collective healing is more important than the individual's punishment or retribution. Revenge almost seems non-existent and there appears almost a fatalistic approach.



Des spécialités de gibiers sur feux ouverts et le chef, le conseiller Paul Johnup.

Open fires with wild game delicacies with the chef Head Councillor Paul Johnup



L'avion King Air pour le personnel de la Cour à Weagamow.
King Air aircraft for court party in Weagamow

In Weagamow, each fall, the aboriginal culture is celebrated during family week where a hunting contest ensues and the individual who harvests the most game is honoured, respected and receives a cash prize. The winner usually donates his winnings back to community. I have been invited to the presentations and have spoken about the need to retain

Continued on page 25 ►

NEUF ANS À LA COUR DE CIRCUIT SUR LES CÔTES DU LABRADOR

Juge John Joy
Cour provinciale
de Terre-Neuve et
Labrador

Au printemps de l'année 1996, j'ai passé dix jours sous la tente en compagnie des Innus Mushuau durant leur rassemblement annuel, pendant lequel ils célèbrent Pâques, la relâche scolaire, les retrouvailles familiales, la collégialité culturelle et l'amitié. Camper avec environ 100 Innus Mushuau, répartis dans une cinquantaine de tentes autour d'une tourbière gelée sous dix pieds de neige, à des températures inférieures à zéro, dans des tentes au sol recouvert de branches d'épinettes et équipées de poêles en tôle, armés d'une bonne provision de caribous, de bois et d'eau, a été un fait saillant de ma carrière d'avocat. Nous étions près du site actuel de Natuashish qui était encore à l'époque, une forêt boréale vierge.



Judge John Joy
in Nain
Juge John Joy à
Nain

Cette expérience constitue un fragment des quelque 18 années où j'ai travaillé comme avocat pour les Innus et les Inuits du Labrador, à partir de mon bureau de St-John's. Environ six semaines par année, j'étais sur la côte du Labrador ou à Happy Valley-Goose Bay et Sheshatshiu. Environ une dizaine d'années plus tard, j'ai été nommé juge à la Cour provinciale du Labrador. Les cours de circuit constituent une grande partie de la tâche et je voyage environ deux semaines sur quatre. Nous sommes deux juges à Happy Valley-Goose Bay et l'on ne se croise presque jamais durant la semaine, car nous y sommes très rarement en même temps.

Durant les premières années de ma nomination, nous tenions régulièrement des audiences à Nain, Natuashish, Hopedale, Makkovik, Postville, Rigolet, Port Hope Simpson et à Cartwright-L'Anse-au-Clair. Nous avons travaillé fort pendant plusieurs années afin de rétablir le circuit traditionnel vers Sheshatshiu. Ces dernières années, l'administration de la cour a réduit le nombre de circuits et éliminé ceux de

Sheshatshiu, Cartwright et l'Anse-au-Clair. Les circuits de Rigolet, Postville et Makkovik sont maintenus sur une base ponctuelle.

Les cours de circuit sont épuisantes, aussi bien physiquement que psychologiquement, mais sont également source de satisfaction et de formation et apportent une vision éclairée du milieu. Être sur place régulièrement est le seul moyen d'apprécier le rythme, le pouls et le sens moral d'une communauté.

Sheshatshiu et Natuashish, deux communautés innus des Premières nations, ont chacune leur personnalité distincte. Nain et Hopedale, pourtant deux communautés inuites, ne pourraient pas être plus différentes. La cour ne pourrait jamais saisir ces nuances si nos activités se faisaient par conférence vidéo, conférence téléphonique ou Internet, à partir de Happy Valley-Goose Bay.

Durant mon mandat, en tant que juge de la Cour provinciale, il m'est arrivé de siéger dans des salles où, à moins 30 degrés, nous avons dû éteindre la vieille fournaise afin qu'on puisse m'entendre. Dans un centre communautaire, on a dû briser les flotteurs des réservoirs des toilettes pour les empêcher de geler, causant un écoulement d'eau aussi bruyant que la chute de la rivière Churchill.

J'ai siégé dans les bars de deux communautés où j'ai entendu des témoins décrire des voies de fait simples survenues, selon les allégations, à la table où j'étais assis. Impossible pour la cour d'échapper à l'appréciation judiciaire de la scène du crime allégué! Régulièrement, des rencontres ont lieu dans des salles de bain, des cuisines, des corridors et des escaliers pour tenter de respecter la confidentialité des communications entre l'avocat et son client et entre les procureurs de la Couronne et les témoins.

Nous voyageons habituellement sur le premier Twin Otter disponible le lundi matin et nous revenons à Happy Valley-Goose Bay par le dernier vol du vendredi. Il y a parfois des retards (bien que moins fréquents que pensent certains) en raison de la météo ou de la disponibilité des avions. Les retards s'étirent parfois du lundi au mardi, puis au mercredi, ce qui entraîne en général l'annulation de l'ensemble du circuit pour la semaine. Toutefois, la plupart du temps, nous partons et revenons plus ou moins selon l'horaire prévu. Les avions peuvent transporter un maximum de 19 passagers. S'il y a moins de dix passagers, nous considérons être en première classe. Si l'avion est complet, nous sommes définitivement en classe économique et nous débordons dans l'allée, si vous voyez ce que je veux dire!

Suite à la page 24 ►



Judge John Joy
Provincial Court of
Newfoundland and
Labrador

NINE YEARS OF CIRCUIT COURT ON THE COAST OF LABRADOR

In the Spring of 1996, I spent ten days under canvas with the Mushuau Innu during their annual Gathering, a time for the celebration of Easter, the school break, familial togetherness, and cultural collegiality and friendship. Camping with about 100 Mushuau Innu in some 50 tents around a frozen bog on 10 feet of snow, at below zero temperatures, in tents with spruce bough floors, tin stoves and a good supply of caribou, wood, and water, was a highlight of my time as a lawyer. We were close to the present site of Natuashish, but that site was still pristine boreal forest.



La cour à
Natuashish
Natuashish Court
circuit

This experience was a part of the 18 years or so that I worked for the Innu and Inuit

of Labrador as a lawyer from my office in St. John's with approximately six weeks a year spent on the coast of Labrador or in Happy Valley-Goose Bay and Sheshatshiu. A little over ten years later, I began my work as a provincial court judge in

Labrador. Court circuits are a big part of the job, and I travel two weeks out of every four. The two judges resident in Happy Valley-Goose Bay hardly even see one another during the work week as we are rarely both in Happy Valley-Goose Bay at the same time.

In the early years we had regular court circuits in Nain, Natuashish, Hopedale, Makkovik, Postville, Rigolet, Cartwright, Port Hope Simpson and L'Anse-au-Clair. We worked hard to re-establish the traditional circuit to Sheshatshiu for a number of years. In recent years the court administration has reduced the number of circuits and eliminated the circuits to Sheshatshiu, Cartwright and

L'Anse-au-Clair. Circuits to Rigolet, Postville and Makkovik are arranged on an ad hoc basis.



Cabine de pilotage
de l'avion Twin
Otter en vol vers
la Cour

Cockpit of Twin
Otter, flying to
court

The court circuits are demanding physically and psychologically, but are also hugely rewarding, educational and insightful. You can only have an appreciation for the rhythm, pace and moral compass of a community by being there regularly.

Sheshatshiu and Natuashish, though both Innu First Nation communities, each have their own personalities. Nain and Hopedale, both Inuit communities, are like chalk and cheese. The court would never have an appreciation for these differences if we conducted all our work in Happy Valley-Goose Bay simply by relying on videoconferencing, teleconferencing and the internet.

During my tenure as a provincial court judge, I have held court in community halls where we had to turn off the heat in 30 below weather to be heard above the roar of the ancient furnace. In one community center, the bulbs in the toilet tanks were broken to prevent them from freezing, and the sound of water flowing matched that of Churchill Falls.

I have sat as a judge in bars in two communities, and had witnesses testify about common assaults that allegedly occurred at the very table where I was sitting. The court was taking a judicial view of the alleged crime scene whether we liked it or not. Lawyers meet regularly in bathrooms, kitchens, hallways, and staircases in an attempt to preserve confidentiality between legal counsel and client and between Crown Attorneys and witnesses.

We usually travel on the earliest available Twin Otter on Monday morning and return to Happy Valley-Goose Bay on the last plane on Friday. We endure delays from time to time (though not as often as some of us think) because of weather or aircraft availability. Sometimes we end up with a delay on Monday, another on Tuesday, and a third on Wednesday that usually results in the cancellation of the entire circuit for that week. Mostly, though, we leave and return more or less on schedule. The planes have a maximum passenger load of 19 persons. If the plane has fewer than ten passengers we consider the flight first-class. If the full 19 are onboard, then we are definitely flying economy with one cheek in the aisle, if you get my meaning.

Marshall McLuhan often described television as a cool medium. He undoubtedly would have found videoconferencing even cooler. The production values are poor and broadband is generally threadbare with freezing images and poor sound alienating the court from the community. We were using videoconferencing in Happy Valley-Goose Bay for

Continued on page 25 ►

LA VIE D'UN JUGE DE CIRCUIT DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

► Suite de la page 20



Certaines des oeuvres artistiques résultant des ordonnances de travaux communautaires exposées dans le hall du Palais, situé à Sioux Lookout.

Results of community service orders proudly displayed in foyer of Sioux Lookout Court House

concours de chasse est organisé. L'individu qui revient avec le plus de prises est honoré, respecté et se voit décerner un prix en argent. Le gagnant remet habituellement ses gains à la communauté. J'ai été invité aux présentations où j'ai parlé de l'importance de conserver leurs traditions, leur culture et du respect mutuel entre notre cour et leurs peuples, les peuples des Premières nations. J'ai goûté à des mets raffinés; du museau d'orignal et du tissu musculaire conjonctif fumé et grillé dans des morceaux de gras appelé « weese ».

La Première nation Wapekeka fait un travail extraordinaire pour contrer les problèmes de dépendances et organisera pour la 21^e fois une Conférence sur la prévention du suicide. J'ai souvent été invité à participer pour expliquer le processus au sein du système judiciaire et encourager les individus à faire appel aux ressources disponibles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté.

On se doit d'être très pragmatiques et sensibles à la culture de ceux qui comparaissent devant nous.

Je me souviens en particulier d'un individu qui ne s'était pas présenté devant le tribunal. Il s'est avéré qu'il était parti à Fort Severn sur la côte de la Baie d'Hudson pour la chasse à l'oie et qu'il en avait tué 26. Le procureur de la Couronne estimait que l'accusé méritait une peine d'emprisonnement. Après un exposé complet sur la manière dont la viande avait été partagée entre les membres de la communauté et selon le témoignage de la traductrice Harriett Cutfeet, qu'il était le meilleur chasseur de sa communauté, j'ai demandé à l'accusé pour m'assurer qu'il était aussi bon qu'il le disait qu'il imite le cri de l'oie. Il a renversé la tête et a fait un cri d'oie tellement sensuel que toutes les personnes présentes ont cru qu'il y avait un jars dans l'édifice. Son explication a été acceptée sans réserve, l'auditoire a applaudi son habileté et les membres de la communauté sont repartis, satisfaits que justice ait été rendue.

Mes collègues, les juges Jennifer Hoshizaki, David Gibson et Sarah Cleghorn, et moi-même, nous nous réjouissons de continuer à servir les populations de la partie ouest du Nord-Ouest de la province. ▀

NEUF ANS À LA COUR DE CIRCUIT SUR LES CÔTES DU LABRADOR

► Suite de la page 22

Marshall McLuhan a souvent décrit la télévision comme un média branché. Il aurait sûrement trouvé la vidéoconférence encore plus branchée. En fait, le rendu est médiocre et la diffusion à large bande est généralement marginale avec des images qui gèlent et un son de mauvaise qualité, brisant la communication entre la cour et la communauté. Nous utilisons la vidéoconférence à Happy Valley-Goose Bay pour les audiences de mise en liberté sous caution et les cas de détention préventive, via le détachement de la GRC à Nain, Natuashish et Hopedale, mais nous avons presque abandonné cette pratique en raison des défaillances de l'équipement, d'une mauvaise bande passante, des images figées ou l'absence d'officiers de la GRC pour opérer l'équipement. Dorénavant, nous utilisons presque exclusivement le téléphone pour ce genre de comparutions.

Les cours de circuit nous donnent l'occasion de nous promener dans les communautés, de visiter le magasin, l'aréna, les édifices gouvernementaux, les écoles et parfois, les environs

encore à l'état naturel. Quand l'horaire le permet, nous faisons des présentations dans les classes sur les carrières en droit, le droit criminel et familial, sur la manière de rédiger, et une fois, sur la piraterie pour une classe de cinquième qui estimait que le juge s'habillait comme Johnny Depp. Nous avons forgé des amitiés, joué au scrabble, aux cartes et aux dards, acheté des sculptures et de l'artisanat et sommes devenus des résidents temporaires lors de nos courts séjours.

Nous n'améliorerons pas notre connaissance de ces communautés en faisant usage d'Internet, de conférences téléphoniques ou de vidéos. Ces technologies peuvent servir de complément à ce que nous connaissons, mais ne remplaceront jamais le lien et l'engagement créés par les cours de circuit. Prendre un avion et voyager vers la côte du Labrador pour une semaine de travail s'avère enrichissant pour les juges, les greffiers, les procureurs de la Couronne, les agents de probation et les intervenants des services d'aide aux victimes et tous, nous en sortons grandis. ▀

THE LIFE OF A CIRCUIT COURT JUDGE IN NORTHWESTERN ONTARIO

► *Continued from page 21*



Margaret Wapenisk tenant un museau d'original roussi au feu et prêt à griller.

Margaret Wapenisk with singed moose nose ready for skillet

their traditions and culture and the mutual respect that our court shares with these people, the first people. I have tasted the delicacies of moose nose and the crackled smoked connective muscle tissue with fat globules called “weese”.

Wapekeka is outstanding for the efforts made to address addictions and are in their twenty-first year hosting an educational suicide conference. Often I am invited to attend and speak about the court process and encourage individuals to seek the resources in and outside the community.

One has to take a very practical view and be culturally sensitive to those who appear before you. I remember one individual failed to attend court and it turned out that he had been goose hunting and shot twenty six geese at Fort Severn on the Hudson's Bay coast. The

Crown attorney thought that accused should be incarcerated but after a full discourse of how the meat was shared with his community and evidence from the translator Harriett Cutfeet that he was the communities' best hunter, and to ensure that he was as good as proclaimed, I asked to hear a goose call. He cocked his head back and let out a goose call so sensuous that everybody swore that there was a gander in the building. His explanation was accepted without reservation, the gallery applauded his skill and the community went away satisfied that justice had been done.

I, along with my colleagues, Justices Jennifer Hoshizaki, David Gibson and Sarah Cleghorn look forward to continuing serving the people of the western half of the Northwest Region. ▀

NINE YEARS OF CIRCUIT COURT ON THE COAST OF LABRADOR

► *Continued from page 23*

bail hearings and in-custody situations through the RCMP detachments in Nain, Natuashish and Hopedale, but have virtually given this up due to equipment failure, poor band width, image freezings, or a lack of RCMP officers to operate the equipment. We rely almost exclusively on the phone for these types of appearances now.

The court circuits give us the opportunity to walk around the communities, to visit the store, arena, government buildings, schools and sometimes the surrounding wilderness. When time permits, we do presentations in classes on legal careers, criminal and family law, even good plain writing, and on one occasion piracy for a Grade 5 class who thought the judge

dressed like Johnny Depp. We have made friends, played scrabble, cards, and darts, bought carvings and crafts, and become temporary residents for our short time there.

Reliance on the internet, videoconferencing, and teleconferencing will not improve our understanding of these communities. It may supplement what we know, but can never replace the connection and commitment that court circuits provide. Actually getting on a plane and traveling to coastal Labrador for a working week enriches the judges, court clerks, Crown attorneys, probation officers and victim service workers who travel with the court, and we are all the better for it. ▀

SIÉGER DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les Territoires du Nord-Ouest, en tout 1 346 106 magnifiques kilomètres carrés, comptent 47 000 habitants répartis dans 28 communautés, dont 21 sont desservies régulièrement par la cour, ainsi que 10 langues officielles. Des défis? Par où commencer? Est-ce gratifiant? Par où commencer?

La cour territoriale siège tous les jours à Yellowknife, mais toutes les autres communautés sont desservies par des cours de circuit. Nous voyageons par avion, sauf pour nous rendre à Behchoko, une petite localité située à 100 kilomètres de Yellowknife, que nous rejoignons en voiture. Un circuit signifie en général que nous nous rendons dans trois ou quatre communautés au cours d'une semaine. Toute l'équipe judiciaire, soit le juge, le greffier, le sténographe de la cour, le shérif, le procureur de la Couronne, l'avocat ou les avocats de la défense, le coordonnateur des témoins de la Couronne et l'intervenant social auprès de la cour, voyage sur un vol nolisé; parfois s'ajoute un interprète ou un agent de probation si aucun ne réside dans la communauté desservie.



Une journée
froide à Fort
McPherson...

A chilly day in Fort
McPherson...

Voilà pour la logistique inhérente au fait de siéger et de voyager sur les cours de circuit dans le Nord.

J'habite à Yellowknife depuis 1993, travaillant dans les Territoires du Nord-Ouest, qui incluait le Nunavut avant que le territoire ne soit scindé en 1999, d'abord comme procureure de la Couronne puis comme juge de la cour territoriale depuis 2004. Pas un seul jour ne passe sans que j'apprenne une chose ou une autre : la tolérance... ce qu'est

un Pingo... pourquoi untel ne témoignera pas... à quel point le système de justice criminelle n'est peut-être pas le meilleur moyen de répondre à une situation... à quel point le système de justice criminelle est le meilleur moyen de répondre à une situation... à quel point nous sommes différents, à quel point la différence est essentielle, à quel point la différence peut être frustrante... à quel point une communauté peut être aimante, attentionnée et responsable... eh oui, combien les membres d'une communauté peuvent être antipathiques, impitoyables, indifférents et insensibles... Il y a tant à apprendre, tant à y gagner!

Siéger dans le Nord apporte quelques défis qui, dans les grands centres du Sud, pourraient ne jamais se présenter. Voici quelques exemples :

- ▼ Si la cour ne se rend que quatre ou cinq fois par année dans une communauté et que l'individu qui fait face à des accusations de violence conjugale, après avoir parlé avec un avocat, veut remettre la cause à la prochaine audience pour enregistrer un plaidoyer, est-ce raisonnable? Notamment quand cela représente quatre, cinq ou même six mois de délais pour clore le dossier. Quels intérêts doit-on préserver? Ceux de l'accusé, de la plaignante, de la communauté?
- ▼ Une juge peut-elle être neutre et impartiale au moment de déterminer la peine d'un individu si elle a déjà poursuivi, défendu ou imposé une peine à son parent ou un autre membre de sa famille? Est-ce qu'une juge qui n'a aucune connaissance préalable de l'individu qui comparait devant elle est dans une meilleure position qu'une juge qui connaît la communauté, l'accusé, le plaignant? Est-ce que le fait d'être familier avec une communauté et/ou un accusé favorise l'approche « du royaume et de son sujet »? Ou si cela est porteur de sagesse et de clairvoyance dans la décision?
- ▼ L'individu de Ulukhaktok, petite communauté traditionnelle de l'île de Victoria (au nord du 70° !), condamné à une peine d'emprisonnement et envoyé au centre correctionnel North Slave de Yellowknife, subit-il une peine plus sévère, ou même beaucoup plus sévère, que le résident de Yellowknife condamné à la même peine, dont la famille habite Yellowknife?

Suite à la page 28 ►



Judge Bernadette Schmaltz
Territorial Court of the Northwest Territories

JUDGING IN THE NORTHWEST TERRITORIES

The Northwest Territories - all 1,346,106 glorious square kilometres is home to almost 47,000 people. We have 28 communities, 21 in which the Court sits regularly, and 10 official languages. Challenges? Where to start... Rewarding? Where to start...

The Territorial Court sits every day in Yellowknife, but in all other communities, court is done on circuit. We fly in to all the communities except for Behchoko, a small community 100 kilometers from Yellowknife that we drive to. On many circuits we go to three or four communities in a week. Travel is by air charter with the court party, including judge, clerk,



La salle d'audience
à Fort Liard
Fort Liard Court
Room

court reporter, sheriff, Crown prosecutor, defence lawyer(s), crown witness coordinator, and court worker travelling together; often the court party may also include a court interpreter or a probation officer if there is not one resident in the community.

Those are the logistics of judging and circuit travel in the north.

I have lived in Yellowknife since 1993, working throughout the Northwest Territories, which included Nunavut before division in 1999, first as a Crown prosecutor, and as a Territorial Court judge since 2004. Not a day goes by when I don't learn something: tolerance... what a Pingo is... why someone will not testify in court... how the criminal justice system might not be the best system to deal with a situation... how the criminal justice system can be the best way to deal with a situation... how diverse we are, how important diversity is, how frustrating diversity can be... how loving, caring, and responsible a community can be... and yes, also how unsympathetic, callous, indifferent and insensitive members of a community can be... There is so much to learn, so much to gain.

Judging in the North presents many issues that might not ever arise in larger southern centers. A few examples:

- ▼ If the court only goes to a community 4 or 5 times a year, and a person is charged with a spousal assault, and after speaking to a lawyer, wants to put the matter over to the next circuit for plea – is that reasonable? Especially if it may result in a four, five, even six month delay in concluding the matter. Whose interests should prevail? The accused's, the complainant's, the community's?
- ▼ Can a judge be neutral and unbiased when sentencing an individual whose parent or another family member she has previously sentenced, or prosecuted, or defended? Is a judge who has no prior knowledge of the individual before her in a better position than a judge who is familiar with the community, the accused, the complainant? Does familiarity with a community and/or an accused foster a "kingdom and subject" approach? Or does it bring wisdom and insight into a decision?
- ▼ If an individual from Ulukhaktok, a small traditional community on Victoria Island (north of 70!) receives a jail sentence, and will be sent to the North Slave Correctional Centre in Yellowknife, is that a harsher, perhaps far harsher, sentence than the same sentence imposed on a resident of Yellowknife whose family resides in Yellowknife?
- ▼ Is a conditional sentence an effective sentence if there is no supervisor resident in the community?

Those are just some issues that arise when 'judging in the North'. I am not sure what the right answers are, and that is always a challenge.

People may be inclined to think with such a small population, spread out over 1.3 million square kilometers, in 28 communities, that access to justice would be a huge problem. On the contrary, I do not believe it is. We only have registries in Yellowknife, Hay River, and Inuvik, but 'access to justice' does not come from a registry. Our courts, both Territorial and Supreme, sit regularly in 21 communities in the north. All types of proceedings heard in the Territorial Court (criminal, civil, family, and child protection) can be heard in any of the communities that our Court regularly sits in.

In criminal matters, which in reality make up at least 90 percent of the work done by the Territorial Court, many

Continued on page 29 ►

SIÉGER DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

► Suite de la page 26

▼ Est-ce qu'une condamnation avec sursis est une peine appropriée s'il n'y a aucun superviseur résidant dans la communauté?

Voilà un petit échantillonnage des questions auxquelles nous sommes confrontées en « siégeant dans le Nord ». Je ne suis pas certaine de connaître les bonnes réponses et c'est constamment un défi.

On peut penser qu'avec une si petite population étalée sur plus de 1,3 million de kilomètres carrés et répartie entre 28 communautés, l'accès à la justice constitue un problème

de taille. Je ne crois pas que ce soit le cas, au contraire. Nous avons uniquement trois greffes; à Yellowknife, Hay River et Inuvik, mais « l'accès à la justice » n'est pas tributaire d'une greffe. Notre Cour territoriale et notre Cour suprême siègent régulièrement dans 21 communautés du Grand Nord. Toutes les procédures devant la Cour territoriale (que ce

soit en matière criminelle, civile, familiale ou en protection de l'enfance) peuvent être entendues dans l'une ou l'autre des communautés desservies régulièrement par notre cour.

Les affaires criminelles représentent au moins 90 pour cent de la juridiction de la cour territoriale, et lors des audiences,

plusieurs membres de la communauté sont présents pour apporter leur soutien à l'accusé ou aux témoins, ou simplement à titre d'observateurs. Aux Territoires du Nord-Ouest, un nombre incroyable de procès se font devant jury. Plusieurs membres de la communauté sont donc très familiers avec le système de justice criminelle ayant déjà été choisi comme juré, parfois à plus d'une occasion.

En matière civile, la Cour territoriale a juridiction pour entendre les causes, dont le montant des réclamations ne dépasse pas 35 000 \$. Nous encourageons le processus de médiation et dans les faits, presque tous les recours civils font l'objet d'une médiation et plusieurs sont résolus à cette étape. Les séances de médiation ont lieu lorsque la cour est présente pour siéger au sein de la communauté.

Dans l'ensemble, siéger dans les Territoires du Nord-Ouest présente plus de défis et de gratifications que l'on peut entrevoir durant la simple durée d'une carrière. C'est un défi pour l'ensemble des intervenants du système judiciaire, de faire le travail avec des ressources très limitées, dans une atmosphère où se côtoient les questions multiculturelles complexes et parfois l'héritage de la colonisation, fondement d'une méfiance à l'égard du gouvernement et des institutions. Mais siéger dans les Territoires du Nord-Ouest est également source de gratifications. Voyager à la rencontre des petites communautés du nord du Canada... Avoir la possibilité de traiter les individus de telle sorte que s'ouvre la perspective de renverser certains effets du colonialisme et de dissiper la méfiance envers les institutions... Apprendre et travailler à réduire le fossé culturel. ▲



En route vers Behchoko... Lors d'un matin d'automne frisquet!

On the drive to Behchoko... On a crisp fall morning!

JUDGING IN THE NORTHWEST TERRITORIES

► *Continued from page 27*

members of the community come to court in support of the accused, or witnesses, or simply to observe court. The Northwest Territories has an astonishing number of jury elections, resulting in many members of the community being very familiar with at least the criminal justice system, having been chosen for jury duty on one or more occasion.

With respect to civil matters, the Territorial Court currently has jurisdiction to hear matters involving claims up to \$35,000. We encourage judicial mediation, and virtually all civil claims go through mediation, with many settled at that point. Mediation can be scheduled in the communities when the court is sitting there.

All in all, judging in the Northwest Territories presents challenges and rewards that cannot possibly all be known in the very short span of a career. The challenge is to do the job with very limited resources for all participants in the justice

system, in an atmosphere which includes complex cross-cultural issues and sometimes the legacy of colonization including a distrust of government and institutions. But there are also rewards! Travelling to Canada's smaller northern communities... Having the opportunity to treat people in a way that might reverse some of the effects of the legacy of colonization and distrust of institutions... Learning and working to bridge the cultural gap. ▲



Le juge Robert Gorin et le juge suppléant David Walker avec le pilote "Buffalo Joe" McBryan (au centre) à Yellowknife.

Judge Robert Gorin and Deputy Judge David Walker with pilot "Buffalo Joe" McBryan (center) in Yellowknife

L'ÎLE DE GRAND MANAN

Juge Henrik Tønning
Nouveau-Brunswick

L'île de Grand Manan, la « Reine des îles de la baie de Fundy », est située à 32 kilomètres de Blacks Harbour, Nouveau-Brunswick, à l'entrée de la baie de Fundy, et à seulement 15 kilomètres des États-Unis. L'île de Grand Manan mesure 34 kilomètres de long par 18 kilomètres dans sa partie la plus large. Elle est traversée par une seule route principale et compte 2 500 habitants permanents auxquels s'ajoute un grand nombre de touristes pendant les mois d'été et d'automne. Sa fondation remonte à 1784 et son économie dépend essentiellement de la mer. Le produit de base était autrefois le hareng, mais en raison du déclin de cette ressource, il a été remplacé par la pêche aux homards et aux pétoncles à laquelle s'ajoute un nombre croissant de « fermes d'élevage » de saumon de l'Atlantique.

Les habitants de l'île de Grand Manan sont fièrement indépendants, parlent un dialecte unique et protègent jalousement leur style de vie insulaire. En cette période de transition, il est intéressant de noter que 89% de la population est composée de la troisième génération et comme c'est souvent le cas, rien ne se passe à l'insu des gens du pays! Aucun doute à ce sujet ne subsistait dans mon esprit lorsque, après avoir conduit pendant une heure et demie, je me suis présenté au quai pour attendre le traversier et que le préposé aux billets que je n'avais jamais rencontré m'a dit : « Alors, vous êtes le nouveau juge! »

Le taux de criminalité n'est pas très élevé à Grand Manan et nous retrouvons les causes habituellement entendues devant une cour provinciale, soit les infractions de conduites avec facultés affaiblies, les voies de fait, les vols mineurs et autres délits semblables, la plupart impliquant la consommation d'alcool. Pour ma part, s'ajoute aux dossiers usuels un certain nombre de causes relevant de la *Loi sur les pêches*, ce que je considère comme un certain répit par rapport aux dossiers « réguliers », et qui soulèvent des questions qu'on ne rencontre pas tous les jours. Il faut un certain temps pour comprendre ce domaine particulier du droit. Éventuellement, des infractions, telle l'omission de fournir les rapports requis concernant les prises de pêche, d'avoir à bord des homards femelles portant des œufs ou de ne pas avoir d'anneaux en acier inoxydable sur l'évent des cages à homards, deviennent familières! Les causes relatives aux bateaux de pêche de la Nouvelle-Écosse ou des États-Unis qui s'aventurent à pêcher dans les eaux traditionnelles de l'île et qui sont étroitement surveillés par la flotte locale et le système de surveillance électronique de Pêches et Océans Canada (« POC ») constituent des procès intéressants!

Le tribunal siège dans un ancien édifice qui fut à une époque le théâtre de l'île avant de devenir un centre pour jeunes, avec au sol, des lignes délimitant les terrains de basketball et de badminton. De nos jours, il est utilisé exclusivement par la cour provinciale une fois par mois. Le jour précédant notre arrivée, la GRC installe les chaises et les tables en préparation pour les deux jours suivants. Le matin même, nous branchons les télécopieurs, les téléphones, l'imprimante et l'équipement d'enregistrement puis nous commençons. Il n'est pas rare qu'un membre du conseil du village assiste aux audiences pour

s'assurer que ce qui se passe soit fidèlement rapporté à tous ceux que cela intéresse!

En préparation des audiences du jour, le juge revêt sa toge dans un espace de rangement, les avocats rencontrent leurs clients dans les toilettes et la procureure interroge les témoins dans l'espace qui abritait l'ancienne cantine, ce qui lui convient très bien puisque la semaine dernière encore, elle affirmait que « la cuisine est l'endroit où je performe le plus »!

Le juge est installé où devait se situer le centre du terrain à en juger par l'usure des lignes sur le vieux plancher de bois franc puis nous débutons... enfin, on l'espère! Les premières fois que j'ai siégé, il n'y avait que peu de participants malgré le grand nombre de causes inscrites au rôle, et quand j'ai appelé le premier accusé, je me suis fait dire qu'il était, comme plusieurs autres, « sorti » ce matin-là. Il apparut que POC avait octroyé un petit quota de pêche aux pétoncles, entraînant « tout le monde à bord », et en conséquence, la plupart des accusés étaient en mer malgré leur promesse de comparaître! Si jadis le temps sur l'île se calculait en fonction du mouvement des marées, aujourd'hui l'horaire du tribunal va au gré des pêches disponibles et ainsi soit-il. Des mandats peuvent être émis et maintenus de temps à autre, mais la plupart du temps nous reportons simplement l'affaire au mois suivant alors que le marin disparu se présente, s'excuse et paie l'amende avec l'argent gagné pendant qu'il devait comparaître. L'île n'est pas très grande et si un témoin omet de se présenter sans raison apparente, un appel téléphonique ou un petit tour en voiture par un agent règle habituellement le problème. Il serait inutile de se formaliser ici parce qu'encore une fois, c'est comme la marée... on ne peut l'arrêter alors aussi bien aller dans le sens du courant!

Après une journée de procès et d'audiences sur sentence, suivie d'une autre demi-journée de comparutions et de planification, nous plions bagage et nous nous dirigeons vers le traversier tout en surveillant la météo. Les marées dans la baie de Fundy sont importantes et si la marée remonte la baie et que le vent souffle régulièrement à contresens, la traversée sera rude et assurément quelqu'un aura le mal de mer. Au quai, je suis de nouveau accueilli par un préposé que je n'ai jamais vu et qui me remet tout bonnement un billet (ayant de toute évidence conservé mon numéro de carte de crédit utilisé lors de mes précédents déplacements) en me demandant « Comment s'est passée la journée M. le juge? » et je poursuis ma route. Enfin, pas tout à fait... nous sommes à Grand Manan, alors que j'attends en ligne pour le traversier quelqu'un frappe à la fenêtre de mon auto; un accusé qui ne s'était pas présenté ce matin m'implore de retirer le mandat que j'ai émis contre lui pendant qu'il « dormait », en promettant qu'il paiera le mois prochain puisqu'il part à la pêche aux homards la semaine prochaine! « Dernière chance », je lui lance et, avec les mouettes pour seuls témoins, j'inscris une note sur la dénonciation dans ma mallette. Et voilà... le mois suivant, il a comparu et l'amende en suspens fut entièrement payée! ▀



Judge Henrik Tonning
Provincial Court of
New Brunswick

GRAND MANAN ISLAND

Grand Manan Island, the “Queen of the Fundy Isles,” lies 32 kilometers offshore from Black’s Harbour, New Brunswick, at the mouth of the Bay of Fundy and only 15 kilometers from the USA. It is 34 kilometers long and 18 kilometers wide. It has one main road running its length and a population of 2,500 permanent residents which swells with the arrival of tourists in the summer and fall. The island was settled permanently in 1784 and has sustained itself by a reliance on the sea. Initially herring was the staple resource but with the decline of that stock the weirs have declined and been replaced by a significant lobster and scallop fishery augmented by a growing number of Atlantic salmon “farms”.



Le Phare
Swallowtail à
Grand Manan.
The ‘Swallowtail
Lighthouse’ on
Grand Manan.

The people of Grand Manan are fiercely independent, speak with a unique dialect, and jealously guard their island’s way of life. Interestingly, in these transient times, 89% percent of the population is third generation and as is usually the case, little goes on that the locals don’t know about! Any doubt in this regard was

erased when I drove to the ferry terminal for my first hour and a half sail over and was greeted with a cheerful “so you’re the new judge” by a ticket agent I’d never met before.

The crime rate on Grand Manan is not significant and we deal with the usual matters that come before any Provincial Court, involving driving offences, assaults, minor theft and the like, most involving alcohol. Speaking personally, an added bonus is the regular number of matters under **The Fisheries Act** which I find a great respite from “normal” criminal matters and which involve issues we don’t see day in and day out. It takes a while to understand this unique area of the law. However, offences like failing to hail, having berried lobsters on board or no stainless steel hog rings on the trap hatches become familiar! Cases involving fishing vessels from neighbouring Nova Scotia and the USA, who try to slip into the island’s traditional fishing areas, are watched carefully by the local fleet, and the electronic monitoring by DFO makes for interesting trials!

The Court sits in an ancient building that at one time was the island’s theater and thereafter a youth center with basketball and badminton markings on the small hall’s floor. Now it is only used by the Provincial Court once a month. The day

before we land, the RMCP put up the stackable chairs and tables in preparation for the next two days. In the morning we set up the faxes, phone, printer and recording equipment and we’re off. It’s not unusual to have the odd member of the local village council in attendance; to insure what takes place is appropriately recalled for those interested down the road!

In preparation for the day’s proceedings the judge gowns in a storage office, lawyers meet their clients in the washroom and the prosecutor interviews witnesses in the old canteen area, which is fine by her as last week she remarked she “does her best work in the kitchen”!

The judge sits at what was center-court given the worn markings on the old hardwood and we’re off...well hopefully. The first few times I went over I was met with a sparse number of participants despite a healthy docket and when I called on the first accused I was told that he, like many others, had “gone out” that morning. It seems the DFO had opened up a small scallop quota and it was “all hands on deck” so most of my accused had gone to sea and were unavailable despite undertakings and promises to appear! It seems that while in the past the Island kept its time by the turn of the tide, the court now keeps its time by what fishing is available and so it is. Warrants may be issued and held from time to time but most often we simply set the matter over for a month and the missing mariner appears, apologizes, and pays the fine with the money he earned while truant the last time. It’s a small place and should a witness not appear, for some unexplained reason, a phone call or a short drive by an officer normally solves the problem! No sense being officious over here because again, it’s like the tide...you can’t stop it, so you go with the flow!

After a day of trials and sentencings followed by another half-day of appearances and scheduling we pack up and make for the ferry, keeping an eye to the weather. The tides in the Bay of Fundy are significant and should the tide be coming up the bay, and the wind blowing steadily down, we’ll be in for a rough ride and no doubt someone on board will succumb to sea sickness! At the terminal I’m again greeted by an attendant I’ve never met, who simply hands me a ticket (having apparently saved my Visa number from trips gone by) with the friendly inquiry: “How did it go today judge?”, and then I’m off. Well not quite...this is Grand Manan so, as I sit in line for the ferry, a knock comes on my window and an absent accused from this morning implores me to take back the warrant I issued due to his “sleeping in”, with a promise that he’ll pay next month as he’s headed out for lobster next week! “Last chance” I say, and with only the sea gulls as a witness, I make a note on the Information in my briefcase. And voila...he appeared next month and the outstanding fine was paid in full! ▀

SIÉGER DANS LE NORD DU MANITOBA

Juge Brent Stewart
Cour provinciale du
Manitoba

Étant un avocat des Prairies établi à Morden au Manitoba, ma nomination en 1998 à la cour provinciale de Le Pas (dans le nord-ouest du Manitoba) fut porteuse d'une révélation. Cette année-là est né mon amour du travail à la cour de circuit desservant les régions du nord et du sud de la province.

Le Nord du Manitoba est divisé essentiellement en deux cours de circuit; le circuit de Le Pas comprend Le Pas et Flin Flon ainsi que sept circuits entre la côte ouest du Lac Winnipeg et la frontière de la Saskatchewan, tandis que la partie est du Nord du Manitoba est desservie à partir de Thompson et comprend 15 circuits incluant Churchill et Brochet, situés dans le Grand Nord.

L'équipe judiciaire voyage en avion ou en voiture et les audiences débutent à 10 heures. Ces déplacements durent en moyenne une heure, bien que trois heures sont nécessaires pour se rendre dans la communauté la plus éloignée. Dans le sud du Manitoba, dans les communautés à l'est du Lac Winnipeg, à Garden Hill/Island Lake par exemple, à l'arrivée, selon les saisons et l'état de la glace, les membres du tribunal doivent prendre un bateau, un hélicoptère ou un aéroglisseur pour rejoindre les différents points du circuit.

L'endroit où ont lieu les audiences, au sein des communautés, diffère autant que les individus eux-mêmes. Il faut garder à l'esprit que dans une communauté des Premières nations isolée et dotée de peu de moyens financiers et où la pinte de lait se vend 12 \$, le local utilisé pour faire office de salle d'audience ne s'avère pas une grande priorité. Nous avons établi des critères de base pour abriter le tribunal, mais plusieurs communautés peinent à les rencontrer. Il m'est arrivé de permettre aux participants de garder leur manteau en hiver lorsque le chauffage est au minimum ou de retirer leur veste lorsque la salle est pleine (100 personnes et plus), qu'il fait plus de 30 degrés, qu'il n'y a pas d'aération, mais beaucoup de moustiques. La salle communautaire est souvent prisée, étant le local le plus grand et le plus fréquenté par les membres des communautés des Premières nations. Malheureusement, dans le pire des cas, les installations sanitaires sont telles que la GRC est appelée pour fournir le transport des seaux vers des endroits appropriés. Ceci sans parler de la piètre qualité de la sonorisation et des installations qui seraient inacceptables selon les critères en vigueur dans le sud. Il est clair que la souplesse est un élément clé pour siéger sur les cours de circuit. Dans la majorité des cas toutefois, les audiences ont lieu dans les meilleurs endroits que peuvent offrir ces communautés des Premières nations et nos critères doivent s'adapter à cette réalité.

La plupart des circuits isolés du Manitoba (non accessibles par la route) sont desservis une ou deux fois par mois

(habituellement par un juge de la cour provinciale après les audiences tenues plus tôt dans le mois par un juge de paix). Cela se traduit par de très longues journées où les causes inscrites au rôle et les procès sont entendus par le juge. Il va sans dire que les causes qui sont entendues devant nous portent sur les accusations les plus graves. Il est donc nécessaire que la GRC mette de côté les accusations les moins sérieuses afin de nous permettre d'entendre ces causes. C'est là que les comités de justice communautaire et les aînés des Premières nations jouent un rôle essentiel. S'en remettre à eux permet de diminuer la charge de travail à la fois du Tribunal et des policiers.

Malheureusement, souvent la météo ou des décès au sein de la communauté obligent à annuler les audiences, surchargeant le calendrier des dates disponibles et entraînant de longs délais avant la tenue des procès. Si la remise en liberté est refusée, l'accusé demeure en détention dans le sud du Manitoba en attendant son procès. Cette faiblesse de notre système de justice se reflète dans les statistiques du Manitoba en matière de détention préventive. La justice semble rarement être rendue dans les circuits isolés, victimes de tels délais.

On doit se garder de généraliser en voulant décrire les circuits des Premières nations, chaque communauté étant unique. Cependant, selon mon expérience, notre partenariat avec les membres des Premières nations qui sont dévoués à améliorer leur communauté et la vie de ceux qui y habitent, constitue la grande satisfaction que l'on retire de notre travail sur le circuit.

Pukatawagan est un exemple d'une communauté isolée des Premières nations, située sur la rivière Churchill, au cœur de l'un des plus beaux paysages qu'il m'a été donné de voir. Le leadership des aînés est très fort et ceux-ci assument d'importantes responsabilités au niveau judiciaire selon un processus de justice réparatrice, reflet des enseignements traditionnels autochtones. Dans la plupart de nos points de circuit, lorsque nous pouvons compter sur l'implication des aînés, notre processus judiciaire se déroule de manière positive.

Les cours de circuit desservent les Premières nations et apportent la justice au sein de ces communautés, leur évitant ainsi les coûts liés aux déplacements pour se rendre devant le tribunal. Nous devons encourager la communauté à s'aider en appuyant un contexte de justice au sein même de leur collectivité; dans un tel cas, justice est servie. Notre cour est reconnue comme « la cour du peuple » et clairement, dans mon esprit, la cour de circuit de la cour provinciale apporte la justice au cœur de la communauté. ▀



Judge Brent Stewart
Provincial Court of
Manitoba

JUDGING IN NORTHERN MANITOBA

As a prairie lawyer from Morden Manitoba, my appointment to the Provincial Court in The Pas (in northwest Manitoba) in 1998 was an eye opener. That year began my love of circuit work in both the north and southern part of the province.

Northern Manitoba is essentially divided into two court districts; The Pas court covers The Pas and Flin Flon and seven circuits located between the western shores of Lake Winnipeg to the Saskatchewan border, and the eastern half of northern Manitoba is served out of Thompson, which has 15 circuits including Churchill and Brochet in the far north.

As a court party we fly or drive to our communities to start court at 10 am. These trips average an hour driving / flying time with the longest being three hours. In southern Manitoba in the communities east of Lake Winnipeg at Gardenhill / Island Lake, for example, upon arrival the court party must take a boat, helicopter or hovercraft to get to the circuit points depending upon the season and ice conditions.

The meeting place for the court in each community is as varied as are the people themselves. One must remember that going into an isolated impoverished First Nation where a quart of milk sells for \$12, the court locale is not high priority for the community. We do have minimum standards for our court location but many of the communities have difficulty in meeting that level. I certainly have allowed the court participants to wear their parkas in winter when heat was at a premium or to remove their jackets when a packed court (100 or more) is sitting in heat of over plus 30 degrees with no air and lots of bugs. Often the community hall is our court location as this is the most used and largest facility in the First Nation. Unfortunately in the worst circumstances bathroom facilities are such that the RCMP are called upon to provide potty transport to acceptable facilities. It goes without saying as well that the audio and seating for these facilities are less than acceptable based on southern standards. Clearly, flexibility is a key to doing circuit work. For the most part though, the court locates in the best facility in the First Nation and as such our standards must be reflective of that.

Most of the isolated circuits (non drive in) in Manitoba are serviced once or twice a month (usually by a provincial

court judge after a judicial justice of the peace docket earlier in the month). This leads to incredibly long days with both docket and trials being heard by the judge. It goes without saying that the charges which appear in our court are those that are most serious. Out of necessity the RCMP must pass on the less serious matters to give time to those of a more serious nature. This is where the justice elders and committees of the First Nation play an essential role. Referrals to them relieve the load for both the court and the police.

Unfortunately weather or deaths in the community often cause court cancellations which backlog the next several court dates resulting in long delays for trials in these circuits. As bail refused accused persons remain in custody in southern Manitoba awaiting those trials, Manitoba's remand statistics reflect this breakdown of justice. Justice is rarely seen to be done in isolated circuits as a result of such delays.

One cannot use generalizations in describing First Nation circuits as each community is unique in nature. However, it is my experience that the reward of circuit work is our court's partnership with the peoples of the First Nation who are dedicated to the betterment of their community and their people.

Pukatawagan as an example is an isolated First Nation which sits on the Churchill River in one of the most beautiful settings I have ever seen. It has a strong elder leadership which has taken on extensive justice responsibilities under a restorative justice process which reflects traditional aboriginal teachings. In most of our circuit points once committed community elders are found, our court process thrives positively.

Circuit courts serve these First Nations and bring justice to their home without the expense of travelling to far off locales to attend court. We should encourage the community to serve itself by supporting justice within their own community and when that happens Justice is served. Our court is known as "the peoples court" and clearly in my mind the Manitoba Provincial Circuit Court brings justice to the community. ▀

SIÉGER DANS LE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Juge Dennis Morgan
Cour provinciale de
Colombie-Britannique

Le territoire du nord de la Colombie-Britannique où siègent 17 juges de la Cour provinciale, comprend 31 communautés éparpillées sur une étendue aussi vaste que l'Alberta. Les déplacements représentent donc des défis. Plusieurs juges de la région font plus de 20 000 km chaque année. Il y a également les circuits que l'on dessert par avion et qui comportent leurs propres défis, y compris de se fier à des rapports météo informels du genre « oui, je peux voir les montagnes, en quelque sorte... ».

Cet article pourrait facilement être truffé d'anecdotes liées aux déplacements, décrivant des dangers et des prouesses. On ferait référence à la conduite hivernale stressante et au continuel danger de frapper de gros animaux (la Société d'assurance de Colombie-Britannique rapporte en moyenne 2 600 collisions avec des animaux dans le nord et le centre de la province, causant chaque année 140 blessés et 3 décès).

Il pourrait également s'avérer le récit d'histoires incroyables, comme celle du juge Steven Point qui, à son retour de Haida Gwaii par avion, a vu un prisonnier ouvrir la porte de l'avion et se

jeter dans le vide; ou lorsque la juge Elizabeth Bayliff conduisait sur le circuit de Anahim Lake et a croisé un véhicule tout terrain accidenté, a reconduit le chauffeur intoxiqué au dispensaire et a ensuite évité de justesse d'avoir à témoigner pour la Couronne.

Cet article pourrait également faire un portrait des installations converties en salle d'audience dans les communautés éloignées, comme la remorque ATCO à Anahim Lake entièrement équipée, poteaux d'attache et trous de projectile inclus, ou encore le gymnase installé dans le bureau du conseil de bande à Kwadacha, où des chiens se promènent librement autour de la table pliante faisant office de banc pour le juge.

Toutefois, j'ai réservé un peu d'espace pour fournir quelques observations personnelles sachant qu'elles n'apporteront qu'un éclairage restreint, mais aussi, je l'espère, intéressant sur la vie de juge en zone rurale.

L'un des éléments que j'ai observés est l'absence d'anonymat. Quelques semaines après avoir commencé à siéger seul à Quesnel, j'ai demandé à un homme si je pouvais passer avec mon auto sur son lot vacant afin d'accéder à ma cour arrière. Il a accepté en mentionnant au passage que nous nous étions déjà rencontrés. Il a ensuite remonté son pantalon pour exhiber un bracelet électronique. Cette expérience a renforcé ma détermination à traiter tous les gens avec courtoisie et respect; une détermination qui s'est avérée utile dans des situations aussi diverses que d'être dans la file d'attente chez Tim Horton où au moment d'assermenter un commissaire scolaire.

En salle d'audience, j'ai appris à différencier le comportement, ou la dépendance, de la personne. Non seulement cela minimise-t-il la gêne et le mécontentement du contrevenant, et souvent ceux de sa famille, mais j'ai découvert que cela m'aidait à me prémunir contre le découragement qui peut survenir quand on traite continuellement avec les conséquences des comportements négatifs.

J'ai aussi découvert que dans les petites communautés, existe une corrélation évidente entre l'histoire et le présent. Le lac près duquel je vis porte le nom de famille d'un chef local. Notre procureure de la Couronne est une descendante des premiers colons et un pont porte le nom de sa famille. Cela influence nécessairement notre façon d'être. Les participants au tribunal sont souvent issus de familles respectées et bien établies et la réputation de la justice repose autant sur le comportement du juge pendant le procès que sur sa décision finale.

Comprendre les influences historiques aide non seulement, à titre d'exemple, à dédramatiser une horrible et interminable dispute qui s'est soldée par des coups de feu tirés sur un taureau, mais s'avère également crucial pour améliorer les relations entre le système judiciaire et les communautés des Premières nations.

À Cariboo/Chilcotin, plusieurs témoins issus des Premières nations éprouvent une réticence à venir au tribunal. Cette méfiance tire son origine des événements connus maintenant comme la « guerre de Chilcotin ». En 1864, la décision du gouvernement de construire une route pour se rendre aux champs aurifères de Cariboo en passant sur le territoire traditionnel, le viol des filles de Tsilhqot'in et une menace d'infecter intentionnellement le peuple avec la variole, a incité un groupe de Tsilhqot'in à mener une sorte de guérilla contre les constructeurs de la route et les colons. Six chefs Tsilhqot'in ont été invités à se rendre avec une promesse d'immunité et la conviction qu'ils pourraient négocier la paix. Au lieu de cela, ils furent arrêtés, jugés et pendus comme des meurtriers. La majorité des pendaisons ont eu lieu à Quesnel. Avant de mourir, le chef Klatsassin a prononcé ces mots devenus célèbres : « Notre intention était de faire la guerre, non de commettre des meurtres. »

Le 26 octobre 2014, lors du 150^e anniversaire des pendaisons, des représentants du gouvernement et de la nation Tsilhqot'in ont participé à une cérémonie réparatrice chargée d'émotion sur le lieu des pendaisons. J'y ai assisté par intérêt personnel, mais suis resté à l'écart. Plusieurs mois plus tard, j'ai été surpris d'entendre que ma participation avait été appréciée. J'ai une fois de plus pensé au manque d'anonymat, mais j'ai également réalisé que dans les petites communautés, existe un lien inexorable entre le comportement judiciaire passé, même s'il date de 150 ans, et la vision de la justice actuelle. ▀



Le palais de Justice de Tsay Keh situé à même les bureaux du conseil de bande.

Tsay Keh court at band office.



Judge Dennis Morgan
Provincial Court of
British Columbia

JUDGING IN NORTHERN BRITISH COLUMBIA

The B.C. Provincial Court's Northern Region is serviced by 17 judges working out of 31 communities spread over an area the size of Alberta. One obvious challenge is the travel. Many of B.C.'s northern judges will drive well over 20,000 km each year. There are also 'fly in' circuits that bring their own challenges, including reliance on informal weather reports to the tune of 'yes I can see the mountains, sort of.'

This article could easily be filled with travel stories of danger and derring-do. There would be reference to white knuckle winter driving, and the ever-present risk of colliding with large animals (B.C.'s Insurance Corporation reports an average of 2600 animal crashes in north/central B.C. each year, resulting in 140 injuries and 3 deaths).

There would also be reference to the more remarkable stories, such as Judge Steven Point's return flight from Haida Gwaii, when a prisoner suddenly opened the door of the plane and jumped to his death; or when Judge Elizabeth Bayliff was driving to the Anahim Lake circuit and came across a crashed all-terrain vehicle, drove the intoxicated injured driver to the nursing station, and later narrowly dodged having to testify for the Crown.

This article could also be filled with descriptions of the facilities in remote communities that are converted for court use, such as the ATCO trailer in Anahim Lake, complete with hitching post and bullet holes, or the gymnasium at the Band office in Kwadacha where local dogs nose around the folding table that serves as the judge's bench.

However, I have reserved some space to provide a few personal observations, knowing they will reflect only a small, but hopefully illuminating, slice of rural judging.

One observation is the lack of anonymity. Within my first few weeks of sitting in the single judge town of Quesnel, I asked a man if I could drive on his vacant lot to access my backyard. He granted permission and casually mentioned we had met before. He rolled up his pant leg and displayed his electronic bracelet. That early experience solidified my resolve to treat everyone with courtesy and respect; something that has paid dividends in situations as diverse as standing in a Tim Horton's lineup, to swearing in a school trustee.

I have learned to distinguish, in my court room discourse, between behaviour - or the addiction - and the person. This not only minimizes the embarrassment and hard feelings of the

offender, and often his family, but, I have discovered, better fortifies me against the disheartening that can occur from regularly dealing with the consequences of negative behavior.

I have also discovered that in small communities there is a more obvious continuity between history and the present. The lake I live next to is named after a local Chief's family. Our Administrative Crown prosecutor descends from an early settler and a bridge is named after her family. The relevance to judging is that very often system participants are from long time, well respected families, and the reputation of local justice hinges as much on the judge's conduct during trial as on the ultimate decision.

Understanding historical influences helps to not only - for example - ratchet down a long festering rancher dispute that has culminated in the shooting of a bull, but is also crucial to improving judicial relationships with first nations communities.



Le juge Dennis Morgan qui s'affaire à la pêche sur glace à Nimpo Lake
Judge Dennis Morgan ice fishing at Nimpo Lake



Le Palais de Justice au Anahim Lake
Anahim Lake Court House

In the Cariboo/Chilcotin there is a reluctance on the part of many first nations witnesses to attend court. The distrust stems from events now referred to as the 'Chilcotin War.' In 1864 a government decision to build a road to Cariboo gold fields through traditional territory, the rape of Tsilhqot'in girls and a threat to intentionally inflict smallpox, stirred a group of Tsilhqot'in to wage a guerilla style war against the road builders and settlers. Six Tsilhqot'in Chiefs were induced to turn themselves in on a promise of immunity and a belief they would negotiate peace. Instead, they were arrested, tried, and hung as murderers. The majority of the hangings took place in Quesnel. Before he died, Chief Klatsassin famously said "We meant war, not murder."

On October 26, 2014 - the 150th anniversary of the hangings - representatives from government and the Tsilhqot'in nation participated in an emotional redress ceremony at the location of the hangings. I attended out of personal interest and stood at the back. Months later, I was surprised to be told my attendance was appreciated. I was again reminded of the lack of anonymity, but also realized that, in small communities, there is a strong continuity between past judicial conduct - even if 150 years old - and views of the judiciary today. ▴



Déchargement de l'avion à Tsay Keh, du circuit de Kwadacha
Unloading airplane at Tsay Keh, Kwadacha circuit

LE JOUR DE LA MISE À L'EAU

Dès que l'on m'a approché pour rédiger un article sur la vie de juge en milieu rural, la première chose à laquelle j'ai pensé, étant dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, est le jour de la mise à l'eau. Le jour de la mise à l'eau correspond au premier jour de la saison de la pêche aux homards. C'est la plus importante journée pour cette industrie, car pour la première fois de la saison toutes les cages à homard seront mises à l'eau dans les zones de pêche. Il est crucial pour les pêcheurs de mettre à l'eau leurs cages dans de bonnes zones afin de pouvoir ensuite revendiquer ce territoire. Puisque le homard est roi, les accusés, les témoins et même certains procureurs font de la pêche leur priorité, reléguant la cour, loin au second plan. Les rôles s'effondrent et les demandes de remise sont libéralement accordées. Seuls des mandats d'arrestation pour défaut d'être présent sont émis afin de conserver notre juridiction.

À Bridgewater, où je siège, de même que dans les localités similaires, la pêche est au cœur de causes uniques. Les juges de première instance doivent savoir ce qu'est un « hail case » et connaître le vocabulaire de la pêche. Quand le tribunal du centre-ville de Toronto se penche-t-il sur une cause impliquant la taille d'une carapace? J'ai été impliqué dans des procès où l'on a mis en preuve la façon de mesurer une maille de filet de pêche. J'ai entendu un vieux loup de mer présenter une preuve d'expert sur le caractère unique des nœuds apposés sur les cages à homards permettant ainsi d'établir l'identité des propriétaires respectifs.

Comme plusieurs juges siégeant en zone rurale, je suis régulièrement appelé à me déplacer dans d'autres régions de la province pour présider des causes dont mes collègues ne peuvent entendre pour des raisons de conflit d'intérêts et répondre aux besoins de la Cour. Ce faisant, il m'arrive de passer du Palais de justice moderne où je siège à Bridgewater à des installations plus que centenaires et empreintes de tout le caractère d'une autre époque. Toutefois, n'espérez pas avoir accès à un réseau Wi-Fi. Le « nouveau » Palais de justice de Liverpool a été érigé en 1854 pour remplacer le vieux Palais de justice datant de 1790. À Annapolis Royal, nous siégeons dans un Palais de justice construit en 1837 et situé à l'endroit même où s'est tenue, en 1721, la première audience de la Court of Judicature, créée pour administrer la *Common law* d'Angleterre au sein de ce qui est maintenant le Canada. Tout à côté du banc se trouve une sculpture en bois datant de 1797

représentant la déesse de la Justice. La Nouvelle-Écosse est une province disposant de peu de ressource; il est donc difficile de se procurer de nouveaux accessoires!

Pour la plupart des juges, siéger en zone rurale signifie également être connu de la collectivité. Vous êtes sur la place publique 24 heures par jour, 7 jours par semaine et, dans une petite communauté, cela peut rendre un peu claustrophobe. Une visite au Wal-Mart local peut provoquer des rencontres inopportunes avec des accusés, des policiers ou des témoins. À la question de ma femme « Qui était-ce? », mon unique réponse est « la Cour ». Être bien connu apporte aussi son lot de demandes intéressantes. On m'a demandé de juger des projets 4-H, ce que j'ai poliment refusé. Bien que j'aie indiqué que mon travail ne me permettait pas de le faire, la vérité est que j'aimerais mieux être confronté, dans une sombre ruelle, au pire des trafiquants que j'ai envoyés derrière les barreaux, qu'aux parents d'un enfant auquel je n'ai pas attribué un ruban bleu pour son projet 4-H. Parlant de reconnaissance au sein de la communauté, j'ai dû me rendre à la clinique sans rendez-vous de l'hôpital pour renouveler une prescription. Le médecin de garde a regardé mon dossier et dit « Scovil? » J'ai alors pensé que la suite serait « Oh, vous êtes le juge! » J'ai plutôt eu droit à « Êtes-vous Ted Scovil, le frère du vétérinaire? » Quand j'ai acquiescé, le médecin a dit « Ah oui! Il est le plus connu des Scovil. » Dans le comté de Lunenburg, un vétérinaire a plus de poids qu'un juge!

Dans la plupart des zones rurales, on ne retrouve souvent qu'un seul juge par juridiction. Cela peut faire en sorte que le tribunal fonctionne davantage selon des facteurs personnels que dans les grands centres urbains. Je dois tenir compte du fait que ma personnalité peut davantage influencer le ton et le rythme qui règnent au sein du tribunal. Je dis souvent, « L'avantage d'une petite communauté est que je retrouve toujours les mêmes procureurs devant moi. Le désavantage est que je retrouve souvent les mêmes procureurs devant moi ». J'ai été procureur de la Couronne pendant presque dix ans à Bridgewater avant ma nomination. Bien que j'aie siégé à Amherst en Nouvelle-Écosse pendant les trois premières années de ma nomination, mon retour ici signifie que les procureurs locaux sont très familiers avec moi. Je ne dirais pas que l'empereur est à nu, mais il est certainement moins bien vêtu qu'il ne l'était à Amherst. ▀



Judge Paul Scovil
Provincial Court of
Nova Scotia

DUMPING DAY

When asked to pen an article about rural judging the first thing that came to mind in southwestern Nova Scotia where I sit was “dumping day”. The term dumping day refers to the first day of the lobster season. It is singularly the most important day to the industry as it is when all the lobster pots are first dumped into the fishing grounds. It is crucial for Lobstermen to get their pots in good fishing areas and thus claim territory. As lobster is king, those accused, witnesses and even some counsel have fishing as a priority and court is by far secondary. Entire dockets are wrecked Adjournments are readily given and only bench warrants issued to maintain jurisdiction.

Where I sit in Bridgewater and other local areas the fisheries again makes for unique issues. Trial judges in this area have to know what a “hail case” is and be familiar with fishing terminology. When does the proper length of a carapace crop up in a downtown Toronto court? I have been involved in trials where there has been demonstrations on how to measure the diamond area of a fishing net. I had a crusty old captain give expert evidence on the uniqueness to individuals of how they tie knots on a lobster trap in order to identify ownership.

Like many judges in a rural setting, I am often called to travel to other areas in Nova Scotia for conflict cases and to fill in as needed. This brings me from the state of the art Justice Centre where I sit in Bridgewater to court rooms that are hundreds of years old with all the character one would expect from a by gone era. Do not expect wi-fi, however. The “new” Liverpool Courthouse was built in 1854 to replace the old courthouse from 1790. In Annapolis Royal, we sit in a court built in 1837 that is placed on the site of the first sitting of the Court of Judicature in 1721 to administer the common law of England for the first time in what is now Canada. Next to the bench in Annapolis Royal is a wooden carving of Lady Justice from 1797. Nova Scotia a “have not” province so it’s hard to get new furnishings!

Like most Judges in a rural area you also become known in the community. You are on display 24-7 and in small community it can be somewhat claustrophobic. A visit to the local Walmart brings the trepidation of awkward encounters with accused, police and other witnesses. Conversations there with my wife consist of her saying: “Who was that” and my single word of reply: “Court”. Being well known also brings other interesting requests. I was asked to judge 4-h projects, which I politely turned down. While I said it’s something work would not allow me to do, the truth of the matter is I would rather meet the last trafficker I sent to prison in a dark alley than a 4-H parent whose child’s project I didn’t give a blue ribbon to. In relation to community recognition I had to utilize our local walk-in clinic at the hospital to renew a prescription. The doctor on call looked at my chart and said: “Scovil?” I thought that next would come: “Oh, you’re the judge.” Instead I got: “Are you Ted Scovil, the vet’s brother?”. When I said that I was the doctor stated: “Ah yes, he’s the more famous Scovil”. In Lunenburg County a veterinarian trumps a judge any day!

As with most rural judges we are often the only judge that sits in our jurisdiction. This can lead to a court that operates more in accordance with personality factors than our urban counterparts. I have to be aware that my personality is far more likely to set the pace and tone of my court than in larger urban centers. As I often say, “the good thing about a small area is that the same counsel are always in front of me. The bad thing is that the same counsel are often in front of me.” I was a Crown prosecutor for almost 10 years in Bridgewater before being appointed. While I spent my first three years on the Bench in Amherst Nova Scotia, my return to this area means local lawyers are very familiar with me. While I would not say the emperor has no clothes, I would say I am more modestly dressed than I was in Amherst. ▀

SIÉGER DANS LE NORD ET LE CENTRE DE LA SASKATCHEWAN

Juge Robert Lane
Cour provinciale de la
Saskatchewan

DANS LE NORD

Nous sommes le 7 janvier et j'arrive à l'aéroport de La Ronge d'où je dois partir pour Deschambault Lake, une communauté éloignée du nord-est de la Saskatchewan. C'est jour d'audience. Heureusement, il fait -29°C et nous pourrions voler. La politique du ministère de la Justice précise qu'aucun membre de l'équipe judiciaire n'est tenu de monter à bord d'un avion lorsque le thermomètre indique -30°C ou moins. J'ai toujours pensé que cette politique se fondait sur deux prémisses; premièrement, les composantes mécaniques d'un avion ne fonctionnent pas toujours adéquatement dans les froids extrêmes, et deuxièmement, en cas d'atterrissage forcé sur un lac gelé, il faut que les passagers puissent survivre assez longtemps pour que les secours leur parviennent.

En général, parmi les passagers se trouvent un juge, un fonctionnaire judiciaire, un ou plusieurs avocats de la défense, un procureur de la Couronne et un ou plusieurs agents de probation.

À Deschambault Lake, le tribunal siège dans les locaux du Conseil de bande, qui s'avère un lieu très convenable. Les membres de la communauté sont très accueillants et nous avons, de temps à autre, été invités à partager le repas communautaire composé de poissons, de

ragoûts, de banniques, etc. Cette pratique est courante dans la plupart des communautés où nous nous rendons.

Tous les membres du tribunal ont une lourde charge de travail, mais une affaire à la fois, nous passons au travers. Aujourd'hui, nous prenons un avion équipé de skis, ce qui nous permettra d'atterrir sur le lac, mais implique que nous devons terminer assez tôt pour décoller bien avant la tombée du jour. La plupart de nos points de circuit possèdent une piste d'atterrissage, mais quelques-uns sont accessibles uniquement en utilisant un Twin Otter sur skis ou un ponton, selon la saison.

Je me rends dans les communautés éloignées de la Saskatchewan depuis 1980, d'abord en tant qu'avocat de la défense, puis comme procureur de la Couronne et maintenant en tant que juge. De temps à autre, le chauffage d'une salle d'audience fait défaut. J'ai siégé avec un pantalon de ski et un parka encore tout récemment, en mars 2015. Tant que les participants peuvent écrire sur leurs blocs de papier (en d'autres mots, tant que l'encre de leur stylo n'est pas gelée) nous poursuivons.

Je me souviens de la fin des années 1990, à l'époque où la juge Inez Cardinal, coauteure de cet article, était procureure de la Couronne et moi, avocat de la défense. Nous étions à Stony Rapids et Fond du Lac pour trois jours, où nous avons croisé le fer toute la journée à la cour. Puis, dès 6 h le lendemain matin, on s'est retrouvé pour aller pêcher dans la rivière Fond du Lac. Voilà l'un des nombreux avantages de faire partie d'un Barreau collégial. Je peux affirmer que cette collégialité est encore présente dans nos actuelles cours de circuits du nord et du nord-est de la Saskatchewan. Et que le respect mutuel demeure l'une des pierres d'assises du bon fonctionnement du système dans certaines circonstances difficiles. ▀



Vue aérienne de
la communauté
Pinehouse Lake
*Helicopter view of
the community at
Pinehouse lake*



Judge Robert Lane
Provincial Court of
Saskatchewan

JUDGING IN NORTHERN AND CENTRAL SASKATCHEWAN

IN THE NORTH

It's January 7th, and I arrive at the La Ronge Airport in anticipation of a flight to Deschambault Lake, a remote community in north eastern Saskatchewan. It is docket day. Mercifully, it is -29C, so we will fly. The Department of Justice policy states that no participant in the justice system can be required to board a plane if the temperature is -30C, or colder. I've always understood the reason behind the policy is two-fold: first, that mechanical parts on planes don't always work properly in extreme cold, and second, that if there is a forced landing on a frozen lake, the occupants of the plane will survive the cold long enough for help to arrive.



Juge Robert Lane
et l'hélicoptère de
service lors d'un
des circuits

Judge Robert Lane
and the court party
helicopter

Typically, the travellers include a judge, a judicial officer, one or more defence lawyers, one Crown prosecutor, and one or more probation officers.

Court in Deschambault Lake is held in the local Band Council chambers, a very nice facility. The people of the community are very welcoming. We have been invited from time to time to share in community meals consisting of fish, stew,

bannock etc. This happens in most communities we travel to.

The workload for all court participants can be overwhelming, but case by case we get through it. As on this day, we fly on a ski-plane and land on the lake, we must finish early enough to be able to take off well before dark. On our circuits, most points have landing strips, but in a few, it's a Twin Otter on either skis or pontoons, depending on the season.

I've been flying to remote Saskatchewan communities since 1980, first as a defence lawyer, then as a Crown prosecutor, and now as a judge. From time to time, the heat source in a court room will fail. I have sat in court wearing ski-pants and a parka as recently as March, 2015. So long as the court participants can continue to write on their pads of paper (in other words, the ink in their pens has not frozen), we soldier on.

I look back to the late 1990's, when Judge Inez Cardinal - co-author of this article - was a Crown prosecutor, and I was a defence lawyer, we would travel to Stony Rapids and Fond du Lac for a 3 day trip. We'd fight it out all day long in court, then get up at 6:00am to meet to go fishing in the Fond du Lac River. This is one of the many benefits of having a collegial bar. I can say that on our current court circuits, in north and north eastern Saskatchewan, that collegiality continues to this day. And that mutual respect is one of the reasons that the system functions really very well in some challenging circumstances. ▲

SIÉGER DANS LE NORD ET LE CENTRE DE LA SASKATCHEWAN

Juge Inez Cardinal
Cour provinciale de la
Saskatchewan

DANS LE CENTRE DE LA SASKATCHEWAN

La voiture est le moyen privilégié pour se rendre dans les cours de circuit du centre et du sud de la Saskatchewan. Le juge et le greffier voyagent habituellement ensemble, tandis que l'avocat de l'aide juridique, le procureur de la Couronne et les autres participants voyagent par leurs propres moyens. La journée débute très tôt puisque la salle d'audience, autrement dit l'Hôtel de Ville local, doit être aménagée avant que le tribunal puisse commencer à siéger. Maintenir le décorum est une tâche difficile en l'absence d'endroit sécurisé pour détenir les prisonniers, de salles appropriées pour permettre aux avocats de s'entretenir avec les témoins, et en présence d'un public qui a l'impression d'assister à une rencontre sociale en buvant du café, plutôt qu'à un rigoureux processus judiciaire. Nous avons réussi à corriger certaines de ces situations en réaménageant la salle d'audience afin d'empêcher que les gens s'assoient sur l'estrade ou s'appuient sur le mur du fond au lieu de s'asseoir sur les chaises, et en utilisant des affiches encore plus grandes indiquant que le café, les couvre-chefs,

etc. ne sont pas autorisés dans la salle d'audience. L'usage des cellulaires peut également s'avérer un problème, surtout lorsque les membres de la famille considèrent qu'ils ont là une chance unique de photographier leur proche qui s'arrête pour prendre la pose et exhiber ses menottes après que le juge ait ordonné sa détention et qu'il soit escorté à son siège par la police.

Puisqu'il n'y a pas de shérif dans les petits centres judiciaires (comme Melfort) ou sur les cours de circuit, la sécurité au sein du tribunal est assurée par la GRC. Un membre agit

également comme « officier de justice » et assume le rôle de la poursuite dans les affaires criminelles. Les pratiques peuvent varier selon l'endroit dans la province, mais en général, les membres de la GRC ne procèdent pas aux enquêtes sur mise en liberté et n'agissent pas comme poursuivant dans les affaires portant sur les crimes graves, puisque des procureurs ayant une formation juridique sont présents dans chaque point de la cour de circuit.

Les longues journées constituent un problème commun à toutes les cours de circuits. Les causes criminelles inscrites au rôle et les procès peuvent être entendus le même jour que les procédures en matière familiale. Ajoutez à cela des ajournements en raison de la météo et des avocats qui sont incapables de rejoindre leurs clients ou témoins (et qui utilisent alors le temps de la cour pour le faire en personne) et vous comprendrez que les délais sont inévitables. Toutefois, l'administration de la cour nous exhorte à nous dépasser afin de nous assurer que les affaires soient entendues dans des délais raisonnables. Heureusement, dans plusieurs points de circuit, nous avons accès à des installations vidéo. Nous pouvons donc faire des comparutions, par vidéo ou par téléphone, lorsque cela convient à la fois aux avocats et aux témoins.

Pour assurer le bon fonctionnement de la cour, il est impératif d'accorder au greffier suffisamment de temps pour rédiger les ordonnances à être signifiées personnellement aux contrevenants. Nous privilégions de débiter la journée par les audiences de détermination de la peine afin de lui accorder le temps nécessaire à la rédaction des ordonnances pendant que les avocats discutent des dossiers ou s'entretiennent avec leurs clients ou leurs témoins. Orchestrer le déroulement des activités pour répondre à des considérations contradictoires est presque un art! À la fin de la journée, les membres de la GRC doivent attendre que le personnel de la cour soit prêt à partir avant de pouvoir quitter à leur tour et de tout recommencer le lendemain dans un autre point de la cour de circuit! ▲



Départ du Lac
Deschambault à
bord d'un avion
sur skis à double
propulsion

Boarding a Twin
Otter on skis at
Deschambault lake



Judge Inez Cardinal
Provincial Court of
Saskatchewan

JUDGING IN NORTHERN AND CENTRAL SASKATCHEWAN

IN CENTRAL SASKATCHEWAN

Circuit court in central and southern Saskatchewan requires travel by vehicle rather than plane, with the clerk and judge usually driving together, and the Legal Aid lawyer, Crown prosecutor, and other justice participants driving on their own. The day starts early as the courtroom, also known as the local town hall, must be set up before the court starts hearing matters. It can be difficult to maintain court decorum when there is no secure area to house prisoners, nor appropriate interview rooms for counsel to interview people, and the public has the impression they are at a social gathering, complete with coffee cups, rather than a somber, legal, court proceeding. We have managed to address some of these issues by reconfiguring the court room to avoid people sitting on the stage, or leaning against a back wall rather than sitting in the chairs provided and posting even bigger notes regarding no coffee, hats etc in the court room. Cell phone use can also be an issue, especially when family members think a great photo op is at hand when their relative walks by and stops

to pose and display his handcuffs after having been remanded by the judge and being escorted by the police back to his chair.

Court security is provided by the RCMP as there are no sheriffs in the smaller judicial centres (such as Melfort) or on the court circuit. One member acts as the "court officer" who speaks to criminal docket

matters. Court practices may vary around the province, but usually the RCMP do not conduct show cause hearings nor speak to violent offences, as there are legally trained prosecutors at every court point.

A universal problem across circuit courts is long days. Criminal docket and trial matters may be heard in the same day as are family service proceedings. Couple that with adjournments due to being weathered out and counsel not being able to contact their clients/witnesses, (and thus using court time to do so in person), and delays are inevitable. However, the administration of justice requires we do more to ensure matters are heard in a timely fashion. To that end, we are fortunate to have video capability in many of the circuit points. We use video/telephone appearances where appropriate for both counsel and witnesses.

Imperative to the smooth operation of the court is ensuring the court clerk has sufficient time to complete orders to be served on the offender in person. We try to deal with sentencing matters early in the docket to allow the clerk time to do the order while counsel are discussing matters or speaking with clients/witnesses. Spacing things out to accommodate all the competing issues is nearly an art! As well, the RCMP have to wait until the court party is packed up and ready to leave before they can leave - and start it all over the next day in another circuit point! ▲



Salle d'audience à
Carrot River
Courtroom in
Carrot River



Vue de Carrot River
The Carrot River

BROMONT 2015







UNE DÉCISION D'UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES JUGES DE LA COUR PROVINCIALE :

R. V. BORNYK, 2015 BCCA 28

Juge Wayne Gorman
Cour provinciale
de Terre-Neuve et
Labrador

Voici le deuxième sujet de cette chronique. Comme mentionné dans l'introduction de mon premier article, le but est de présenter une décision récente pouvant revêtir un intérêt particulier pour les juges des cours provinciales. Je demeurerai donc à l'affût des décisions qui touchent les questions auxquelles nous sommes appelés à répondre dans notre quotidien.

Le décision *R. v. Bornyk*, 2015 BCCA 28 est significative en ce que la cour examine la portée de notre pouvoir d'examen des éléments de preuve déposés durant le procès.

Dans *R. c. Nikolovski*, [1996] 3 R.C.S. 1197, la Cour suprême du Canada conclut que le juge du procès peut visionner une bande vidéo déposée en preuve et se fonder uniquement sur celle-ci pour identifier l'accusé devant lui comme étant la personne figurant sur la bande (voir *R. c. Campbell*, [2015] A.J. No. 215 (C.A.) pour une décision récente où les principes établis dans l'arrêt *Nikolovski* ont été appliqués à des photographies).

Dans *Bornyk*, l'accusé fait face à une accusation d'entrée par effraction. L'élément de preuve déterminant à l'encontre de l'accusé est une empreinte digitale trouvée à l'intérieur de la résidence. La Couronne fait appel à un spécialiste des empreintes digitales qui affirme, lors de son témoignage, que l'empreinte trouvée à l'intérieur de la résidence appartient à l'accusé. Des arguments sont présentés lors du procès et la décision est prise en délibéré. Pendant le délibéré, le juge du procès fait parvenir à l'avocat quatre articles critiquant l'exactitude de l'analyse des empreintes digitales. Après avoir entendu des arguments additionnels, le juge rend un verdict d'acquiescement. Dans son jugement, le juge réfère aux articles qu'il a produits de même qu'à ses propres comparaisons entre les empreintes connues et les empreintes latentes.

La Couronne porte le jugement en appel, lequel soulève deux questions :

1. le juge a-t-il erré « en se basant sur une doctrine indépendante qui n'a pas été déposée en preuve par aucune des parties, n'a pas subi l'épreuve des procédures judiciaires et n'a pas été soumise à l'expert des empreintes digitales »; et
2. le juge a-t-il erré « en se basant sur sa propre comparaison entre l'empreinte latente et l'empreinte connue, sans l'aide d'un expert. »

L'appel est accordé et un nouveau procès est ordonné. La Cour d'appel de Colombie-Britannique conclut que « les règles de base veulent que le juge du procès fonde sa décision uniquement sur les preuves présentées au procès, sauf s'il peut appliquer le principe de la connaissance d'office. » Selon la Cour d'appel, il est « apparent, selon les extraits des motifs du jugement et des intitulés descriptifs des articles, que les articles auxquels le juge réfère présentent des discussions sur l'analyse des empreintes digitales, incluant des opinions. Puisque les articles commentent la science médico-légale, leur contenu ne peut faire l'objet d'une connaissance d'office. Il devient alors axiomatique de conclure qu'il n'était pas du ressort du juge de faire une telle enquête indépendante. »

La Cour d'appel conclut, au paragraphe 11, que le juge du procès « s'est écarté de son rôle neutre et est entré dans l'arène. Ce faisant, il a mis en péril l'apparence d'indépendance judiciaire, un élément

essentiel d'un procès juste et équitable. En soulevant des arguments en lien avec la doctrine qu'il avait identifiée, par le fait d'avoir effectué ses propres recherches, selon les propos du juge Doherty dans *R. v. Hamilton*, (2004) 189 O.A.C. 90, 241 D.L.R. (4th) 490, paragraphe 71, il a joué les rôles multiples « d'avocat, de témoin et de juge ».

La Cour d'appel conclut également que le juge a erré en « menant sa propre analyse des empreintes digitales » (voir paragraphes 18 et 19) :

... le juge a également erré en menant sa propre analyse des empreintes digitales, sans l'aide du témoin expert. L'essence même d'avoir recours à un témoin expert dans un domaine technique, en l'espèce l'analyse des empreintes digitales, est que ce champ d'expertise exige d'être clarifié afin que la cour puisse rendre une décision appropriée : *Kelliher (Village) c. Smith*, [1931] R.S.C. 672; *R. c. Mohan*, [1994] 2 R.C.S. 9, 114 D.L.R. (4th) 419. Bien qu'il soit souhaitable qu'un juge puisse apprécier les similitudes et les différences entre un point latent et un point connu, un tel examen devrait être guidé par un expert afin d'empêcher le juge d'inférer une opinion contraire à une explication potentielle, si l'opportunité est accordée de l'émettre.

Le juge s'est basé sur ses propres observations concernant ce qu'il a qualifié de différence entre les empreintes latentes et les empreintes connues. Le témoin expert cependant n'a jamais été interrogé sur cet aspect des empreintes digitales. Déterminer si cette « différence » est significative dans le cadre d'une enquête scientifique est de la spéculation. La comparaison faite sans l'aide d'un expert a joué un rôle important dans la décision. Pour ce seul motif, également, j'écarterais le jugement.

Également, dans *R. v. C.D.H.*, 2015 ONCA 102, où le juge du procès a effectué sa propre recherche sur Internet, la Cour a conclu que la conduite du juge contrevenait « au principe de base selon lequel les juges... doivent fonder leurs décisions uniquement sur la preuve présentée devant le Tribunal. »

Ainsi, il semble que, bien que nous pouvons visionner une bande vidéo et arriver à nos propres conclusions sans jouer le triple rôle « d'avocat, de témoin et de juge », nous devons être prudents dans l'application de *Nikolovski* à d'autres éléments de preuve. La ligne de démarcation semble impliquer, en partie, l'obligation de déterminer si l'explication donnée par l'expert concernant la pertinence et la signification de la preuve est nécessaire. Cela est nécessaire pour les empreintes digitales, mais non en matière d'identification.

Finalement, l'espace alloué pour cette chronique ne permet pas d'examiner la décision rendue dans *R. v. Schmaltz*, 2015 ABCA 4, mais je vous suggère d'en prendre connaissance. Cette décision propose un ensemble de « directives » détaillées sur la manière dont un juge devrait intervenir dans le cadre du procès. ▀

1 Toutes les citations entre guillemets sont une traduction des extraits de jugements.



Judge Wayne Gorman
Provincial Court of
Newfoundland and
Labrador

OF PARTICULAR INTEREST TO PROVINCIAL COURT JUDGES:

R. V. BORNYK, 2015 BCCA 28



GORMAN'S
COLUMN

This is the second article under this heading. As indicated in the introduction to the initial article, the purpose of this column is to review a specific recent decision which will be of interest to Provincial Court judges. I will be looking for those types of decisions which involve issues that we deal with on a regular basis.

Let me introduce the subject of this volume's analysis: *R. v. Bornyk*, 2015 BCCA 28. The decision in *Bornyk* is significant because it deals with the issue of how far we can go in examining exhibits entered during a trial.

In *R. v. Nikolovski*, [1996] 3 S.C.R. 1197, the Supreme Court of Canada held that a trial judge can view a videotape entered as an exhibit and draw inferences as to whether the person shown in the video is the accused person being tried (for a recent application of the *Nikolovski* principle to photographs, see *R. v. Campbell*, [2015] A.J. No. 215 (C.A.)).

In *Bornyk*, the accused was charged with the offence of break and entry. The key evidence against him was a fingerprint found inside the house. The Crown called an expert fingerprint examiner who testified that the fingerprint had been deposited in the house by the accused. Submissions were made and judgment reserved. After reserving judgment, the trial judge sent counsel four articles critical of the accuracy of fingerprint analysis. After hearing further submissions, the trial judge entered an acquittal. In doing so he referred to the articles he had produced and his own comparison of the known print with the latent print.

The Crown appealed from the acquittal. The appeal raised two issues:

- (1) did the trial judge err "in relying upon independently researched literature that was not properly introduced by either party, not tested in evidence, and not put to the fingerprint witness"; and
- (2) did the trial judge err "by engaging in his own unguided comparison of the latent print and known print."

The appeal was allowed and a new trial ordered. The British Columbia Court of Appeal noted that it "is basic to trial work that a judge may only rely upon the evidence presented at trial, except where judicial notice may be taken." The Court of Appeal indicated that it was "apparent from the excerpts found in the reasons for judgment and the descriptive titles of the articles that the articles uncovered by the judge are discussions on the subject of fingerprint analysis, including opinion. As articles commenting on forensic science, their contents are not matters of which the judge could take judicial notice. It is thus axiomatic that it was not open to the judge to embark on his independent investigation."

The Court of Appeal concluded, at paragraph 11, that the trial judge "stepped beyond his proper neutral role and into the fray. In doing so, he compromised the appearance of judicial independence essential to a fair trial. While he sought submissions on the material

he had located, by the very act of his self-directed research, in the words of Justice Doherty in *R. v. Hamilton* (2004), 189 O.A.C. 90, 241 D.L.R. (4th) 490 at para. 71, he assumed the multi-faceted role of 'advocate, witness and judge'".

The Court of Appeal also concluded that the trial judge erred in "conducting his own analysis of the fingerprints" (at paragraphs 18 and 19):

..the judge also erred by conducting his own analysis of the fingerprints, absent the assistance of the expert witness. The very point of having an expert witness in a technical area, here fingerprint analysis, is that the specialized field requires elucidation in order for the court to form a correct judgment: *Kelliher (Village) v. Smith*, [1931] S.C.R. 672; *R. v. Mohan*, [1994] 2 S.C.R. 9, 114 D.L.R. (4th) 419. While it may be desirable that a judge personally observe the similarities and differences between the latent point and known point, such examination should be guided by a witness so as to avoid the trier of fact forming a view contrary to an explanation that may be available if only the chance were provided to proffer it.

The judge relied upon his own observation of what he said was a difference between the latent and known prints. The fingerprint witness however was never questioned on that area of the fingerprint. Whether this "difference" is forensically significant is speculation. This unassisted comparison had a material bearing on the verdict. On this basis alone, also, I would set aside the verdict.

Similarly, in *R. v. C.D.H.*, 2015 ONCA 102, in which the trial judge conducted his own internet search, it was held that the trial judge's conduct contravened the "basic principle that judges...must make their judicial decisions based only on the evidence presented in court.

So it would appear that though we can view a video tape and reach our own conclusions without becoming "advocate, witness and judge", we must be cautious in extending *Nikolovski* to other areas of evidence. The line of demarcation appears to involve, in part, whether expert explanation of the relevance and meaning of the evidence is necessary. This is necessary for fingerprints, but not necessary for identification purposes.

Finally, there is insufficient space to review the decision in *R. v. Schmaltz*, 2015 ABCA 4, but I recommend it because it contains a detailed set of "guidelines" governing the manner in which a trial judge should intervene in the trial process. ▀

SESSION DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES BROMONT 2015 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Juge
Lori-Renée Weitzman,
Cour du Québec

La session de formation des nouveaux juges s'est déroulée, encore cette année à l'Hôtel Château Bromont, à Bromont, du dimanche 19 avril au vendredi 24 avril 2015.

Les sentiments de reconnaissance et d'appréciation qui nous sont témoignés par les participants, durant la formation, nous inspirent largement à poursuivre notre mission consacrée à cette session autant formatrice que divertissante.

Une fois de plus, 60 juges se sont prévalus de cette formation, dont voici la répartition du nombre de participants par province :

Alberta	7	Québec	16
Colombie-Britannique	6	Nouveau-Brunswick	1
Île-du-Prince-Édouard	0	Nouvelle-Écosse	2
Saskatchewan	5	Territoires du Nord-Ouest	0
Manitoba	3	Terre-Neuve Labrador	1
Ontario	19	Yukon	0

Le programme, s'inspirant des années précédentes, a porté sur la crédibilité et le doute raisonnable, la conduite du procès, les articles 8, 9, 10 et 24 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la conduite automobile avec facultés affaiblies, le témoignage de l'enfant, la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*, la détermination de la peine ainsi que les règles de conduite du juge aussi bien sur le banc qu'en société. Nouveauté cette année au programme : la possibilité de rendre un jugement à l'épreuve de tout appel a été le sujet de la présentation du juge Richard de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Incontestablement, le succès de ce programme revient d'abord aux conférenciers chevronnés qui se sont rendus disponibles pour offrir des présentations et des ateliers instructifs et captivants, en plus du matériel didactique de grande qualité qu'ils distribuent aux participants.

Il est donc essentiel de souligner, cette année, la participation de quatre nouveaux conférenciers soit les juges Elizabeth

Bennett (Cour d'appel de la Colombie-Britannique), Gary T. Trotter (Ontario Superior Court of Justice), Phil Downes (Ontario Court of Justice) et J.C. Marc Richard (Cour d'appel du Nouveau-Brunswick). Leur participation a, de toute évidence, contribué à l'ensemble de la réussite de cette enrichissante formation.

Cette rencontre entre juges des différentes provinces a été pour ces derniers l'occasion de partager leur expérience, leurs préoccupations et leurs défis. À travers un programme bien rempli, la sortie à la cabane à sucre a eu l'avantage d'alléger les esprits et de réjouir les palais! Durant les soirées, diverses activités, comme le quiz et le karaoké, ont aussi diverti les participants, sans oublier l'unique occasion de suivre les séries du hockey sur grand écran!

Le banquet de clôture a permis aux participants de se réunir lors d'un souper plus « formel » et d'entendre quelques mots de la juge Danielle Côté qui transmettait les remerciements de la part des juges en chef de toutes les provinces ainsi que leur appui continu pour ce programme.

En tant que présidente de cette formation, pour une troisième année consécutive, je saisis l'occasion qui m'est ici donnée pour remercier chaleureusement tous les conférenciers de la grande qualité de leur présentation. Leur contribution à ce programme est essentielle et leur générosité illimitée. Nous remercions également les juges en chef, à travers le Canada, de leur appui renouvelé à l'égard de ce programme. Merci enfin aux membres de l'exécutif de l'ACJCP de leur soutien tout au long de l'année et de leur présence au premier souper de cette formation nous témoignant éloquemment de l'importance qu'ils accordent à cette formation des nouveaux juges. Je souligne, également, la généreuse participation de la juge Martha Zivolak, responsable de l'éducation nationale,

Suite à la page 48 ►



Judge
Lori-Renée Weitzman
Court of Québec

TRAINING SESSION FOR NEW JUDGES BROMONT 2015 PRESIDENT'S REPORT



The training session for new judges took place again this year at Château Bromont, in Bromont, Québec, from Sunday, April 19th to Friday, April 24th, 2015.

The appreciation and gratitude that was expressed to us by the participants during this training session largely inspire us to continue our mission devoted to this training session which is both educational and entertaining.

Once again 60 judges took advantage of this training session. The participating judges, by province, were as follows:

Alberta	7	Québec	16
British Columbia	6	New-Brunswick	1
Prince Edward Island	0	Nova Scotia	2
Saskatchewan	5	Northwest Territories	0
Manitoba	3	Newfoundland Labrador	1
Ontario	19	Yukon	0

The program, inspired by those of previous years, addressed credibility and reasonable doubt, conduct of trial, sections 8, 9, 10 and 24 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, impaired driving, children's testimony, the *Youth Criminal Justice Act*, sentencing, as well as the issues of judicial ethics and the rules of conduct for judges while both on the bench and in public. New this year to the program: the possibility of rendering judgments that withstand appeals was the topic of the presentation by Judge Richard of the Court of Appeal of New Brunswick.

Clearly, the success of this program is due primarily to the experienced speakers that made themselves available to deliver presentations along with informative and captivating workshops as well as the distribution of high quality teaching materials to the participants.

It is therefore essential to emphasize the participation of four new speakers this year; juges Elizabeth Bennet, (Court of Appeal of British Columbia), Gary T. Trotter (Ontario Superior Court of Justice), Phil Downes (Ontario Court of Justice) and J.C Marc Richard (Court of Appeal of New Brunswick). Their

participation clearly contributed to the overall success of this enriching training session.

This gathering of judges from different provinces gave each an opportunity to share their experiences, concerns and challenges. In the midst of a full schedule, the outing to the *cabane à sucre* (sugar shack) was a welcomed diversion to lighten the atmosphere and delight the palate! In the evenings, various activities like the quiz and karaoke, had the guests well entertained, not to mention the unique opportunity to follow the hockey series on the big screen!

The closing banquet was an opportunity for participant to meet at a more "formal" diner and hear a few works from Judge Danielle Côté who conveyed, on behalf of the Chief Justices of the provinces, their thanks and continued support for the training program.

As president of this training session for the third and consecutive year, I seize the opportunity given to me here to warmly thank all of the speakers for the high quality of their presentations. Their contribution to this program is essential and their generosity is unlimited. I also thank the Chief Justices from across Canada for their renewed support of this program. Finally, I thank the members of the CAPCJ executive for their year-round encouragement and their presence at the first supper at the beginning of this session eloquently demonstrates the importance they attach to this training session of new judges. I also wish to underline the generous participation of Judge Martha Zivolak, Head of national education, who joined us, with interest, for the first two days of the program.

I cannot fail to mention the incomparable collaboration of my assistant, Doris Bédard. From the start of preparations for the program last summer and throughout her presence at Château

Continued on page 48 ►

SESSION DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES BROMONT 2015 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

► *Suite de la page 46*

qui s'est jointe à nous avec intérêt pendant les deux premiers jours du programme.

Je ne saurais passer sous silence la collaboration incomparable de mon assistante Doris Bédard. Du début des préparatifs pour ce programme dès l'été, et au cours de sa présence au Château Bromont, elle a déployé tous ses talents pour assurer, dans le menu détail, la réussite logistique de l'événement.

Enfin, je tiens à remercier les 60 nouveaux juges qui ont participé activement à cette formation qui leur est dédiée et qui m'ont vivement encouragée chaque jour dans la poursuite de cette belle aventure. J'offre à chacun de vous mes plus sincères félicitations pour votre nomination dont se réjouit l'ACJCP. Je vous invite à garder contact avec la

cuvée Bromont 2015 alors que s'amorce votre nouveau et passionnant défi.

Soucieuse d'offrir d'année en année une formation de qualité et de répondre aux diverses attentes de chacun, une évaluation électronique en ligne a été soumise aux participants à la fin du programme. Les différentes questions portent autant sur les conférences, l'hébergement et la nourriture que les diverses activités offertes. Les résultats seront connus d'ici les prochaines semaines.

Les préparatifs avec l'Hôtel Château Bromont sont déjà en cours. L'entente 2016 est signée et prévoit la tenue du programme du 17 au 22 avril.

Bon été à tous! ▲

TRAINING SESSION FOR NEW JUDGES BROMONT 2015 PRESIDENT'S REPORT

► *Continued from page 47*

Bromont, she brought all of her talents to ensure the logistic success of the event in its most minute details.

Finally, I thank the 60 new judges who participated actively in this training session that is dedicated to them, and who encouraged me every day in the pursuit of this wonderful adventure. I offer to each and every one of you my most sincere congratulations on your appointment, of which CAPCJ is very pleased. I invite you to keep in touch with the *Class of Bromont 2015* as you enter upon your new and exciting challenge.

Aiming to provide each year a training session of quality and to meet the various expectations of everyone, an on-line electronic evaluation was made available to the participants at the end of the program. The questions pertain to the conference, the accommodation and food as well as the various activities offered through-out the week. The results will be known within a few weeks.

The organization of Bromont 2016 is already under way. The 2016 agreement is already signed and the program is scheduled be held from April 17th to 22nd.

Lettre ouverte à l'Honorable Gerald T.D. Seniuk

Pour chacun de nous, *Far Hills, Lac Carling* ou *Bromont* évoque le programme de formation des nouveaux juges de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Les souvenirs qui reviennent alors sont nombreux et diversifiés. L'un de ces souvenirs marquants est certainement l'atelier sur la crédibilité pour lequel vous avez été un formidable *leader*.

Vous avez contribué, depuis plus de vingt ans, à cette formation avec vos collègues de la Saskatchewan, notamment les juges Lloyd Deshaies et David Arnot.

Au moment où vous avez décidé de céder la responsabilité de cet atelier si fondamental, l'équipe responsable du programme de formation des nouveaux juges veut souligner votre contribution exceptionnelle. Nous vous remercions d'avoir si généreusement et respectueusement transmis la réflexion nécessaire à cet aspect si important de la fonction de juge, l'évaluation de la crédibilité. Nous nous engageons à poursuivre dans la voie que vous avez tracée en s'inspirant des outils que vous avez créés avec l'apport de vos collègues de la Saskatchewan.

Un programme de formation ne peut être crédible et rigoureux sans la contribution de personnes qui collaborent avec enthousiasme et disponibilité. Vous l'avez fait depuis plus de deux décennies avec chacune des équipes qui a assumé l'organisation et la planification de ce séminaire offert par l'Association canadienne des juges des cours provinciales.

Nous voulons vous témoigner toute notre reconnaissance.

Au nom de tous les organisateurs du programme et des juges participants,

Merci cher Gerry!

Open letter to the Honourable Gerald T.D. Seniuk

For so many judges across the country, *Far Hills, Lac Carling* or *Bromont* conjures up fond memories of the CAPCJ New Judges Education Program. One of these lasting memories is definitely the workshop on credibility under your leadership.

You have contributed to this course for over twenty years, together with your colleagues from Saskatchewan, in particular Judges Lloyd Deshaye and David Arnot.

Now that you have decided to hand over the responsibility for this

fundamental workshop, the organisers of the New Judges Education Program would like to underscore the outstanding contribution that you have made. We would like to thank you for the respectful and generous way in which you have imparted the wisdom required of judges in assessing credibility. We are committed to continuing down the path that you have marked for us, by drawing inspiration from the tools that you have developed with the help of your Saskatchewan colleagues.

The success of any education program depends on the enthusiastic and generous contribution of its collaborators. Your contribution, spanning over two decades, has been invaluable to each of the teams charged with organising this seminar on behalf of the Canadian Association of Provincial Court Judges.

We wish to express our heartfelt gratitude.

On behalf of the organisers as well as the participants, thank you, dear Gerry!

L'ONTARIO DÉCERNE SA PLUS HAUTE DISTINCTION À LA JUGE MARYKA OMATSU

La juge **Maryka Omatsu**, anciennement présidente du Comité Égalité et diversité de l'ACJCP, a reçu l'Ordre de l'Ontario, la plus haute distinction décernée par la province. Retraitée de la Cour de justice de l'Ontario et première femme d'origine asiatique à accéder à la magistrature canadienne.

Elle a été membre de l'équipe de négociation de l'Association nationale des Japonais canadiens, dans sa quête pour obtenir réparation du Canada, pour l'internement de Japonais pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Toutes nos félicitations à la juge Omatsu! ▲



Juge Maryka Omatsu
Justice Maryka Omatsu

JUSTICE MARYKA OMATSU RECEIVES THE ORDER OF ONTARIO



Lieutenant-gouverneur
de l'Ontario,
Elizabeth Dowdeswell
et la juge Maryka Omatsu

*Lieutenant Governor
of Ontario,
Elizabeth Dowdeswell
and Justice
Maryka Omatsu*

Justice Maryka Omatsu, a former chair of CAPCJ,s then Equality and Diversity committee, has been named to the Order of Ontario, Ontario's highest honour. Now retired from the Ontario Court of Justice, she holds the distinction as Canada's first Asian-Canadian female judge.

Justice Omatsu was a member of the negotiation team for the National Association of Japanese Canadians in its quest for Canadian redress for the World War II internment.

We extend our congratulations to Justice Omatsu! ▲



NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

The National Judicial Institute (NJI) continuously strives to design programs which respond to the needs of the modern Canadian judiciary and the emerging issues of public importance. For the most up-to-date information on our programs, please visit our website at www.nji-inm.ca.

L'Institut national de la magistrature (INM) s'efforce constamment de concevoir des programmes de formation qui répondent aux besoins de la magistrature moderne du Canada et tiennent compte des enjeux qui revêtent une importance pour le public. Pour l'information la plus récente sur nos programmes, veuillez visiter notre site Web au www.nji-inm.ca.

2015 SEMINARS / COLLOQUES 2015

- **The Art and Craft of Judging: Your "Sophomore Years"**
L'art de juger : vos « années charnières »
August 16-21, 2015 / 16 au 21 août 2015, HALIFAX, B/SI
- **CAPJ National Education Conference and AGM**
Conférence nationale de l'éducation et AGA de l'ACJCP
September 27 to October 3, 2015 / 27 septembre au 3 octobre 2015,
ST. ANDREWS BY-THE-SEA, B/SI
- **Criminal Jury Trials Seminar**
Colloque sur les procès devant jury en matière pénale
October 7-9, 2015 / 7 au 9 octobre 2015, ST. JOHN'S, B/SI
- **Newly Appointed Provincial and Territorial Judges' Skills Seminar**
November 15-20, 2015, NIAGARA-ON-THE-LAKE, E
- **The New Reality: Managing Cases with Self-Represented Litigants**
La nouvelle réalité : gestion d'instances mettant en cause des justiciables qui se représentent seuls
November 23-25, 2015 / 23 au 25 novembre 2015,
VANCOUVER, B/SI
- **The Art of Triage: Resolving Cases Efficiently and Effectively**
December 1-4, 2015, TORONTO, E

E English / anglais F French / français B Bilingual / bilingue
B/SI Bilingual with simultaneous interpretation / bilingue avec interprétation simultanée

2016 SEMINARS / COLLOQUES 2016

- **Judicial Mentoring in Family Law**
February 1-2, 2016, TORONTO, E
- **Family Law Seminar: Children**
Colloque en droit de la famille : enfants
February 3-5, 2016 / 3 au 5 février 2016, TORONTO, B/SI
- **Science in the Courtroom**
La science dans la salle d'audience
February 17-19, 2016 / 17 au 19 février 2016, MONTRÉAL, B/SI
- **Judicial Faculty Development Seminar**
Programme de perfectionnement des juges formateurs
March 1-4, 2016 / 1^{er} au 4 mars 2016, OTTAWA, B/SI
- **Criminal Law Seminar / Colloque sur le droit criminel**
March 30 to April 1st, 2016 / 30 mars au 1^{er} avril 2016, TORONTO, B/SI
- **Criminal Jury Charge Workshop**
Atelier sur les directives au jury en matière pénale
April 20-22, 2016 / 20 au 22 avril 2016, MONTRÉAL, B/SI
- **Judicial Ethics Seminar**
Colloque sur la déontologie judiciaire
May 11-13, 2016 / 11 au 13 mai 2016, VANCOUVER, B/SI
- **Civil Law Seminar**
Colloque de droit civil
May 18-20, 2016 / 18 au 20 mai 2016, VANCOUVER, B/SI

ONLINE PROGRAMS IN 2015 AND 2016 / PROGRAMMES EN LIGNE EN 2015 ET 2016

Led by expert faculty and at no cost to the participant, online programs offer greater flexibility allowing you to participate in sessions on your own schedule and to learn at your own pace in a password protected virtual environment. Participants spend an average of two hours per week over a five week period engaging with the material and participating in online discussions. To help with your planning, please find below a list of our upcoming offerings:

Offerts uniquement en anglais, les programmes en ligne, qui sont menés sous la direction de membres experts du corps professoral et qui n'occasionnent aucuns frais pour les participants, offrent une plus grande souplesse et vous permettent de participer à des séances selon votre propre horaire et d'apprendre à votre rythme, le tout dans un milieu virtuel protégé par mot de passe. Les participants consacrent en moyenne deux heures par semaine pendant une période de cinq semaines à la révision des documents pédagogiques et à la participation aux discussions en ligne. Afin d'aider dans le cadre de votre planification, veuillez trouver ci-après une liste des programmes à venir que nous offrons :

- *Self-Represented Litigants and Accused: International Perspectives*, September 14 to October 16, 2015 / 14 septembre au 16 octobre 2015
- *Criminal Law Update*, October 26 to November 27, 2015 / 26 octobre au 27 novembre 2015
- *Literacy and Plain Language Communication*, January 18 to February 19, 2016 / 18 janvier au 19 février 2016
- *Domestic Violence*, February 22 to March 18, 2016 / 22 février au 18 mars 2016

www.nji-inm.ca

RÉFLEXIONS D'UN RESPONSABLE DE SITE WEB

Juge Gary Cohen
Colombie-Britannique

LA CHRONIQUE
INFORMATIQUE

Il y a déjà un peu plus d'un an, j'ai accepté le poste de responsable du site Web de l'ACJCP ainsi que la présidence du Comité des communications électroniques (CCE). Mon expérience en informatique remonte à 1975, année où j'ai programmé mon premier logiciel (un programme de traduction français/anglais) sur des cartes perforées. Depuis, j'ai créé d'autres programmes, mis en place des systèmes informatiques complexes et j'ai fait communiquer entre eux des réseaux qui au départ étaient incompatibles. J'ai également enseigné l'informatique et écrit sur le sujet. Bien sûr, être juge a réduit mon temps disponible pour les TI, mais j'essaie, dans la mesure du possible, de me garder à jour. Malgré tout, je me doutais bien peu dans quelle galère j'embarquais quand j'ai accepté le poste de responsable du site Web de l'ACJCP!

Un responsable de site Web n'est pas un webmestre et je ne suis assurément pas le webmestre de l'ACJCP. Notre webmestre est un technicien digne de confiance, un individu qui occupe un poste permanent au sein du système de justice. Il programme en HTML à un niveau bien au-delà de mes connaissances. C'est lui qui s'occupe de notre site Internet; il est notre webmestre.

À titre de responsable de site Web, je reçois et réponds aux courriels adressés à notre adresse Internet; je crée des comptes pour les juges nouvellement nommés et ferme ceux des juges à la retraite. Je fais parvenir à nos membres les avis importants par une diffusion générale de courriels; je télécharge divers documents comme des rapports, les avis de convocation aux réunions, les procès-verbaux des rencontres, les coordonnées des membres, les éditions du *Journal*, le bulletin électronique, etc. Plus souvent, je réponds aux demandes de juges qui ont oublié leur nom d'utilisateur ou leur mot de passe. L'autre tâche du responsable, et peut-être la plus importante, est de s'assurer que notre site demeure pertinent et utile pour nos membres.

Le juge Alan Tufts a été mon prédécesseur, à la fois au poste de président du CCE et à titre de responsable du site Web. Il a travaillé en étroite collaboration avec notre webmestre pour concevoir le site de l'ACJCP que je dirige maintenant, et nous lui devons beaucoup, ainsi qu'au webmestre, pour le travail exceptionnel accompli. Le juge Tufts a eu la gentillesse de consacrer beaucoup de temps à ma formation, me permettant ainsi de me préparer à gérer ce site et en conséquence, j'étais très à l'aise d'accepter ce poste à la fin de 2013. Je pensais savoir dans quoi je m'embarquais puis j'ai réellement débuté.

Une chose à laquelle je ne m'attendais pas en acceptant ce poste est la quantité de travail qu'il englobe. J'ai reçu, traité et archivé bien au-delà de 1 500 courriels sur une période d'un peu plus d'un an. Certains de ces courriels ne sont pas récurrents puisqu'ils font partie de l'apprentissage inhérent à toute nouvelle fonction, mais un plus grand nombre sont de nature répétitive. Il s'agit de ceux concernant toutes les choses mentionnées ci-dessus, mais aussi malheureusement, de tous ces courriels qui nous sont retournés suite à la diffusion générale d'avis importants. À cet égard, j'aimerais remercier et souligner le travail du juge Kalenith qui m'aide à garder notre banque d'adresses courriel à jour, afin, nous l'espérons, de réduire le nombre de retours.

Ceci m'amène à souligner une autre différence entre un responsable de site Web et un webmestre. En tant que responsable du site, je m'occupe de l'entrée de données et des autres tâches indiquées

ci-dessus que l'on peut qualifier « d'ordinaires », et qui entrent dans l'aspect ennuyant du poste. Toutefois, je suis également responsable de la vision globale. En tant que responsable du site, j'essaie de déterminer ce qui le rendra plus utile, je conçois ensuite la manière d'atteindre cet objectif, puis je travaille avec le webmestre pour le réaliser. C'est la partie la plus gratifiante du travail. Mieux je comprends la manière dont les juges utilisent notre site, plus son utilisation sera profitable pour vous.

L'une des premières et des plus évidentes choses que j'ai constatées comme responsable du site Web est que ce dernier est utilisé pour accéder à de l'information écrite ou en format imprimable. Les blogues, l'inscription aux conférences, les documents des conférences, les rapports provinciaux, les rapports des comités, les informations dédiées aux nouveaux juges, le bulletin électronique, le *Journal* ainsi que les coordonnées de nos membres sont les informations les plus recherchées sur le site.

En conséquence, j'ai consacré beaucoup de temps au cours de la dernière année à la révision et la réforme de la méthode utilisée pour emmagasiner et livrer l'information. Cette réforme, qui n'est pas terminée, pourrait être améliorée par toute suggestion apportée par vous, les utilisateurs. Je vous invite à visiter le portail des documents de notre site; il suffit de vous connecter au site, de cliquer sur « Documents » et ensuite « Rapports », afin de constater le travail accompli à ce jour, puis de me faire parvenir vos suggestions sur la façon d'apporter des améliorations. Mes coordonnées sont disponibles sur le portail des documents sous le titre de président du CCE (cliquez sur « Documents » puis sur « Présidents des comités »).

Le truc de cette chronique :

L'information emmagasinée sur le nuage informatique, comme toute information, devrait être sauvegardée. L'ordinateur du nuage informatique n'est pas susceptible de perdre vos données, mais il est fréquent que des logiciels malveillants endommagent des données, quel que soit l'endroit où elles sont emmagasinées. De plus, il est assez facile pour vous d'effacer accidentellement vos données emmagasinées sur le nuage informatique. La sauvegarde de ces données est aussi importante que la sauvegarde de vos autres données. Une manière simple de faire cette sauvegarde est de copier vos données emmagasinées sur le nuage informatique sur votre ordinateur et de faire ensuite une sauvegarde de votre ordinateur selon votre méthode habituelle. ▀



Judge Gary Cohen
British Columbia

MUSINGS OF A WEB-MANAGER



COHEN'S COMPUTER CORNER

It has been just over one year since I accepted the job of CAPJC web-manager and chair of the Electronic Communication Committee (ECC). My background in computing includes writing my first program (a French/English translating program) in 1975 on punch-cards. Since then I have done further programming, I have set-up complex computing systems, I have made incompatible networks speak to each other, and I have taught and written in the field of computing. Of course being a judge has cut into my IT time but I try to stay as current as possible. Despite all of that; little did I know what I was getting into when I accepted the position of CAPCJ web-manager!

A web-manager is not a webmaster and I am definitely not the CAPCJ webmaster. Rather, we have a very trustworthy techie, someone who works in a secure position within the justice system, as our webmaster. He writes in a level of HTML programing language far beyond my capabilities. He is the one who makes the website work and he is our webmaster.

I am the web-manager so I receive and respond to email sent to the website address; create accounts for newly appointed judges; close accounts for retired judges; issue notices of importance to our members by sending out broadcast emails; upload documents such as reports, notices of meetings, minutes from meetings, contact information, editions of the journal or our newsletter, etc.; and, most frequently, I respond to requests from judges who have forgotten their user names and or passwords. The other and probably most important job of the web-manager is to keep the website relevant and useful to our members.

Judge Alan Tufts was the prior ECC chair and web-manager. He worked closely with our webmaster to design the CAPCJ website that I now manage and we owe the two of them a great deal as they did a wonderful job. Judge Tufts was also kind enough to spend a great deal of time training me to run this site so I felt pretty comfortable in accepting this job at the end of 2013. I thought I knew what I was getting into; then I actually started.

What I didn't expect in taking on the role of web-manager was the volume of work. I have processed, dealt with and filed well over 1,500 emails in just over one year. Some of these emails will not repeat again as they were part of the expected learning curve that comes with the taking-on of any new task, but many more of those emails are of the repetitive type. They were about all those things I mentioned above as well as, unfortunately, dealing with the large number of emails that bounce back when we broadcast-email important notices. In this regard I would like to thank and acknowledge the work of Judge Kalenith who is helping me keep our email database up-to-date so that we will, hopefully in the future, have far fewer bounce-backs.

This brings me to one further difference between a webmaster and a web-manager. I as the web-manager take-care of the

ho-hum duties like data entry and the other tasks mentioned above; which may be described as the dull part of this job. However, I am also responsible for the big picture. As the web-manager I try to figure out what will make the website more useful; I then visualize how we make that happen; and I then work with the webmaster to 'make-it-so'. That is the great part of this job. The better I understand how our judges use the website, the better we hope your experience with our website will be.

One of the first and most obvious things that I realized as web-manager was that our website was being used to access information in printed or printable format. Blogs, conference registration and materials, committee and provincial reports, new judges' information, the newsletter and the journal as well as contact information were the sorts of things most often accessed.

I have therefore spent much of this past year revising and revamping the way our website stores and delivers documentary information. This revamping, which is a work-in-progress, would be improved with input from you, the user. I encourage you to visit our website's document portal; just logon to the website and click on 'Documents' and then 'Reports' to review a good example of the work done to date; and then send me your thoughts on how we might make improvements. My contact information as ECC chair is available on our website's document portal (please click on 'Documents' and then on 'Committee Chairs').

This edition's hint:

Information stored in the Cloud, like all soft information, should be backed up. The cloud computer is not likely to lose your information but it is actually quite common for malware to damage information no matter where it is stored. Further, it is fairly easy for you, accidentally, to delete your own files from the cloud. Backing-up the information you store in the cloud is as important as backing up any of your other important information. An easy way to do this is to copy the files you store in the cloud to your computer on a regular basis and then back-up your computer as you normally would. ▀



Juge Gilles Renaud
Cour de justice de l'Ontario

Justice Gilles Renaud
Ontario Court of Justice

PRINCIPES ET PRAGMATISME

Essais en l'honneur de Louise Charron
Sous la direction de Graham Mayeda et Peter Oliver
LexisNexis, Markham, Ontario, 2014

Les treize conférences qui constituent cet excellent livre font état de l'influence insigne du juge Charron quant au droit criminel et constitutionnel, pour ne faire mention que de deux domaines. D'entrée de jeu, l'article signé par les rédacteurs rappelle les faits saillants de son illustre carrière, notamment dans le domaine du droit pénal, et sert à introduire les thèmes qui sont discutés d'une main de maître par des professeurs et plaideurs, allant de la théorie au pratico-pratique. Les précieux enseignements du juge Charron portant sur la *mens rea* sont revus habilement par Me Palma Paciocco, tout comme les développements actuels et potentiels en ce qui touche au

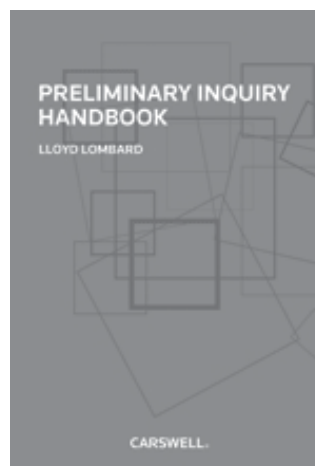
ouï-dire, grâce à l'article du professeur Andrew Botterell. Il faut également souligner la qualité de l'analyse que nous offre le professeur Mayeda au moyen de l'article « Practice Makes Perfect? The Role of Principle and Practice in Judgment » où il est question de l'influence de Kant en droit criminel. Au demeurant, qu'il nous soit permis de conclure ce très bref compte-rendu de lecture en mettant en relief la rigueur

des analyses et la belle plume dont font preuve les auteur(e)s.

PRELIMINARY INQUIRY HANDBOOK

Lloyd Lombard
Carswell, Toronto, 2013

Limitations of space preclude a full review of this excellent and useful vade mecum on the subject of preliminary inquiries written by an experienced criminal law practitioner. The 193 pages discuss fully the many controversial elements of the 2005 amendments to the *Criminal Code* making ample reference to the case law and being mindful of the implications of the *Charter*. The author is scrupulously fair in pointing to both pro-Crown and pro-defence case law on subjects such as any limits to the defence ability to cross-examine



prosecution witnesses or to call evidence and to the ongoing disclosure controversies. Mr Lombard fairly and fully canvasses the many unresolved issues and points to the emerging lines of controversy and, and less commonly, of consensus in the case law. It is said that it is more difficult to write a superb brief book than a long one, and if this is so, the author of *Preliminary Inquiry Handbook* has achieved quite a feat.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

COMITÉS /
COMMITTEES

COMMITTEE / COMITÉ	COMMITTEE CHAIR / PRÉSIDENT DU COMITÉ	RESPONSIBLE MEMBER / MEMBRE RESPONSABLE
Conference 2015 – St. Andrews By-the-Sea	Judge David Walker Provincial Court of New Brunswick 41 King Street St. Stephen, NB E3L 2C1 Tel / Tél. : 506 466-7507 Fax / Télécopieur : 506 466-7508	Judge David Walker 1 st Vice-president / 1 ^{er} Vice-président
Conference 2016 – British Columbia	Judge Mayland McKimm Provincial Court of British Columbia 3001 – 27 Street Vernon, BC V1T 4W5 Tel / Tél. : 250 549-5457 Fax / Télécopieur : 250 549-5621	Judge Mayland McKimm 2 nd Vice-president / 2 ^e Vice-président
Conference 2017 – Prince Edward Island	Judge Robert Gorin Territorial Court of the Northwest Territories P.O. Box 550 4903 – 49 th Street Yellowknife, NT X1A 2N4 Tel / Tél. : 867 873-7604 Fax / Télécopieur : 867 873-0203	Judge Robert Gorin 3 rd Vice-President / 3 ^e Vice-président
C.A.P.C.J. Handbook Manuel de l'A.C.J.C.P.	Judge Patrick Kennedy Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 126, 47 Marine Drive Clarenville, NL A5A 1M5 Tel / Tél. : 709 466-2635 Fax / Télécopieur : 709 466-3147	Judge Patrick Kennedy Past President / Président sortant
Communications Committee Comité des communications	Judge Robert Gorin Territorial Court of the Northwest Territories P.O. Box 550 4903 – 49 th Street Yellowknife, NT X1A 2N4 Tel / Tél. : 867 873-7604 Fax / Télécopieur : 867 873-0203	Judge Robert Gorin 3 rd Vice-President / 3 ^e Vice-président
Electronic Communications Committee Comité des communications électroniques	Judge Gary Cohen Provincial Court of British Columbia 14340 – 57 th Avenue Surrey, BC V3X 1B2 Tel / Tél. : 604 572-2300 Fax / Télécopieur : 604 572-2301	Judge Robert Gorin 3 rd Vice-President / 3 ^e Vice-président
Judges' Journal Journal des juges	Juge Silvie Kovacevich Cour du Québec Palais de Justice 1, rue Notre-Dame Est Bureau 3.24 Montréal, QC H2Y 1B6 Tel / Tél. : 514 393-2575 silvie.kovacevich@judex.qc.ca Judge Ross Green Provincial Court of Saskatchewan 120 Smith Street East Yorkton, SK S3N 3V3 Tel / Tél. : 306 786-1400 Fax / Télécopieur : 306 786-1422 rgreen@skprovcourt.ca	Judge Robert Gorin 3 rd Vice-President / 3 ^e Vice-président
Electronic Newsletter Bulletin d'information électronique	Judge Mary Kate Harvie Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, Manitoba R3C 0P9 Tel: 945-3461/Fax: 945-0552	Judge Robert Gorin 3 rd Vice-President / 3 ^e Vice-président
National Education Formation	Judge Robin Finlayson Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel / Tél. : 204 945-3912 Fax / Télécopieur : 204 945-0552 Justice Martha Zivolak Ontario Court of Justice 44 Queen Street Brantford, ON N3T 3B2 Tel / Tél. : 519 758-3467	Judge Lee Ann Martin President /Présidente
Atlantic Education Formation de l'Atlantique	Judge David Orr Provincial Court of Newfoundland and Labrador 215, Water Street St. John's, NL A1C 6C9 Tel / Tél. : 709 729-4246 Fax / Télécopieur : 709 729-6272	Judge Lee Ann Martin President /Présidente
Prairies & Territories Education Formation des Prairies et Territoires	Judge Marlene L. Graham The Provincial Court of Alberta Criminal Division Calgary Court Centre Suite 1903-S, 601 – 5 St. S.W. Calgary, AB T2P 5P7 Tel / Tél. : 403 297-3156 (w) 403 297-2113 (direct) 403 297-5287 Fax / Télécopieur : 403 818-5590	Judge Lee Ann Martin President /Présidente
National Judicial Institute Representative Représentant de l'Institut national de la magistrature	Judge Lee Ann Martin Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel / Tél. : 204 945-3461 Fax / Télécopieur : 204 945-0552	Judge Lee Ann Martin President /Présidente

COMMITTEE / COMITÉ	COMMITTEE CHAIR / PRÉSIDENT DU COMITÉ	RESPONSIBLE MEMBER / MEMBRE RESPONSABLE
New Judges Education Cours de formation des nouveaux juges	Juge Lori-Renée Weitzman Cour du Québec Palais de Justice 1 Notre Dame Est – Bureau 4.41 Montréal, QC H2Y 1B6 Tel / Tél. : 514-393-2568 Fax / Télécopieur : 514-904-4145	Judge Lee Ann Martin President /Présidente
Compensation Compensation / Rémunération	Judge John Maher Provincial Court of Alberta Courthouse Edmonton Rural, 190 Chippewa Road Sherwood Park, AB T7Z 1N5 Tel / Tél. : 780 464-0114 Fax / Télécopieur : 780 449-1490	Judge David Walker 1 st Vice-president / 1 ^{er} Vice-président
Professional Responsibility Comité sur la responsabilité professionnelle	Juge Odette Perron Cour du Québec 74, rue Académie Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 0B8 Tel / Tél. : 450 370-4026 / 450 370-4034 Fax / Télécopieur : 450 370-4037	Judge Patrick Kennedy Past President / Président sortant
Judicial Independence Comité sur l'indépendance judiciaire	Judge Derek Redman Provincial Court of Alberta Court House 320 – 4 th Street S. Lethbridge, AB T1J 1Z8 Tel / Tél. : 403 381-5275 Fax / Télécopieur : 403 381-5772	
Committee on the Law Comité sur le droit	Judge Larry Anderson Provincial Court of Alberta 5th Floor, Law Courts (North) 1A Sir Winston Churchill Square Edmonton, AB T5J 0R2 Tel / Tél. : 780 427-7817 Fax / Télécopieur : 780 422-9736	Judge David Walker 1 st Vice-president / 1 ^{er} Vice-président
Equality and Diversity Égalité et diversité	Judge Donald J. LeBlanc Provincial Court of New Brunswick 100-3514 Main Street, 1 st Floor Tracadie-Sheila, NB E1X 1C9 Tel / Tél. : 506 394-3700 Fax / Télécopieur : 506 394-3696 Juge Gilbert Lanthier Cour du Québec 74, rue Académie # 230 Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 0B8 Tel / Tél. : 450 370-4027 63524 Fax / Télécopieur : 450 370-4035	Judge Mayland McKimm 2 nd Vice-president / 2 ^e Vice-président
Access to Justice Committee Comité sur l'accès de justice	Juge Jean-Pierre Archambault Civil Co-chair Cour du Québec 2800, boul. St-Martin Ouest #2.08F Laval, QC H7T 2S9 Tel / Tél. : 450 686-5035 Fax / Télécopieur : 450 680-6209 Judge Timothy J. Killeen Criminal Co-chair Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel / Tél. : 204 945-7137 Fax / Télécopieur : 204 945-0552 Justice Romuald Feliks Kwolek Family Co-chair Ontario Court of Justice Sault Ste. Marie Courthouse 426 Queen St. E. Sault Ste. Marie ON P6A 6W2 Tel / Tél. : 705 945-8000 483 Fax / Télécopieur : 705 945-9213	Judge Mayland McKimm 2 nd Vice-president / 2 ^e Vice-président
Liaison with Judicial and Legal Organizations Liaison avec les organismes judiciaires et juridiques	Juge Jacques A. Nadeau Cour du Québec Chambre de la jeunesse de Montréal 410, rue Bellechasse Bureau 4-223 Montréal, QC H2S 1X3 Tel / Tél. : 514 495-5803 Fax / Télécopieur : 514 940-2483	Juge Jacques A. Nadeau Secretary / Secrétaire
Judicial Counselling Programme de consultation pour la magistrature	Judge Wayne Gorman Provincial Court of Newfoundland and Labrador Court House Box 2006 Corner Brook, NL A2H 6J8 Tel / Tél. : 709 637-0162 Fax / Télécopieur : 709 637-2656	Juge Jacques A. Nadeau Secretary / Secrétaire
History Project	Judge Cheryl Daniel Provincial Court of Alberta Calgary Courts Centre, Ste 1930 601 – 5 th Street S.W. Calgary, AB T2P 5P7 Tel / Tél. : 403 297-3156 Fax / Télécopieur : 403 297-5287	Judge Patrick Kennedy Past President / Président sortant

**RENDRE JUSTICE EN ZONE
RURALE AINSI QUE DANS
LE NORD CANADIEN**

**JUDGING
IN RURAL AND
NORTHERN CANADA**



**LA MOSAÏQUE DE NOS VIES EN TANT QUE JUGES : NOS RÉCITS EN PROVENANCE
DES ZONES RURALES ET DU NORD DU CANADA**

Juge Ross Green
Cour provinciale de Saskatchewan

SIÉGER AU YUKON

Juge Peter Chisholm
Cour territoriale du Yukon

JUGER ET RÉSIDER DANS UNE PETITE VILLE MINIÈRE DU NORD QUÉBÉCOIS

Juge Daniel Bédard
Cour du Québec

LA VIE D'UN JUGE DE CIRCUIT DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

Juge Peter Bishop
Cour de justice de l'Ontario

NEUF ANS À LA COUR DE CIRCUIT SUR LES CÔTES DU LABRADOR

Juge John Joy
Cour provinciale de Terre-Neuve et Labrador

SIÉGER DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Juge Bernadette Schmaltz
Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest

L'ÎLE DE GRAND MANAN

Juge Henrik Tonning
Nouveau-Brunswick

SIÉGER DANS LE NORD DU MANITOBA

Juge Brent Stewart
Cour provinciale du Manitoba

SIÉGER DANS LE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Juge Dennis Morgan
Cour provinciale de Colombie-Britannique

LE JOUR DE LA MISE À L'EAU

Juge Paul Scovil
Cour provinciale de Nouvelle-Écosse

SIÉGER DANS LE NORD ET LE CENTRE DE LA SASKATCHEWAN

Juge Robert Lane
Cour provinciale de la Saskatchewan

SIÉGER DANS LE NORD ET LE CENTRE DE LA SASKATCHEWAN

Juge Inez Cardinal
Cour provinciale de la Saskatchewan

**14-15 THE MOSAIC OF OUR LIVES AS JUDGES: OUR STORIES
FROM RURAL AND NORTHERN CANADA**

Judge Ross Green
Provincial Court of Saskatchewan

16-17 JUDGING IN THE YUKON

Judge Peter Chisholm
Territorial Court of Yukon

18-19 JUDGING AND LIVING IN A SMALL NORTHERN TOWN

Judge Daniel Bédard
Court of Quebec

20-21 THE LIFE OF A CIRCUIT COURT JUDGE IN NORTHWESTERN ONTARIO

Justice Peter Bishop
Ontario Court of Justice

22-23 NINE YEARS OF CIRCUIT COURT ON THE COAST OF LABRADOR

Judge John Joy
Provincial Court of Newfoundland and Labrador

26-27 JUDGING IN THE NORTHWEST TERRITORIES

Judge Bernadette Schmaltz
Territorial Court of the Northwest Territories

30-31 GRAND MANAN ISLAND

Judge Henrik Tonning
Provincial Court of New Brunswick

32-33 JUDGING IN NORTHERN MANITOBA

Judge Brent Stewart
Provincial Court of Manitoba

34-35 JUDGING IN NORTHERN BRITISH COLUMBIA

Judge Dennis Morgan
Provincial Court of British Columbia

36-37 DUMPING DAY

Judge Paul Scovil
Provincial Court of Nova Scotia

38-39 JUDGING IN NORTHERN AND CENTRAL SASKATCHEWAN

Judge Robert Lane
Provincial Court of Saskatchewan

40-41 JUDGING IN NORTHERN AND CENTRAL SASKATCHEWAN

Judge Inez Cardinal
Provincial Court of Saskatchewan